

RAPPORT SEMESTRIEL
30.06.26

NAGELMACKERS INSTITUTIONAL

SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
publique de droit belge à compartiments multiples
Société Anonyme

OPC ayant opté pour des placements
répondant aux conditions prévues par la directive 2009/65/CE

Aucune souscription ne peut être acceptée sur la base du présent rapport. Les souscriptions ne sont valables que si elles sont effectuées après la remise à titre gratuit du prospectus et des documents d'informations clés.

SOMMAIRE

1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	4
1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	4
1.2 . RAPPORT DE GESTION	7
1.2.1 . Informations aux actionnaires	7
1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés	15
1.3 . BILAN GLOBALISE	20
1.4 . COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE	21
1.5 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION	22
1.5.1 . Résumé des règles	22
1.5.2 . Taux de change	23
2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS INSTITUTIONAL FIXED MATURITY 2027	24
2.1 . RAPPORT DE GESTION	24
2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	24
2.1.2 . Cotation en bourse	24
2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	24
2.1.4 . Gestion financière du portefeuille	27
2.1.5 . Distributeurs	27
2.1.6 . Indice et benchmark	27
2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	27
2.1.8 . Politique future	28
2.1.9 . Indicateur synthétique de risque	28
2.2 . BILAN	29
2.3 . COMPTE DE RESULTATS	30
2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	31
2.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26	31
2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	33
2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	34
2.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	34
2.4.5 . Performances	35
2.4.6 . Frais	38
2.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	39
3 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS INSTITUTIONAL EUROPEAN EQUITY LARGE CAP	40
3.1 . RAPPORT DE GESTION	40
3.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	40
3.1.2 . Cotation en bourse	40
3.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	40
3.1.4 . Gestion financière du portefeuille	42
3.1.5 . Distributeurs	42
3.1.6 . Indice et benchmark	42
3.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	43
3.1.8 . Politique future	44
3.1.9 . Indicateur synthétique de risque	44
3.2 . BILAN	45
3.3 . COMPTE DE RESULTATS	46
3.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	47
3.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26	47
3.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	48
3.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	49
3.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	50
3.4.5 . Performances	50
3.4.6 . Frais	53
3.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	54

4 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS INSTITUTIONAL MEDIUM TERM	55
4.1 . RAPPORT DE GESTION	55
4.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	55
4.1.2 . Cotation en bourse	55
4.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	55
4.1.4 . Gestion financière du portefeuille	57
4.1.5 . Distributeurs	57
4.1.6 . Indice et benchmark	57
4.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	58
4.1.8 . Politique future	58
4.1.9 . Indicateur synthétique de risque	59
4.2 . BILAN	60
4.3 . COMPTE DE RESULTATS	61
4.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	62
4.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26	62
4.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	63
4.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	64
4.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	64
4.4.5 . Performances	65
4.4.6 . Frais	66
4.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	67
5 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS INSTITUTIONAL VARIABLE TERM	68
5.1 . RAPPORT DE GESTION	68
5.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	68
5.1.2 . Cotation en bourse	68
5.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	68
5.1.4 . Gestion financière du portefeuille	70
5.1.5 . Distributeurs	70
5.1.6 . Indice et benchmark	70
5.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	71
5.1.8 . Politique future	71
5.1.9 . Indicateur synthétique de risque	72
5.2 . BILAN	73
5.3 . COMPTE DE RESULTATS	74
5.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	75
5.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26	75
5.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	76
5.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	77
5.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	78
5.4.5 . Performances	78
5.4.6 . Frais	83
5.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	83

1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

Siège de la SICAV

Avenue du Port 86C b 320 - 1000 Bruxelles

Date de constitution de la SICAV

23 octobre 1992

Conseil d'administration de la SICAV

- Peggy Brione, Chief Executive Officer de la Banque Nagelmackers SA Président à partir de 06.01.2026
- Michaël Kervran, Membre du Directoire, Pôle Finances et Opérations Caisse d'Epargne et de Prévoyance Hauts de France, Membre du Conseil d'Administration
- Alexandre Meunier, Responsable Département ALM Trésorerie et Participations Caisse d'Epargne et de Prévoyance Hauts de France Membre du Conseil d'Administration à partir de 06.01.2026
- Lyes Herbi, Deputy Chief Credit and Finance Officer de la Banque Nagelmackers SA Membre du Conseil à partir de 06.01.2026
- Levi Sarens, Head of Asset Management Funds de la Banque Nagelmackers SA, Membre du Conseil d'Administration
- Peter Van den Dam, Consultant Indépendant, Membre du Conseil d'Administration
- Luc Aspeslagh, Administrateur de société, Membre indépendant du Conseil d'Administration
- Samuel Melis, Membre du Conseil d'Administration

Personnes physiques chargées de la direction effective

- Samuel Melis, Membre du Conseil d'Administration
- Peter Van den Dam, Consultant Indépendant, Membre du Conseil d'Administration

Société de gestion désignée

La SICAV a désigné en qualité de société de gestion ONE FUND MANAGEMENT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège est établi 4 rue Petermelchen, à 2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B.240884 (la « Société de Gestion »).

Nom : ONE FUND MANAGEMENT S.A.

Forme juridique : Société Anonyme

Adresse : 4 rue Petermelchen, 2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg

Création : 9 décembre 2019

Composition du conseil d'administration :

- Lydie Bini (Administratrice et membre de la direction)
- Steve Bernat (Administrateur et cofondateur)
- Aron Brown (Président du Conseil et administrateur indépendant)

Membre de la direction :

- Lydie Bini
- Kvirin Cerne
- Sophie Charles
- Daniel Kolzer
- Geoffrey Hurault

Commissaire :

Ernst & Young Luxembourg, Société anonyme, 35E Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, représentée par Monsieur Nicolas Bannier.

Capital souscrit et capital libéré : 125 000 euros entièrement versés.

Commissaire

PWC Réviseurs d'entreprise S.R.L, représentée par Monsieur Brieuc Lefrancq (IBR A02581), Culliganlaan 5, 1831 Diegem.

Promoteur

BANQUE NAGELMACKERS SA, Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles

Dépositaire

CACEIS Bank est une société anonyme de droit français au capital de 1.280.677.691,03 euros, dont le siège est sis 89-91, rue Gabriel Peri, 92120 Montrouge, France, immatriculée sous le numéro RCS Paris 692 024 722, CACEIS Bank agit en Belgique par l'intermédiaire de sa succursale belge, **CACEIS Bank, Belgium Branch**, située Avenue du Port 86C b315 à 1000 Bruxelles et inscrite au Registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro d'entreprise BE0539.791.736. CACEIS Bank, Belgium Branch a été désignée par la SICAV comme dépositaire aux termes d'un contrat de dépositaire daté du 22 novembre 2021, tel que modifié au fur et à mesure (le « Contrat de dépositaire » ou « Depositary Agreement ») conformément aux règles relatives aux OPCVM et autres dispositions légales applicables.

Les investisseurs peuvent consulter, sur demande auprès du siège social de l'OPCVM, le Contrat de dépositaire afin de mieux comprendre et connaître les obligations et responsabilités du Dépositaire.

Gestion financière du portefeuille

BANQUE NAGELMACKERS SA, Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles

Gestion administrative et comptable

CACEIS Bank, Belgium Branch SA, Avenue du Port 86C b320, 1000 Bruxelles

Service financier

CACEIS Bank, Belgium Branch SA, Avenue du Port 86C b320, 1000 Bruxelles

Distributeur(s)

BANQUE NAGELMACKERS SA, Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles

Liste des compartiments et des classes d'actions

- NAGELMACKERS INSTITUTIONAL EUROPEAN EQUITY LARGE CAP – Classe IC, Classe N, Classe R, Classe S, Classe S-Ic, Classe P
- NAGELMACKERS INSTITUTIONAL MEDIUM TERM – Classe N, Classe R
- NAGELMACKERS INSTITUTIONAL VARIABLE TERM – Classe IC, Classe N, Classe P, Classe R, Classe S-Ic
- NAGELMACKERS INSTITUTIONAL FIXED MATURITY 2027 – Classe IC, Classe N, Classe P, Classe R

Actions de la classe R : les actions de la classe R sont proposées, sans critère de distinction, à des personnes physiques et des personnes morales ;

Actions de la classe N : la classe d'actions N est exclusivement ouverte aux OPC qui sont gérés par la banque Nagelmackers ;

Actions de la classe IC : pour les actions de la classe Ic, la souscription initiale minimale est de EUR 100.000,00. Les actions de la classe Ic sont uniquement destinées à des investisseurs institutionnels ou professionnels au sens de la loi du 3 août 2012 agissant pour leur propre compte au sens de l'art. 201/22 du Code des droits et taxes divers.

Actions de la classe P : la classe d'actions P n'est ouverte que pour les investisseurs qui ont un ou plusieurs mandats de gestion discrétionnaire auprès de la Banque Nagelmackers, et elles sont réservées aux comptes auxquels s'appliquent ces mandats de gestion discrétionnaire.

Actions de la classe S : les actions de classe S sont proposées aux personnes physiques et morales dont la souscription initiale minimale est de EUR 5 000 000,00.

Actions de la classe S-Ic : la classe d'actions S-Ic est uniquement destinée aux investisseurs institutionnels ou professionnels au sens de la loi du 3 août 2012 agissant pour leur propre compte au sens de l'art. 201/22 du Code des droits et taxes divers. La souscription initiale minimale est de EUR 5.000.000,00.

Les provisions et coûts récurrents supportés par le compartiment, pour les classe P, S, N, Ic et S-Ic sont également inférieurs à ceux de la classe R.

Les classes d'actions Ic et S-Ic sont caractérisées par la qualité des investisseurs. Les critères objectifs par lesquels les personnes peuvent souscrire des actions de ces classes, sont leur qualité en tant qu'investisseur institutionnel ou professionnel et le montant initial minimal de souscription. Un contrôle permanent est exercé pour vérifier que les investisseurs remplissent effectivement ces critères.

Le Conseil d'Administration demande que les distributeurs établissent une procédure pour, tant au moment de la souscription, que sur une base permanente, vérifier si les personnes qui souscrivent ou qui ont souscrit des actions d'une classe particulière et qui relèvent sur un ou plusieurs points d'un système plus avantageux, ou qui ont acquis de telles actions, répondent (encore toujours) aux critères.

Si, au moment de l'inscription sur base de la procédure décrite ci-dessus, on détecte que l'investisseur ne répond pas aux critères qui lui ont donné accès à la classe P, Ic, S et S-Ic, on lui proposera de souscrire des actions de la classe R.

Si, après la souscription, on détecte qu'un investisseur, sur base de la procédure décrite ci-dessus, ne peut plus souscrire d'actions des classes P, Ic, S et S-Ic, alors, le conseil d'administration peut prendre toutes les mesures et, si nécessaire, convertir les actions des classes P, Ic, S et S-Ic en actions de la classe R. Dans ce cas, l'investisseur sera informé de cette conversion, dans les plus brefs délais.

1.2 . RAPPORT DE GESTION

1.2.1 . Informations aux actionnaires

SICAV Nagelmackers Institutional avec différents compartiments qui ont opté pour des placements qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/EEG et qui, pour ce qui concerne leur fonctionnement et leurs placements, sont régis par la loi du 3 août 2012, relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances.

La SICAV a été constituée le 23 octobre 1992, pour une durée indéterminée, et les statuts ont été modifiés, en dernier lieu, selon l'acte du 23 juillet 2026. La version la plus récente des statuts coordonnés a été publiée en juillet 2026.

La devise de globalisation est l'EUR. Le capital social est toujours équivalent à la valeur de l'actif net. Le capital minimum de la SICAV s'élève à un million deux cent mille euros (€ 1.200.000), ou à son équivalent dans une autre devise.

L'exercice comptable se termine au 31 décembre de chaque année.

La SICAV est enregistrée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le n° d'entreprise 0448.486.527.

L'objectif de la SICAV est de permettre aux actionnaires de participer à une gestion professionnelle d'un portefeuille de valeurs mobilières et/ou autres actifs financiers, tels que définis dans la politique d'investissement de chaque compartiment (voir fiches descriptives des compartiments).

Les placements en SICAV doivent être considérés comme des placements à moyen et à long terme. Il ne peut y avoir aucune assurance quant au fait que la SICAV atteint ses objectifs d'investissement.

Les investissements de la SICAV sont soumis aux fluctuations normales du marché, et aux risques inhérents aux investissements. Il ne peut y avoir aucune assurance quant au fait que les investissements dans la SICAV seront rentables. La SICAV vise un portefeuille diversifié, afin de limiter les risques de placement.

Éthique sociale, préoccupations environnementales et entrepreneuriat socialement responsable

Conformément à la loi du 8 juin 2006, appelée loi sur les armes, telle que modifiée pour la dernière fois par la loi du 16 juillet 2009, les compartiments n'investissent pas dans des titres émis par des entreprises de droit belge ou de droit étranger, dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'offre en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnelles, sous-munitions et/ou munitions inertes et blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de la loi et en vue de leur diffusion.

Lors de la sélection des fonds sous-jacents, le gestionnaire tient compte des applications de la loi du 8 juin 2006, appelée loi sur les armes, telle que modifiée pour la dernière fois par la loi du 16 juillet 2009, le compartiment n'investit pas dans des titres émis par des entreprises de droit belge ou de droit étranger, dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'offre en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnelles, sous munitions et/ou munitions inertes et blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de la loi et en vue de leur diffusion. L'application de la loi est contrôlée sur base de rapports du gestionnaire, et fait l'objet d'un suivi régulier, par la mise à jour de l'audit d'acquisition, de même que par l'audit initial d'acquisition, qui est effectué avant la reprise du fonds sous-jacent.

Intégration des risques de durabilité dans la politique d'investissement

Sauf indication contraire dans la politique d'investissement d'un compartiment, tous les compartiments de la SICAV prennent en compte les risques de durabilité. Toutefois, cela ne signifie pas que tous les compartiments respectent nécessairement les obligations de transparence découlant de l'article 8 ou 9 de la législation SFDR. SFDR est l'acronyme de « Sustainable Finance Disclosure Regulation », faisant suite au règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Conformément au SFDR, les compartiments sont classés en fonction de leur obligation de transparence :

- Compartiments conformes aux obligations de transparence de l'article 9 du SFDR. Ces compartiments ont un objectif explicite de durabilité, où ce dernier peut être défini comme un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental (par exemple en matière d'utilisation d'énergies renouvelables), d'émissions de gaz à effet de serre, ou en matière d'impacts sur la biodiversité), ou un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif social (par exemple, contribuer à la lutte contre les inégalités ou favoriser l'intégration sociale ou les relations de travail). Cela devrait à tout moment être sans préjudice des principes de bonne gouvernance, notamment en ce qui concerne les structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales. Jusqu'à nouvel ordre, il n'y a aucun compartiment qui peut être qualifié d'Article 9 au sein de la SICAV Nagelmackers Institutional.

- Compartiments conformes aux obligations de transparence de l'article 8 du SFDR : Il s'agit de compartiments qui promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales. Ces compartiments promeuvent, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance. Tous les compartiments de la SICAV respectent les obligations de transparence de l'article 8 du SFDR.
- Tout autre futur compartiment de la SICAV qui ne promeut pas de caractéristiques environnementales et sociales ni n'a un objectif d'investissement durable.

Tous les compartiments à lignes individuelles sont soumis à une politique d'embargo et de sanctions internationales qui exclut les pays (et leurs sociétés) dans lesquels des investissements ne peuvent être réalisés sur la base de sanctions imposées par les Nations Unies, les États-Unis ou la Communauté européenne. Les sociétés impliquées dans la production d'armes controversées (y compris les armes à sous-munitions, les mines terrestres et l'uranium) sont exclues, conformément à la législation belge.

Par ailleurs, le processus décisionnel des compartiments conformes à l'article 8 prend également en compte un modèle de notation interne qui mesure la performance des entreprises, des gouvernements et/ou des OPC dans le domaine ESG sur la base, entre autres : Indicateurs des principales incidences négatives (*Principal Adverse Impacts*, PAI) et autres données ESG telles que les recherches et les notations réalisées par des parties externes, avant de décider d'inclure ou de maintenir un investissement. Sont en outre exclues les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations Unies ou qui sont impliquées dans des activités controversées au sein de leurs activités commerciales (voir les critères d'exclusion décrits dans la politique d'exclusion de la Banque Nagelmackers, consultable via le site Internet www.nagelmackers.be (ou <https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers-Exclusion-Policy-FR.pdf>).

Les dispositions relatives à la manière dont les risques de durabilité sont pris en compte par la SICAV sont décrites en détail dans la politique de risque de durabilité de la Banque Nagelmackers et peuvent être consultées sur le site Internet www.nagelmackers.be (<https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers-Sustainability-Risk-Policy-FR.pdf>).

La mesure dans laquelle les différents compartiments respectent les obligations découlant du règlement SFDR pourra être sujette à des modifications à l'avenir. Dans ce cas, le Prospectus sera modifié.

Informations requises en vertu de l'article 3:6 du Code des Sociétés et des Associations

Description des principaux risques auxquels est exposée la société

Il est important que les investisseurs comprennent que tout investissement implique des risques. Aucune garantie formelle n'est accordée au compartiment, ni à ses participants.

Risque de marché

Il s'agit d'un risque d'ordre général qui touche tous types d'investissement. L'évolution des cours des valeurs mobilières et autres instruments est essentiellement déterminée par la fluctuation des marchés financiers ainsi que par l'évolution économique des émetteurs, eux-mêmes affectés par la situation générale de l'économie mondiale, ainsi que par les conditions économiques et politiques qui prévalent dans leur pays.

Risques liés aux marchés boursiers

Les risques associés aux placements en actions (et instruments apparentés) englobent des fluctuations significatives des cours, des informations négatives relatives à l'émetteur ou au marché, et le caractère subordonné du capital d'actions par rapport aux titres de créance émises par la même société. Les fluctuations sont, par ailleurs, souvent amplifiées à court terme. Le risque qu'une ou plusieurs sociétés enregistrent une perte, ou ne progressent pas, peut avoir un impact négatif sur la performance de l'ensemble du portefeuille.

Les compartiments investissant en valeurs de croissance peuvent être plus volatils que le marché dans son ensemble, et peuvent réagir différemment aux développements économiques et politiques et aux évolutions du marché, spécifiques à l'émetteur. Les valeurs de croissance affichent traditionnellement une volatilité supérieure à celle des autres valeurs, surtout à court terme. Le cours des actions des valeurs de croissance peut être plus cher, par rapport à leur bénéfice, que le marché en général. Les actions des valeurs de croissance peuvent être plus sensibles à des variations de leur croissance bénéficiaire.

Risques liés aux obligations, titres de créances, produits à revenus fixes (y compris, obligations à haut rendement) et obligations convertibles

Pour les compartiments qui investissent en obligations ou autres titres de créance, la valeur des investissements sous-jacents dépendra des taux d'intérêts du marché, de la qualité de crédit de l'émetteur et de facteurs de liquidités. La valeur nette d'inventaire d'un compartiment investissant dans des titres de créance, fluctuera en fonction des taux d'intérêts (= risque de taux d'intérêt), de la perception de la qualité de crédit de l'émetteur, de la liquidité du marché, et également des

taux de change (lorsque la devise de l'investissement sous-jacent est différente de la devise de référence du compartiment).

Les placements en obligations convertibles sont sensibles aux fluctuations des cours des actions sous-jacentes (« composante action » de l'obligation convertible), tout en offrant une certaine forme de protection du capital (« plancher obligataire » de l'obligation convertible). La protection du capital sera d'autant plus faible que la composante action sera importante. En corollaire, une obligation convertible ayant connu un accroissement important de sa valeur de marché, suite à la hausse du cours de l'action sous-jacente, aura un profil de risque plus proche de celui d'une action. Par contre, une obligation convertible ayant connu une baisse de sa valeur de marché jusqu'au niveau de son plancher obligataire, suite à la chute du cours de l'action sous-jacente aura, à partir de ce niveau, un profil de risque proche de celui d'une obligation classique.

Les obligations convertibles, tout comme les autres types d'obligations, sont soumises au risque que l'émetteur ne puisse rencontrer ses obligations en termes de paiement des intérêts et/ou de remboursement du principal à l'échéance (risque de crédit). La perception, par le marché, de l'augmentation de la probabilité de défaut de paiement ou de faillite d'un émetteur donné, peut entraîner une baisse sensible de la valeur de marché de l'obligation, et donc de la protection offerte par l'obligation. En outre, les obligations sont exposées au risque de baisse de leur valeur de marché, suite à une augmentation des taux d'intérêt de référence (risque de taux d'intérêt).

Risques liés aux investissements dans les marchés émergents

Des suspensions et cessations de paiement de pays en voie de développement, peuvent être dues à divers facteurs tels que l'instabilité politique, une mauvaise gestion économique, un manque de réserves en devises, la fuite de capitaux, les conflits internes ou l'absence de volonté politique de poursuivre le service de la dette précédemment contractée.

Ces facteurs peuvent également influencer sur la capacité des émetteurs du secteur privé à faire face à leurs obligations. De plus, ces émetteurs sont soumis à des décrets, lois et réglementations, mis en vigueur par les autorités gouvernementales. Cela se rapporte, par exemple, à des modifications dans le domaine du contrôle des changes et du régime légal et réglementaire, des expropriations et nationalisations, de l'introduction ou de l'augmentation des impôts, tels que la retenue fiscale à la source.

Les systèmes de liquidation ou de règlement des transactions sont souvent moins bien organisés que dans des marchés développés. Il en découle un risque que la liquidation ou le règlement des transactions soit retardé ou annulé. Les pratiques de marchés peuvent exiger que le paiement d'une transaction soit effectué préalablement à la réception des valeurs mobilières ou autres instruments acquis ou que la livraison des valeurs mobilières ou autres instruments cédés soit effectuée avant la réception du paiement. Dans ces circonstances, le défaut de la contrepartie à travers laquelle la transaction est exécutée ou liquidée, peut entraîner des pertes pour le compartiment investissant dans ces marchés.

L'incertitude liée à l'environnement légal peu clair ou l'incapacité à établir des droits clairs de propriété et légaux, constituent des facteurs déterminants. S'y ajoutent le manque de fiabilité des sources d'information dans ces pays, la non-conformité des méthodes comptables avec les normes internationales, et l'absence de contrôles financiers ou commerciaux.

Risque de concentration

Certains compartiments peuvent concentrer leurs investissements sur un ou plusieurs pays, régions géographiques, secteurs économiques, classes d'actions, types d'instruments financiers ou devises. Par conséquent, ces compartiments peuvent être davantage touchés en cas d'événements économiques, sociaux, politiques ou fiscaux touchant les pays, régions géographiques, secteurs économiques, classes d'actions, types d'instruments ou devises concernés.

Risque de taux d'intérêt

La valeur d'un investissement peut être affectée par les fluctuations des taux d'intérêt. Les taux d'intérêt peuvent, à leur tour, être influencés par de nombreux éléments ou événements comme les stratégies de politique monétaire, le taux d'escompte, l'inflation, etc. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que l'augmentation des taux d'intérêt a pour conséquence, la diminution de la valeur des investissements en obligations et titres de créance. Compte tenu que le prix et le rendement d'une obligation varient en sens inverse, la baisse du prix de l'obligation s'accompagne d'une progression de son rendement.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque associé à la capacité de l'émetteur à honorer ses dettes. Le risque de crédit peut mener à une baisse de la qualité de crédit d'un émetteur d'obligations ou de titres de créance. Cela peut faire baisser la valeur des investissements.

La dégradation de la notation d'une émission ou d'un émetteur, peut entraîner la baisse de la valeur des obligations dans lesquelles le compartiment investit. Les obligations ou titres de créance émis par des entités assorties d'une faible notation sont, en règle générale, considérés comme des titres à plus fort risque de crédit et probabilité de défaillance de l'émetteur que ceux d'émetteurs disposant d'une notation supérieure. Lorsque l'émetteur d'obligations ou titres de créance se trouve en difficulté financière ou économique, la valeur des obligations ou titres de créance (qui peut devenir nulle) et les versements effectués au titre de ces obligations ou titres de créance (qui peuvent devenir nuls) peuvent s'en trouver affectés.

Risque de change

Si un compartiment comporte des actifs libellés dans des devises différentes de sa devise de référence, il peut être affecté par toute fluctuation des taux de change entre sa devise de référence, et ces autres devises ou par des modifications en matière de contrôles des taux d'intérêt. Si la devise dans laquelle un titre est libellé, augmente par rapport à la devise de référence du compartiment, la contrevaletur du titre dans cette devise de référence va également s'apprécier. A l'inverse, une dépréciation de ces mêmes taux de change entraînera une dépréciation de la valeur du titre.

Lorsque le compartiment procède à des opérations de couverture contre le risque de change, la complète efficacité de ces opérations ne peut pas être garantie.

Risque de liquidité

Il y a un risque que des investissements faits dans les compartiments deviennent illiquides, parce que le marché est trop restreint (souvent reflété par un écart particulièrement important entre les cours acheteurs et vendeurs ou bien de grands mouvements de cours) ; ou lors de la dépréciation de la notation de l'émetteur des titres, ou si la situation économique se détériore. Par conséquent, ces investissements pourraient ne pas être vendus ou achetés assez rapidement, pour empêcher ou réduire au minimum une perte dans le compartiment. Enfin, il existe un risque que des titres négociés dans un segment de marché étroit, tel que le marché des petites capitalisations, soient en proie à une plus forte volatilité des cours.

Risque de contrepartie

Lors de la conclusion de contrats de gré à gré, la SICAV peut se trouver exposée à des risques liés à la solvabilité de la contrepartie, et à sa capacité à respecter ses obligations contractuelles. La SICAV peut ainsi conclure des contrats à terme, sur option et de swap, ou encore utiliser d'autres techniques dérivées qui comportent chacune le risque pour elle que la contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles.

Risques liés aux instruments dérivés

Dans le cadre de la politique d'investissement, décrite dans chacune des fiches descriptives des compartiments, la SICAV peut recourir à des instruments financiers dérivés. Ces instruments peuvent non seulement, être utilisés à des fins de couverture, mais également faire partie intégrante de la stratégie d'investissement à des fins d'optimisation des rendements. Le recours à des instruments financiers dérivés peut être limité par les conditions du marché, et les réglementations applicables, et peut impliquer des risques et des frais auxquels le compartiment qui y a recours, n'aurait pas été exposé sans l'utilisation de ces instruments. Les risques inhérents à l'utilisation d'options, de contrats en devises étrangères, de swaps, de contrats à terme et sur options, portant sur ceux-ci, comprennent notamment :

(a) le fait que le succès dépende de l'exactitude de l'analyse du ou des gestionnaires de portefeuille, en matière de fluctuations des taux d'intérêt, des cours des valeurs mobilières et/ou instruments du marché monétaire ainsi que des marchés des changes et d'autres éléments sous-jacents éventuels pour l'instrument dérivé ; (b) l'existence d'une corrélation imparfaite entre le cours des options, des contrats à terme et des options portant sur ceux-ci, et les fluctuations des cours des valeurs mobilières, instruments du marché monétaire ou devises couvertes ; (c) le fait que les compétences requises pour utiliser ces instruments financiers dérivés divergent des compétences nécessaires à la sélection des titres en portefeuille ; (d) l'éventualité d'un marché secondaire non liquide pour un instrument financier dérivé spécifique, à un moment donné ; et (e) le risque pour un compartiment de se trouver dans l'impossibilité d'acheter ou de vendre une valeur en portefeuille, durant les périodes favorables, ou de devoir vendre un actif en portefeuille dans des conditions défavorables.

Lorsqu'un compartiment effectue des transactions swap, il s'expose à un risque de contrepartie. L'utilisation d'instruments financiers dérivés revêt, en outre, un risque lié à leur effet de levier. Cet effet de levier est obtenu en investissant un capital modeste à l'achat d'instruments financiers dérivés, par rapport au coût de l'acquisition directe des actifs sous-jacents. Plus le levier est important, plus la variation de cours de l'instrument financier dérivé sera marquée, en cas de fluctuation du cours de l'actif sous-jacent (par rapport au prix de souscription déterminé dans les conditions de l'instrument financier dérivé). L'avantage potentiel et les risques liés à ces instruments, augmentent ainsi proportionnellement au renforcement de l'effet de levier. Enfin, rien ne garantit que l'objectif recherché, grâce à ces instruments financiers dérivés, sera atteint.

Risque de performance

Il s'agit du risque associé à la volatilité des prestations du Compartiment. Cette performance est directement liée aux investissements exécutés par le Compartiment, conformément à sa politique d'investissement par rapport au marché sous cette politique.

Risque d'inflation

Au fil du temps, l'inflation affecte le pouvoir d'achat, associé au maintien des investissements.

Risque de durabilité

Risque de durabilité désigne un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance dont la survenance peut avoir un effet négatif réel ou potentiel important sur la valeur d'un investissement. Les risques de durabilité comprennent, mais sans s'y limiter, les risques liés au changement climatique, à la protection du climat, à la biodiversité

et aux systèmes écologiques, au respect des normes du travail, des droits des travailleurs, des droits de l'homme et à l'équité et à la transparence fiscales, aux mesures de lutte contre la corruption et au respect des lois et règlements.

Le risque de durabilité peut être un risque en soi ou il peut avoir un impact sur ou contribuer de manière significative à d'autres risques à court terme, tels que les risques de variation de prix, de liquidité, de contrepartie ou opérationnels.

Les risques de durabilité à long terme peuvent entraîner une détérioration importante du profil financier, de la liquidité, de la rentabilité ou de la réputation de l'investissement sous-jacent.

Dans la mesure où les risques de durabilité n'ont pas déjà été estimés et pris en compte dans l'évaluation des investissements, ils peuvent avoir un effet négatif significatif sur le prix de marché attendu / estimé et / ou sur la liquidité de l'investissement et donc également sur les rendements des compartiments.

Taxation

Les investisseurs doivent être attentifs au fait que (i) le produit de la vente de titres sur certains marchés ou la perception de dividendes ou d'autres revenus peut être ou devenir grevée d'impôts, de taxes, d'autres frais ou charges imposées par l'administration fiscale locale de ce marché, y compris la retenue fiscale à la source et/ou (ii) les investissements du compartiment peuvent être grevés des taxes spécifiques ou charges imposées par les administrations fiscales de certains marchés. La législation fiscale ainsi que la pratique de certains pays dans lesquels le compartiment investit ou peut investir dans le futur, ne sont pas clairement établies. Il est par conséquent possible, que l'interprétation actuelle de la législation ou la compréhension de la pratique, puisse changer ou que la législation puisse être modifiée avec effet rétroactif. Il est ainsi possible que, dans ces pays, le compartiment soit grevé d'une taxation supplémentaire, alors même que cette taxation n'ait pas été prévue à la date de publication du présent Prospectus, ou à la date à laquelle les investissements ont été réalisés, évalués ou transférés.

Facteurs de risque associés au FATCA

La retenue à la source dans le cadre du Foreign Account Tax Compliance Act ('FATCA') peut s'appliquer sur des paiements en rapport avec votre investissement.

Le FATCA peut soumettre certains paiements à des investisseurs, n'ayant pas fournis les informations requises dans le cadre du FATCA, à une retenue à la source. Si, dans le cadre du FATCA, un montant doit être retenu sur des paiements en rapport avec les actions de la SICAV, la dernière nommée ne devrait pas faire supporter ces coûts à d'autres personnes. Les investisseurs potentiels doivent consulter la partie "Taxation" du "Foreign Account Tax Compliance Act".

Le rapportage, dans le cadre du FATCA, peut exiger le transfert des informations concernant votre investissement.

Le FATCA impose un nouveau régime de déclaration, sur base de quoi la SICAV peut se voir dans l'obligation de collecter certaines informations sur ses investisseurs et de les communiquer à des tiers, parmi lesquels l'administration fiscale belge, pour les transmettre à l'administration fiscale américaine ('IRS' : Internal Revenue Service). Les informations communiquées peuvent comprendre (mais sans s'y limiter) l'identité des investisseurs et leurs bénéficiaires directs ou indirects, les bénéficiaires finaux et les personnes qui les contrôlent. L'investisseur sera dans l'obligation de répondre à chaque requête fondée pour obtenir de telles informations de la SICAV, de sorte à ce que la SICAV puisse satisfaire à des obligations de déclaration. Les paiements en rapport avec les actions dans la SICAV, d'un investisseur qui ne répond pas à une telle requête, pourront être soumis à une retenue à la source ou une déduction ou encore, cet investisseur pourrait se voir obligé de faire racheter ou de vendre ses actions.

Risques liés aux investissements dans des parts d'OPC

Les investissements réalisés par la SICAV dans des parts d'OPC (en ce compris, les éventuels investissements par certains compartiments de la SICAV en parts d'un autre compartiment de la SICAV) exposent la SICAV à des risques liés aux instruments financiers que ces OPC détiennent en portefeuille et qui sont décrits ci-avant. Certains risques sont cependant propres à la détention par la SICAV de parts d'OPC. Certains OPC peuvent avoir recours à des effets de levier, soit par l'utilisation d'instruments dérivés, soit par recours à l'emprunt. L'utilisation d'effets de levier assure une plus grande volatilité des parts d'OPC, et donc entraîne un risque plus élevé de perte en capital. La plupart des OPC prévoient aussi la possibilité de suspendre temporairement les rachats dans des circonstances exceptionnelles. Les investissements réalisés dans des parts d'OPC présentent donc un risque de liquidité plus important qu'un investissement direct dans un portefeuille de valeurs mobilières. Par contre, l'investissement en parts d'OPC permet à la SICAV d'accéder, de manière souple et efficace, à différentes stratégies d'investissement et à une diversification des investissements. Un compartiment qui investit principalement au travers d'OPC, s'assurera que son portefeuille d'OPC dispose de suffisamment de liquidités, afin de lui permettre de faire face à ses propres obligations de rachat.

L'investissement dans des parts d'OPC peut impliquer un doublement de certains frais. Outre les frais déjà prélevés au niveau du compartiment dans lequel un investisseur investit, l'investisseur en question subit une portion des frais prélevés, au niveau de l'OPC dans lequel le compartiment a investi.

Risque de dilution et Swing Pricing

Les coûts réels d'achat ou de vente des investissements sous-jacents de l'OPC peuvent différer de la valeur comptable de ces investissements dans l'évaluation de l'OPC. La différence peut résulter de frais de négociation et d'autres coûts (tels que les taxes), d'un certain écart entre les prix d'achat et de vente des investissements sous-jacents et / ou d'un

impact potentiel sur le marché en raison des transactions des participants. Ces risques de dilution peuvent avoir un effet défavorable sur la valeur totale de l'OPC et donc la VNI par action peut être ajustée pour éviter de pénaliser la valeur des investissements pour les participants existants. L'ampleur de l'effet d'ajustement est déterminée par des facteurs tels que le volume des transactions, les prix d'achat ou de vente des investissements sous-jacents et la méthode d'évaluation utilisée pour calculer la valeur de ces investissements sous-jacents de l'OPC.

Risques significatifs et pertinents

La SICAV offre aux investisseurs un choix de compartiments qui peut présenter un degré de risque différent et donc, en principe, une perspective de rendement différente à long terme, en relation avec le degré de risque accepté.

Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

- Les retours obtenus dans les différents compartiments ;
- Les développements réglementaires et fiscaux qui s'appliquent à la SICAV.

Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

Le 23 juillet, l'Assemblée Générale Extraordinaire a adopté le mécanisme de rachat Redemption Gates et l'a intégré dans les statuts et le prospectus.

Politique de rémunération

Afin de se conformer aux exigences réglementaires et de démontrer une saine gestion du risque, Nagelmackers Institutional a développé une politique de rémunération.

La SICAV n'a aucun salarié. La gestion des différents compartiments de la SICAV a été externalisée. Dans le cadre d'une saine politique du risque, il a été décidé de ne reverser aux membres du conseil d'administration qu'une indemnité fixe. Cette rémunération ne dépend pas des risques liés à la durabilité. Aucune indemnité variable ne sera octroyée.

L'indemnité des administrateurs indépendants s'élève à l'heure actuelle à € 1.250 par administrateur et par réunion. La rémunération des dirigeants effectifs s'élève à l'heure actuelle à € 6.735 par an hors TVA. Les montants alloués aux dirigeants effectifs sont indexés annuellement. Le cas échéant, les tâches liées à la fonction de compliance, d'audit interne et à la gestion interne des risques, assurée par les dirigeants effectifs, ne sont pas rémunérées séparément et font partie de la rémunération susmentionnée. La modification de la rémunération d'un membre du conseil d'administration sera soumise par le Conseil d'administration à l'approbation de l'assemblée générale de la SICAV. La composition du conseil d'administration est décrite dans le prospectus. La rémunération maximale pour les administrateurs et dirigeants effectifs s'élève :

- pour les administrateurs indépendants, à maximum € 5.000 par administrateur par an pour l'ensemble de la SICAV.
- pour les dirigeants effectifs, à maximum € 6.735 par an (indexé et hors TVA) par compartiment de la SICAV.

La rémunération est répartie uniformément sur les différents compartiments de la SICAV.

Vous trouverez de plus amples informations dans la politique intégrale de rémunération de Nagelmackers sur le site Internet suivant : <https://www.nagelmackers.be>. Une version papier de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande adressée à la SA Nagelmackers Institutional.

Politique de rémunération de la Société de Gestion

La Société de Gestion a établi et applique une politique de rémunération conformément aux principes énoncés dans la directive 2014/91/UE du Parlement européen et du Conseil modifiant la Directive 2009/65/EG OPCVM en ce qui concerne les fonctions de dépositaire, les politiques de rémunération et les sanctions («OPCVM V») et toutes dispositions légales et réglementaires y afférentes applicables au Luxembourg.

La politique de rémunération est alignée sur la stratégie commerciale, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère et des investisseurs dans ces OPCVM, et qui comprend, entre autres, des mesures pour éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion des risques saine et efficace et n'encourage pas une prise de risque incompatible avec les profils de risque, les règles ou les instruments constitutifs des OPCVM que la Société de Gestion gère.

En tant que société de gestion indépendante s'appuyant sur un modèle de délégation totale (c'est-à-dire délégation de la fonction de gestion collective de portefeuille), la Société de Gestion veille à ce que sa politique de rémunération reflète adéquatement la prédominance de son activité de surveillance au sein de ses activités principales. A ce titre, il est rappelé que les salariés de la Société de Gestion identifiés comme preneurs de risques au titre de l'OPCVM V ne sont pas rémunérés en fonction de la performance de l'OPCVM sous gestion.

Les détails de la politique de rémunération à jour de la Société de Gestion, y compris, mais sans s'y limiter, une description de la manière dont la rémunération et les avantages sont calculés et les modalités de gouvernance associées, sont disponibles sur : <https://www.one-gs.com/legal>.

Une version papier de la politique de rémunération est mise gratuitement à la disposition des investisseurs au siège social de la Société de Gestion.

La politique de rémunération de la Société de Gestion, dans un cadre pluriannuel, assure un régime équilibré où la rémunération stimule et récompense à la fois la performance de ses salariés de manière mesurée, juste et réfléchie, qui s'appuie sur les principes suivants :

- Identification des personnes chargées de l'attribution des rémunérations et avantages (sous la supervision du comité de rémunération et sous le contrôle d'un comité d'audit interne indépendant) ;
- Identification des fonctions exercées au sein de la Société de Gestion pouvant impacter la performance des entités sous gestion ;
- Calcul de la rémunération et des avantages basés sur la combinaison de l'évaluation des performances individuelles et de l'entreprise ;
- Détermination d'une rémunération équilibrée (fixe et variable) ;
- Mise en place d'une politique de rétention appropriée en matière d'instruments financiers utilisés en rémunération variable ;
- Report de la rémunération variable sur des périodes de 3 ans ;
- Mise en œuvre de procédures de contrôle/dispositions contractuelles adéquates sur les lignes directrices de rémunération établies par les délégués de gestion de portefeuille respectifs de la Société de Gestion.

La Société de Gestion agit également en tant que société de gestion d'autres fonds d'investissement. Les noms de ces autres fonds sont disponibles sur demande.

Règlement (UE) 2015/2365 du Parlement Européen et du conseil du 25 novembre 2015 : transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation

La société peut conclure des prêts de titres, selon les règles fixées à l'article 143 de l'Arrêté Royal du douze novembre deux mille douze, et telles que prévues à l'article 17 de l'Arrêté Royal du sept mars deux mille six, relatif aux prêts de titres par certains organismes de placement collectif.

Dans le cas d'opérations de financement sur titres et de la réutilisation pour la période sous revue, l'information sera reprise dans chaque compartiment concerné sous le point « Notes aux états financiers et autres informations ».

Swing pricing

La SICAV applique un mécanisme de swing pricing pour tous les compartiments. Le swing pricing a pour objectif de protéger les participants existants contre la dilution de la valeur causée par les frais entraînés par les entrées et sorties. Ce mécanisme garantit que ces frais de négociation sont à charge des participants qui les causent et non par les autres participants. La protection swing pricing ne prend effet que lorsque les entrées ou sorties nettes dépassent un certain niveau (le seuil). Dès l'entrée en vigueur du swing pricing, la VNI par action sera ajustée à la hausse (en cas d'entrées nettes) ou à la baisse (en cas de sorties nettes). L'ajustement de la VNI en points de base (le swing factor) est déterminé sur la base d'une estimation de tous les frais qui seront encourus pour la négociation des actifs en raison de l'activité nette des participants. Le swing factor maximum ne dépassera jamais 4% de la VNI d'origine par action. Le swing pricing n'est pas pris en compte pour le calcul des commissions de performance pour les compartiments où des commissions de performance s'appliquent.

Dans le cas de swing pricing pour la période sous revue, l'information sera reprise dans chaque compartiment concerné sous le point « Notes aux états financiers et autres informations ».

Suspension partielle de l'exécution des demandes de rachat (« redemption gates »)

Dans des circonstances exceptionnelles, conformément à la législation applicable, la Sicav peut décider d'étaler les demandes de rachat relatives à un ou plusieurs compartiments sur plusieurs valeurs d'inventaire nettes, en suspendant temporairement et partiellement le droit des actionnaires de faire racheter leurs actions. Une telle suspension n'est possible que lorsque la variation négative du solde du passif du compartiment concerné, pour le jour en question, dépasse le seuil de déclenchement calculé de manière objective tel que défini ci-dessous. Dans ce cas, la portion des demandes de rachat dont l'exécution a été suspendue est, sauf révocation de l'ordre par le participant, reportée automatiquement au jour de clôture de la première période de réception des demandes d'inscription et de remboursement qui suit.

Les actionnaires qui ne souhaitent pas que la portion de leurs demandes de rachat dont l'exécution a été suspendue soit reportée à la prochaine VNI doivent veiller à ce qu'avant le jour de clôture de la première période de réception des demandes d'inscription et de remboursement qui suit un formulaire d'annulation concernant la partie non exécutée de leur demande de rachat soit rempli, signé et transmis avant 14h à CACEIS Bank, succursale de Belgique, 86C b320, Avenue du Port, 1000 Bruxelles.

La mesure de suspension de l'exécution des demandes de rachat a un caractère provisoire et se décide jour par jour. La Sicav ne peut recourir à la suspension partielle de l'exécution des demandes de rachat que si une telle mesure s'avère nécessaire pour protéger les intérêts de l'ensemble des actionnaires ou de la Sicav. Tel est notamment le cas lorsque, indépendamment de la mise en œuvre courante de la stratégie de gestion, les demandes de rachat atteignent un niveau qui, compte tenu des conditions de liquidité du compartiment concerné, ne peut être honoré dans des conditions préservant l'intérêt des porteurs et assurant un traitement équitable à ceux-ci, ou lorsque les demandes de rachats se présentent dans des circonstances portant atteinte à l'intégrité du marché. Dans un tel cas, un étalement des demandes de rachat protège mieux les intérêts des actionnaires et de la Sicav qu'une suspension totale des rachats.

Compte tenu de la fréquence de calcul de la VNI, de l'orientation de la gestion et de la liquidité des actifs en portefeuille, le seuil de déclenchement du plafonnement de l'exécution des demandes de rachat est fixé à 10% des actifs nets du compartiment concerné. Ce seuil de déclenchement est un seuil de déclenchement minimal. Cela signifie que tant que, du fait des demandes de rachat reçues, la variation négative du solde du passif du compartiment pour le jour concerné ne dépasse pas le seuil de 10% de l'actif net, la suspension partielle des demandes de rachat pour ce jour-là ne peut être activée.

Le dépassement du seuil de déclenchement minimum de 10% n'entraîne pas automatiquement l'activation de la suspension de l'exécution des demandes d'achat supérieures à ce seuil pour la journée concernée. Cette décision ne peut être prise que par le conseil d'administration, au cas par cas, et revêt un caractère provisoire. Lorsque, à la suite des demandes de rachat reçues, le seuil de 10 % pour la journée concernée est dépassé, le conseil d'administration peut, par décision motivée et dans l'intérêt des actionnaires, décider de ne pas activer le « redemption gate » ou de reporter cette activation jusqu'à ce qu'un seuil plus élevé soit atteint. Dans ce cas, les demandes de rachat dépassant le seuil minimum de 10% seront tout de même (partiellement) honorées, ce qui permettra d'exécuter une partie ou la totalité des ordres qui, autrement, auraient été étalés. Lorsqu'elle décidera d'activer ou non le « redemption gate », le cas échéant partiellement à partir d'un seuil plus élevé, la Sicav tiendra compte de la liquidité des actifs sous-jacents, des conditions de marché et des flux de trésorerie attendus le jour en question, et s'efforcera toujours, dans la mesure du possible, de préserver la capacité des actionnaires à se faire rembourser leurs actions dans des conditions de marché normales.

La mesure de suspension porte sur la partie du montant total des demandes de rachat qui dépasse le seuil susmentionné, et s'applique proportionnellement à toutes les demandes individuelles de rachat introduites pour le jour concerné au niveau du compartiment concerné. La Sicav appliquera la mesure de suspension de manière proportionnelle à tous les actionnaires qui introduisent une demande de rachat pour la VNI du jour concerné. En vertu de la mesure de suspension partielle, les ordres seront réduits au prorata selon des conditions garantissant l'égalité de traitement des actionnaires et évitant d'éventuels conflits d'intérêts lors de la répartition.

Toute décision de suspension partielle de l'exécution des demandes de rachat sera prise par la Sicav dans une décision motivée, accompagnée d'une explication des circonstances ayant conduit à la mesure de suspension, et sera portée à la connaissance, dans les plus brefs délais, de la FSMA et des autorités compétentes des autres États membres de l'Espace économique européen dans lesquels la Sicav négocie les actions du compartiment concerné, accompagnée des données Chiffrées attestant que le seuil de déclenchement a été atteint. La suspension de l'exécution des demandes de rachat sera communiquée individuellement aux actionnaires, le cas échéant par l'intermédiaire des distributeurs concernés, et par publication sur le site web www.nagelmackers.be. La Sicav fournit également aux actionnaires concernés toutes les informations dont ils ont besoin pour leur permettre, le cas échéant, de révoquer en temps utile la partie non exécutée de leur demande de rachat.

Si ce mécanisme est appliqué pour la période de reporting, les informations seront reprises dans chaque compartiment de la section « Notes aux états financiers et autres données ».

Droit de vote

Chaque part dispose du droit de vote conformément à l'article 541 du Code des Sociétés. Les actions d'une valeur équivalente donnent droit chacune à une voix. Dans le cas d'actions de valeur inégale, un certain nombre de droits de vote est associé à chacune d'entre elles, de plein droit et proportionnellement à la part du capital qu'elle représente et où l'action ayant la plus basse valeur compte pour une voix. Il est fait abstraction des fractions de votes. Les actionnaires qui désirent participer à l'assemblée générale doivent se conformer à l'article 20 des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé à exercer les droits de vote liés aux instruments financiers détenus par la Société. Il le fera dans l'intérêt exclusif des actionnaires.

Informations obligatoires dans le cadre de l'article 7:96 du Code des Sociétés et des Associations

Le conseil d'administration prend note des déclarations des administrateurs et décide à l'unanimité qu'il n'y a aucune raison d'appliquer la procédure de l'article 7:96, §1 du Code des sociétés et des associations (CSA), sauf pour la décision concernant la nomination de Fimacs BV.

Le Conseil d'administration prend connaissance des déclarations et explications de M. Samuel Melis concernant la nature de son conflit d'intérêts dans la prise de cette décision et décide donc que, conformément à la procédure énoncée à l'article

7:96, §1 du CSA, M. Samuel Melis ne peut pas participer aux délibérations du Conseil d'administration sur cette décision, ni au vote à ce sujet.

Le Conseil d'administration estime que la nomination de Fimacs BV est dans l'intérêt de la société, étant donné les connaissances et l'expérience étendues, ainsi que la bonne réputation de Fimacs BV, et le fait que M. Samuel Melis connaît très bien la société et ses activités. De plus, la rémunération pour la mission de conseil de Fimacs BV est conforme aux conditions du marché.

Existence de certaines rémunérations, commissions ou d'avantages non-monétaires (Article 118 de l'AR du 12.11.12)

Il n'existe pas de rémunérations, de commissions ou d'avantages non-monétaires (soft commissions) reçus ou payés par le gestionnaire.

Existence d'accords de rétrocession de commissions

Le pourcentage de la commission de gestion retenue par le gestionnaire est indépendant de la rétrocession de la rémunération accordée au distributeur. Une adaptation ultérieure de ce pourcentage de la commission de gestion ne peut se faire qu'après approbation par le conseil d'administration. La répartition et le montant de la commission de gestion entre le gestionnaire et le distributeur se font selon les conditions du marché, ce qui prévient les conflits d'intérêts.

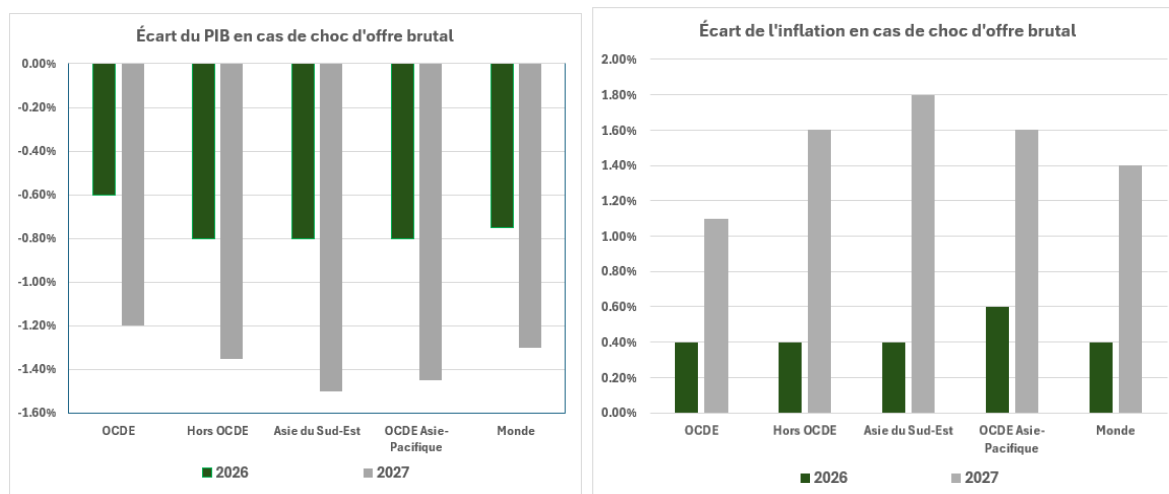
1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés

Prévisions économiques mondiales – OCDE

Prévisions OCDE concernant la croissance 2026/2027		
Croissance PIB	2026	2027
Inde	6.3%	6.4%
Indonésie	4.7%	5.0%
Chine	4.5%	4.3%
Turquie	3.1%	3.8%
G20	3.0%	3.0%
Corée du Sud	2.6%	1.9%
États-unis	2.0%	1.8%
Australie	1.9%	1.8%
Brésil	1.6%	2.1%
Canada	1.2%	1.7%
Afrique du Sud	1.2%	1.6%
Royaume-Uni	0.9%	1.1%
Mexique	0.8%	1.9%
Allemagne	0.7%	1.1%
France	0.7%	0.8%
Japon	0.6%	0.8%
Russie	0.5%	0.8%
Italie	0.5%	0.6%

Source: perspectives économiques de l'OCDE 03/06/2026

- L'OCDE a légèrement ajusté ses prévisions de mars à juin, tenant compte du conflit au Moyen-Orient et de la gravité des perturbations affectant l'offre mondiale (choc des prix de l'énergie et effets de 2ème/3ème tour sur l'inflation).
- Pour l'économie mondiale, la prévision de croissance dans le scénario de base de 2026 a été ajustée à la baisse de 3,1% à 2,8% ; pour 2027, la prévision de croissance de 3,1% est maintenue.
- Les chiffres du tableau donnent des prévisions groupées selon un scénario dans lequel le choc de l'offre est limité dans le temps. Dans ce cas, l'inflation passerait de 3,4% (2025) à 4% en 2026, avant de ralentir à 3,1% en 2027.
- L'OCDE propose également un scénario dans lequel les chocs affectent l'offre sur une plus longue durée. Cela aurait des effets significatifs sur la dynamique de croissance et les niveaux d'inflation cette année et l'année prochaine (cf. diagrammes à barres page suivante)



Économie américaine

L'économie américaine a démarré sur les chapeaux de roue : elle a progressé de 2,1 % au premier trimestre (taux de croissance annualisé). Soulignons cependant des hétérogénéités. Du côté positif, ce sont principalement les investissements des entreprises dans les équipements (+16%) qui ont fait office de moteur de croissance (liés à l'IA). Le gouvernement a également remis la main à la poche après le shutdown gouvernemental du 4ème trimestre, l'année dernière. En fin de compte, l'effet plombant de la balance commerciale a été plus faible que prévu. Côté négatif, le marché immobilier est le talon d'Achille américain (-7,8%) alors que la consommation privée a également été plus faible que prévu (0,5% contre 1,4% prévus). Enfin, le marché du travail reste miné par un faible recrutement et peu de licenciements, et le taux de chômage reste stable à son niveau bas au cours du premier semestre.

La Fed a par ailleurs réactualisé en juin ses prévisions de mars. Elle n'a pas apporté beaucoup de changements aux perspectives de croissance économique, mais a considérablement révisé ses prévisions d'inflation. Et bien entendu, cela a influencé les attentes de taux d'intérêt. Pour plus de précisions, référez-vous aux chapitres sur la politique monétaire et les rendements obligataires plus bas dans ce rapport.

Évolution des prévisions macroéconomiques trimestrielles du FED - juin versus mars					
	2026	2027		2026	2027
Croissance PIB	2.20%	2.30%	Inflation PCE	3.60%	2.30%
Mars	2.40%	2.30%	Mars	2.70%	2.20%
Chômage	4.30%	4.30%	Inflation PCE Core	3.30%	2.50%
Mars	4.40%	4.30%	Mars	2.70%	2.20%

Source : Federal Reserve 17/06/2026

Économie de la zone euro

La croissance économique dans la zone euro a mal commencé l'année avec une contraction de 0,2% au premier trimestre. Il s'agit du premier recul trimestriel depuis 2022, et c'est aussi le pire depuis 2020. Une forte baisse de la demande à l'exportation et des investissements privés sont les principaux responsables de ce résultat. La consommation privée a elle aussi ralenti, tandis que les dépenses publiques ont fortement augmenté sur une base annuelle, contrebalançant un peu cela. Sur une base annuelle, la croissance au 1er trimestre a été de 0,3%, bien en deçà des prévisions de 0,8%. L'Allemagne (0,3%) a été le maillon faible au sein des Big 4 (D-FR-IT-SP) et l'Espagne a fait figure d'exception (2,7%). Si l'Irlande est globalement un poids plume, son recul annuel (-16,8%) a été suffisant pour plomber le tout.

La BCE a quant à elle ajusté ses prévisions trimestrielles, en partie en fonction du conflit au Moyen-Orient et de ses possibles répercussions sur les niveaux de croissance et de prix. Ces scénarios se fondent principalement sur la crise actuelle de l'offre, et la mesure dans laquelle celle-ci peut affecter les perspectives de croissance et l'*ancrage des anticipations d'inflation* (!). Le tableau ci-dessous le montre clairement : il va d'un nouveau scénario de base acceptable à un scénario de stagflation.

Projections des services de l'ECB 11/06/2026 - évolution trimestrielle des scénarios macroéconomiques de base						
		19/03/26 base	11/06/26 base	Plus modéré	Scénario défavorable	Scénario sévère
Croissance PIB	2026	0.9%	0.8%	0.8%	0.7%	0.5%
	2027	1.3%	1.2%	1.4%	0.9%	0.4%
Inflation harmonisée	2026	2.6%	3.0%	2.9%	3.3%	4.0%
	2027	2.0%	2.3%	1.8%	3.0%	5.3%
Inflation harmonisée hors énergie et produits alimentaires	2026	2.3%	2.5%	2.4%	2.5%	2.5%
	2027	2.2%	2.5%	2.3%	2.7%	3.8%

Source : BCE

Actualités de la politique monétaire mondiale – FED/BCE

États-Unis – FED

Le bras de fer politique à Washington concernant la nomination de Kevin Warsh a dominé presque tout le premier semestre de cette année. Il s'est soldé par l'intronisation de Warsh en tant que nouveau président de la FED le 22/05. La politique monétaire a été stable au premier semestre, mais le conflit au Moyen-Orient a bien sûr fortement influencé le cours des événements.

La Fed est restée prudente au 1^{er} semestre (taux directeur à 3,75 %), mais on observe une évolution notable des anticipations du marché concernant la politique de taux. Au début de l'année, les marchés ont supposé qu'il y aurait 2 réductions de taux d'intérêt de 25 pb à l'automne, éventuellement avec une réduction supplémentaire des taux d'intérêt au printemps 2027. Mais au cours du deuxième trimestre, il en a été tout autrement, et ce revirement est confirmé par le procès-verbal de la décision sur les taux d'intérêt du 18/06. Il n'est plus question de baisse des taux d'intérêt et le marché suppose désormais que ceux-ci augmenteront de 25 points de base à l'automne 2026 et éventuellement une deuxième fois au printemps 2027.

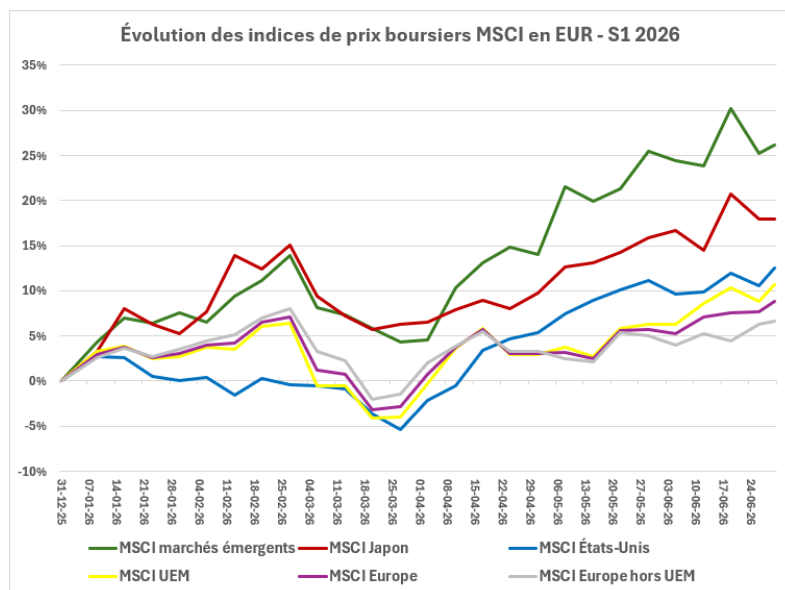
Zone euro – BCE

La BCE et les marchés ont également changé leur fusil d'épaule suite au conflit au Moyen-Orient. Si la politique monétaire n'a pas bougé tout au long de 2026, la BCE a pris des mesures en juin et a relevé son taux directeur de 25 pb (taux de dépôt de 2,00 % à 2,25 %). La BCE souhaite éviter les erreurs du passé, lorsqu'elle a trop traîné pour réagir à un choc inflationniste (cf. 2021-2022), et elle tente aujourd'hui de réduire les attentes d'inflation en prenant ces mesures fermes. Des enquêtes récentes montrent que les attentes d'inflation sont encore élevées à un horizon de 12 mois (3,8%). Une deuxième hausse des taux d'intérêt de 25 pb est à l'ordre du jour en septembre. Les marchés ont brièvement tablé sur une troisième hausse des taux d'intérêt en décembre, mais les chiffres d'inflation « favorables » en juin ont éloigné ce spectre. Bien sûr, les chiffres de l'inflation pour juillet, la flambée du conflit au Moyen-Orient et la volatilité du marché de l'énergie continueront d'influencer ces anticipations de taux d'intérêt dans un proche avenir.

Marchés financiers 1^{er} trimestre 2026 – Rendements des classes d'actifs principales

Actions

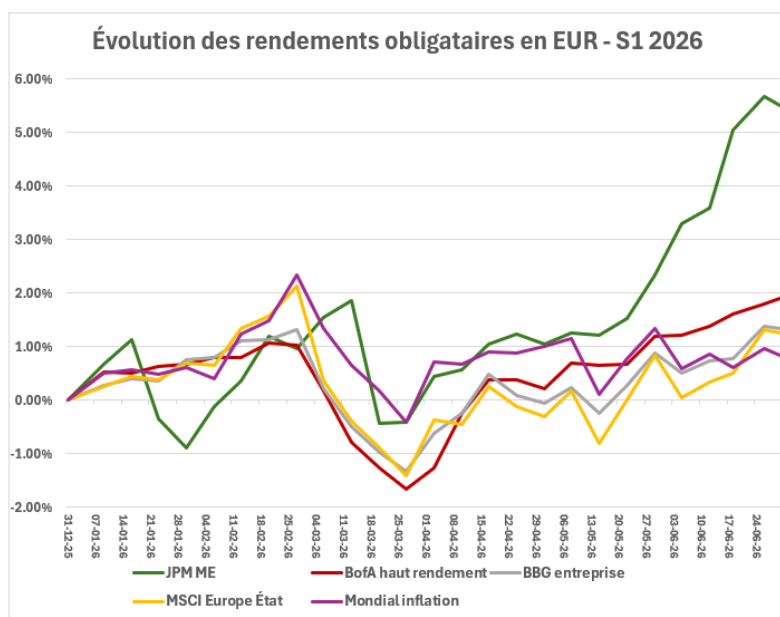
- 1) Le premier trimestre de 2026 a été très similaire au premier trimestre de 2025. Les marchés boursiers ont d'abord pris un bon départ, à l'exception des États-Unis, où l'incertitude concernant les dépenses en capital liées à l'IA s'est étendue. L'Europe a pris un bon départ, mais la plus forte influence haussière est venue principalement du Japon et des marchés émergents (voir graphique ci-dessous). L'année dernière, cette hausse a été interrompue au 1^{er} trimestre par l'annonce du chatbot Deepseek en février, tandis que cette année un autre phénomène extérieur a été responsable d'une forte progression, à savoir le conflit Iran/Israël/États-Unis qui a éclaté le 27/02. Ainsi, seule l'Europe hors UEM (Royaume-Uni), le Japon et les marchés émergents ont clôturé le trimestre avec un léger bénéfice. Les États-Unis et la zone euro ont terminé le premier trimestre dans le rouge.
- 2) Le 2^{ème} trimestre a démarré sous de meilleurs auspices, avec l'espoir d'une fin rapide du conflit au Moyen-Orient. Ce sont alors principalement les « anges déchus » – comprendre : les valeurs sensibles à l'IA – qui faisaient la pluie et le beau temps, effaçant leur retard du premier trimestre. Le Nasdaq mais aussi l'Asie du Sud-ouest (Corée du Sud) et le Japon ont fait preuve d'une résilience exceptionnelle au cours du 2^{ème} trimestre. Pour l'instant, la saison des résultats du 2^{ème} trimestre s'est très bien déroulée, les valeurs financières américaines jouant un rôle de premier plan.
- 3) Aux États-Unis, le marché boursier a connu des gains plus intéressants vers la fin du deuxième trimestre : il n'y a eu pratiquement aucune différence significative entre les actions croissance et valeur au 30/06 en ce qui concerne les grandes capitalisations boursières. Aux États-Unis, les petites capitalisations boursières ont remarquablement surperformé : en monnaie locale, elles se sont améliorées de 15% (valeur) et de 30% (croissance). Dans la zone euro, jusqu'au mois de mai, les petites capitalisations boursières régnaient en maîtres. Les résultats de juin (-4 %, 7 % de rendement total depuis le début de l'année) ont toutefois contraint les investisseurs à se tourner vers les capitalisations boursières plus importantes. Concernant celles-ci, les actions croissance et valeur se sont améliorées respectivement de 13,5% et 11,5%.



Rendements des actions en EUR 1er semestre 2026		
	Rendement prix	Rendement total
MSCI marchés émergents	26.14%	27.50%
MSCI Japon	17.92%	19.22%
MSCI États-unis	12.52%	13.17%
MSCI UEM	10.63%	13.17%
MSCI Europe	8.80%	11.31%
MSCI Europe hors UEM	6.68%	9.14%

Obligations

- 1) Le premier semestre a été mouvementé pour les obligations, qui ont affiché une volatilité considérable dans divers compartiments. La raison en était, bien sûr, le taux d'intérêt ayant subi la situation au Moyen-Orient (voir ci-dessus la section sur la politique monétaire et les fluctuations des taux d'intérêt). En conséquence, à la fin du deuxième trimestre, les courbes de rendement des régions les plus importantes se sont considérablement aplaties, avec des corrections à la hausse plus importantes, en termes relatifs, à l'extrémité courte de la courbe. Pour clarifier : en Europe, le taux d'intérêt à court terme (2 ans) a augmenté de 40 points de base tandis que le taux d'intérêt long terme (10 ans) est resté pratiquement inchangé. Aux États-Unis, ces chiffres étaient de +70 points de base (2 ans) et +30 points de base (10 ans), respectivement.
- 2) L'évolution de la courbe des taux a principalement eu un impact sur les compartiments obligataires conservateurs plus traditionnels, qui n'ont généré pratiquement aucun rendement jusqu'à la fin du mois de mai. Un rebond tardif en juin des taux d'intérêt à long terme a néanmoins permis d'enregistrer quelques miettes en fin de semestre, notamment au sein des obligations d'État sensibles à la durée. Ceci grâce aux espoirs d'un accord de cessez-le-feu imminent et de la réouverture du détroit d'Hormuz, qui, sur la même période, a donné lieu à d'importantes corrections de prix à la baisse pour l'énergie et a donc freiné les anticipations d'inflation. En attendant, nous savons que l'équilibre reste instable dans cette région avec à nouveau de fortes corrections sur l'énergie et les taux d'intérêt à long terme (de nouveau en hausse).
- 3) Les compartiments obligataires les plus risqués (haut rendement et marchés émergents) ont bien sûr également subi l'incertitude du conflit au Moyen-Orient, qui en mars a porté un coup dur au sentiment de risque (marché boursier). Ce dernier s'est toutefois amélioré assez rapidement, et ces obligations ont fait preuve d'une résilience remarquable et terminé le semestre sur une note positive. Les marchés émergents ont été remarquablement résilients, en partie grâce au sentiment positif lié à l'IA (Asie, Corée du Sud). Le positionnement différent dans le cycle des taux, ainsi que la prime de rendement supplémentaire dans les poids lourds de l'indice tels que le Brésil, le Mexique, l'Inde, l'Afrique du Sud et la Turquie, confèrent à ce compartiment un attrait supplémentaire par rapport aux obligations traditionnelles, y compris les obligations d'entreprises à haut rendement.



Rendements obligataires en EUR 1er semestre 2026	
	Rendement total
JP Morgan marchés émergents	5.50%
BofA haut rendement hors inst financières	1.89%
Bloomberg entreprise qualité investissement	1.33%
Obligations d'État européennes	1.25%
Mondiales indexées sur l'inflation (étatiques)	0.83%

Évolution principales devises étrangères au premier trimestre 2026 - appréciation (+) dépréciation (-) contre l'EUR				
CLP (Colombie)	13.65%		CZK (Tchéquie)	-0.37%
BRL (Brésil)	9.08%		CAD (Canada)	-0.58%
HUF (Hongrie)	8.09%		JPY (Japon)	-0.86%
AUD (Australie)	6.63%		PLN (Pologne)	-1.93%
MXN (Mexique)	5.90%		SEK (Suède)	-2.36%
CNY (Chine)	5.88%		INR (Inde)	-2.37%
NOK (Norvège)	4.75%		IDR (Indonésie)	-4.02%
ZAR (Afrique du Sud)	3.92%		Corée du Sud	-4.43%
USD (États-Unis)	2.84%		TRY (Turquie)	-5.32%
HKD (Hong Kong)	2.05%			
NZD (Nouvelle-Zélande)	1.41%			
GBP (Royaume-Uni)	1.21%			
CHF (Suisse)	0.83%			

1.3. BILAN GLOBALISE

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	425.826.708,67	404.070.884,35
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	416.791.548,30	391.445.416,18
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	220.379.016,83	239.187.573,84
B. Instruments du marché monétaire	44.483.356,02	29.151.166,29
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	151.929.175,45	123.106.676,05
III. Créances et dettes à plus d'un an		-15.472,44
B. Dettes		-15.472,44
IV. Créances et dettes à un an au plus	45.350,65	923.301,90
A. Créances		
a. Montants à recevoir	60.994,03	1.133.787,17
b. Avoirs fiscaux		452.753,45
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-15.643,38	-663.238,72
V. Dépôts et liquidités	7.552.504,12	9.875.856,04
A. Avoirs bancaires à vue	7.552.504,12	9.875.856,04
VI. Comptes de régularisation	1.437.305,60	1.841.782,67
B. Produits acquis	2.186.951,65	2.468.736,34
C. Charges à imputer (-)	-749.646,05	-626.953,67
TOTAL CAPITAUX PROPRES	425.826.708,67	404.070.884,35
A. Capital	391.254.832,27	382.462.768,84
B. Participations au résultat	53.774,89	546.092,00
C. Résultat reporté	12.144.935,54	8.515.443,74
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	22.373.165,97	12.546.579,77

1.4 . COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	18.642.638,05	8.393.117,01
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	528.731,76	-582.746,96
B. Instruments du marché monétaire		-58.717,20
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	18.113.398,15	9.034.510,23
D. Autres valeurs mobilières	7,17	
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	500,97	70,94
II. Produits et charges des placements	5.053.370,51	5.592.390,44
A. Dividendes	3.040.141,85	2.995.677,55
B. Intérêts		
a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	2.720.077,37	2.794.086,85
b. Dépôts et liquidités	30.228,01	73.012,33
C. Intérêts d'emprunts (-)		-0,02
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-737.076,72	-270.386,27
III. Autres produits	3.760,23	7.759,12
A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison	3.667,86	7.526,25
B. Autres	92,37	232,87
IV. Coûts d'exploitation	-1.286.533,58	-1.388.181,74
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-26.889,32	-58.808,07
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-38.227,30	-72.493,22
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-769.459,97	-730.208,41
Classe IC	-36.917,99	-37.136,82
Classe N	-23.521,00	-21.192,45
Classe P	-5.600,92	-6.004,89
Classe R	-698.366,47	-660.894,10
Classe S		-6,46
Classe S-Ic	-5.053,59	-4.973,69
b. Gestion administrative et comptable	-92.167,95	-70.398,02
E. Frais administratifs (-)	-125.237,04	-99.534,49
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-34.314,34	-45.923,18
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-37.381,65	-36.431,68
H. Services et biens divers (-)	-53.032,51	-172.544,96
J. Taxes	-94.296,03	-74.964,53
Classe IC	-2.842,76	1.050,74
Classe N	-20.947,92	-4.960,10
Classe P	-1.181,07	-1.511,96
Classe R	-69.024,23	-68.675,23
Classe S		-0,13
Classe S-Ic	-300,05	-867,85
K. Autres charges (-)	-15.527,47	-26.875,18
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	3.770.597,16	4.211.967,82
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	22.413.235,21	12.605.084,83
VI. Impôts sur le résultat	-40.069,24	-58.505,06
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	22.373.165,97	12.546.579,77

1.5 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION

1.5.1 . Résumé des règles

Les règles d'évaluation ci-dessous ont été rédigées sur base de l'AR du 10 novembre 2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts. Plus particulièrement, les dispositions des articles 7 à 19 sont d'application.

Frais

Afin d'éviter des variations importantes de la valeur nette d'inventaire au moment de leur paiement, les charges à caractère récurrent sont provisionnées prorata temporis. Ce sont principalement les commissions et frais récurrents tels que mentionnés dans le prospectus (par exemple, la rémunération pour la gestion du portefeuille d'investissement, l'administration, le dépositaire, le commissaire, ...).

Les frais de constitution sont amortis sur une ou plusieurs années avec un maximum de 5 ans, selon la méthode linéaire.

Comptabilisation des achats et des ventes

Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, parts d'organismes de placement collectif et instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur, sont, au moment de leur acquisition et de leur aliénation, enregistrés dans les comptes respectivement à leur prix d'achat et à leur prix de vente. Les frais accessoires, tels que les frais de transaction et de livraison, sont immédiatement mis à charge du compte de résultats.

Créances et dettes

Les créances et dettes à court terme ainsi que les placements à terme sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Lorsque la politique d'investissement du compartiment est principalement axée sur le placement de ses actifs dans des dépôts, des liquidités ou des instruments du marché monétaire, les placements sont évalués à leur juste valeur.

Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et instruments financiers dérivés

Les valeurs mobilières, les instruments du marché monétaire et les instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) sont évalués à leur juste valeur en respectant la hiérarchie suivante :

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine pour lesquels il existe un marché actif fonctionnant à l'intervention d'établissements financiers tiers, ce sont le cours acheteur et le cours vendeur actuels formés sur ce marché qui sont retenus. Dans des cas exceptionnels, ces cours peuvent être indisponibles pour les obligations et pour d'autres titres de créance ; le cours moyen sera alors utilisé et cette procédure sera mentionnée dans le rapport (semi-)annuel.
- S'il s'agit d'éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif en dehors de toute intervention d'établissements financiers tiers, c'est le cours de clôture qui est retenu.
- Utilisation du prix de la transaction la plus récente, à condition que les circonstances économiques n'aient pas fondamentalement changé depuis cette transaction.
- Utilisation d'autres techniques de valorisation qui doivent utiliser au maximum les données du marché, être conformes aux méthodes économiques habituellement utilisées et être régulièrement calibrées et testées quant à leur validité.

L'évaluation des parts d'organismes de placement collectif à nombre variable de parts non cotés est faite sur la base de la valeur nette d'inventaire de ces parts.

Les réductions de valeur, moins-values et plus-values, qui proviennent des règles ci-dessus, sont imputées au compte de résultats dans le sous-poste concerné de la rubrique « I. réductions de valeur, moins-values et plus-values ».

Des variations de valeur relatives à des obligations et autres titres de créance qui résultent de la comptabilisation prorata temporis des intérêts courus, sont imputées au compte de résultats comme éléments constitutifs du poste « II. Produits et charges des placements - B. Intérêts ».

La juste valeur des instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) est portée dans les différents postes du bilan et hors bilan en fonction de l'instrument sous-jacent.

Les valeurs sous-jacentes (des contrats d'option et des warrants) et les montants notionnels (des contrats à terme et des contrats de swap) sont portés dans les postes hors bilan sous les rubriques concernées.

En cas d'exercice des contrats d'option et des warrants, les primes sont portées en majoration ou en réduction du prix d'achat ou de vente des éléments du patrimoine sous-jacents. Les paiements et recettes intermédiaires résultant de contrats de swap sont portés au compte de résultats dans le sous-poste « II. Produits et charges des placements - D. Contrats de swap ».

Opérations en devises

Les éléments du patrimoine libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la devise du compartiment sur base du cours moyen du marché et le solde des écarts positifs et négatifs résultant de la conversion est imputé au compte de résultats dans la rubrique « I.H. Positions et opérations de change ».

1.5.2 . Taux de change

Tous les actifs et compartiments sont exprimés dans la même devise que le fonds.

2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS INSTITUTIONAL FIXED MATURITY 2027

2.1 . RAPPORT DE GESTION

2.1.1 . *Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts*

Le compartiment Nagelmackers Institutional Fixed Maturity 2027 a été lancé le 09/02/2024.

Prix et période de souscription initiale :

- Parts de capitalisation – classe R : le 09/02/2024 au prix de 100,00 EUR par part.
- Parts de capitalisation – classe N : le 09/02/2024 au prix de 10.000,00 EUR par part.
- Parts de distribution – classe R : le 09/02/2024 au prix de 100,00 EUR par part.
- Parts de distribution – classe P : le 09/02/2024 au prix de 100,00 EUR par part.
- Parts de distribution – classe IC : le 09/02/2024 au prix de 10.000,00 EUR par part.

2.1.2 . *Cotation en bourse*

Non applicable.

2.1.3 . *Objectif et lignes de force de la politique de placement*

Le compartiment NAGELMACKERS INSTITUTIONAL FIXED MATURITY 2027 vise à accroître la valeur de ses actifs en investissant dans des obligations émises par des sociétés du monde entier, ainsi que dans des obligations émises par des gouvernements, des organismes garantis par des gouvernements, des organisations internationales ou supranationales autorisées pour l'investissement. La durée du fonds n'excédera pas le 15 décembre 2027.

Le rendement potentiel du fonds est dérivé de la valeur des coupons accumulés sur les obligations du portefeuille et des variations du rendement des obligations du portefeuille en raison des variations des taux d'intérêt et des spreads de crédit (c'est-à-dire la différence d'intérêt entre les obligations d'entreprises et les obligations d'État).

Pour ce compartiment, aucun indicateur de référence n'est appliqué et le compartiment sera géré activement.

Il n'y a pas de protection ou de garantie du capital, ni pour ce Compartiment, ni pour ses actionnaires. Il n'existe aucune garantie que ce compartiment atteindra effectivement son objectif.

Catégories d'actifs autorisés

Les actifs de ce compartiment seront investis de 90% à 100% dans des titres de créance (obligations et autres titres de valeur assimilés) qui sont émis par des gouvernements, des organismes garantis par des gouvernements, des organisations internationales ou supranationales ou par des entreprises dont un gouvernement est (au moins partiellement) actionnaire. La partie restante des actifs pourra être investie en titres de créance ou en instruments du marché monétaire autres que ceux indiqués ci-dessus, en actifs dérivés (obligations convertibles ou avec warrant, warrants, options et opérations à terme ; cette liste n'est pas exhaustive) ou en liquidités. Ceux-ci sont pour au moins 90% libellés en euro.

Toutefois, le fonds peut, notamment à l'approche de sa date d'échéance et pour faciliter sa liquidation à la fin du fonds, détenir des liquidités, des équivalents de liquidités ou des instruments de taux d'intérêt à court terme pour une pondération supérieure à celle prévue dans les conditions et restrictions énoncées dans le corps principal du prospectus.

Les investissements correspondent aux règles fixées par l'arrêté royal du 12 novembre 2012, relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE. Le compartiment ne pourra investir plus de 10% de ses actifs dans d'autres OPCVM ou OPC.

Particularités des obligations et titres de créance

Les obligations et titres de créance dans lesquels le compartiment investit sont émis par tout type d'émetteurs : gouvernements, pouvoirs publics locaux, organismes de droit public internationaux et sociétés privées ; cette liste n'est pas exhaustive.

Pour atteindre l'objectif de gestion, le portefeuille est investi jusqu'à 100% en obligations à taux fixe ou variable, autres titres de créance négociables et instruments du marché monétaire (bons du Trésor, billets de trésorerie, certificats de dépôt) de tous secteurs économiques.

Le compartiment investit au moins 80% dans des obligations de qualité « Investment Grade ». Ces obligations de qualité « Investment Grade » sont émises par des émetteurs notés BBB- ou plus par Standard & Poor's ou Baa3 par Moody's, ou des notations comparables par d'autres agences de notation de crédit).

Elles s'opposent aux obligations « non-investment grade », également appelées « speculative grade » ou « high yield » (haut rendement). La part des obligations à haut rendement (avec une notation inférieure à BBB- ou Baa3) ne pourra excéder 20% de l'actif total du compartiment.

La qualité de crédit moyenne de la partie obligataire du compartiment doit être supérieure ou égale à BBB (ou équivalent). Les investissements en actions et en obligations convertibles ne sont pas autorisés.

Le compartiment peut investir (une partie de) son patrimoine dans des instruments financiers, libellés en d'autres devises que l'euro. Dans ce cas, la valeur des investissements peut également être affectée par les fluctuations des taux de change des devises dans lesquelles les investissements ont été libellés.

Le compartiment investit au moins 90% de ses actifs dans des titres émis par des émetteurs avec une forte score ESG et dont au moins 20% de l'univers des placements déterminé par le gestionnaire a été éliminé par des filtrages négatifs basés sur des activités controversées et / ou sur des scores ESG faibles.

Aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) – Transparence en matière de développement durable

La stratégie prend en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environment, Social, Governance). Conformément à l'application du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, le compartiment est conforme aux exigences de transparence découlant de l'article 8 du Règlement SFDR. Le compartiment promeut des caractéristiques écologiques et sociales mais ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable dans le sens du Règlement SFDR 2019/2088.

Par ailleurs, le compartiment n'a pas l'intention d'investir dans des investissements durables tels que définis par le SFDR 2019/2088 et donc pas dans des investissements durables sur le plan environnemental tels que définis par le Règlement 2020/852 ('le Règlement Taxonomie').

Éléments contraignants

- 1) Le compartiment investit au moins 90% de ses actifs dans des titres répondant aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment. Les investissements présentant des caractéristiques environnementales et/ou sociales sont des investissements auxquels le processus interne de sélection ESG a été appliqué (tel que décrit ci-dessous).
- 2) Tous les investissements doivent être conformes à la politique d'exclusion de la Banque Nagelmackers (exclusions à l'échelle de l'entreprise et exclusions dans les stratégies durables). Sont exclus les liquidités, les produits dérivés, les ETF et les OPC qui ne sont pas gérés par la Banque Nagelmackers. De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet www.nagelmackers.be ([https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers Exclusion- Policy-FR.pdf](https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers%20Exclusion-Policy-FR.pdf)).
- 3) Exclusion d'au moins 20% de l'univers d'investissement de ce compartiment déterminé par le gestionnaire au travers de filtrages négatifs basés sur des activités controversées et des normes et/ou sur la base de scores ESG faibles (exclusion des 3 catégories de scores ESG les plus faibles, soit les scores 8 à 10).
- 4) Les émetteurs dans lesquels les investissements sont réalisés suivent les pratiques de bonne gouvernance.

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales à travers un processus de sélection ESG interne qui comprend les éléments suivants :

A. Filtrages négatifs basés sur des activités controversées

L'exclusion de valeurs impliquées dans des activités controversées, est essentielle pour s'assurer que les investissements ne sont pas exposés à des activités controversées qui pourraient être considérées comme contraires à l'éthique ou non durables. Les titres de sociétés impliquées dans une gamme d'activités controversées dans le cadre de leurs activités commerciales sont exclues de la possibilité d'être incluses dans le compartiment. Ceci est vérifié sur la base de données provenant de fournisseurs de données externes. Les critères d'exclusion basés sur des activités controversées sont décrits en détail dans la politique d'exclusion de la Banque Nagelmackers sur le site www.nagelmackers.be ([https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers-Exclusion- Policy-FR.pdf](https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers-Exclusion-Policy-FR.pdf)).

B. Filtrage normatif

Exclusion de valeurs jugées par une autorité compétente contrevenant à plusieurs reprises à un ou plusieurs principes du Pacte mondial des Nations Unies et ne prenant pas de mesures pour remédier à la violation. Exclusion des émetteurs souverains qui sont systématiquement corrompus et/ou négligent les droits sociaux et politiques fondamentaux et/ou font l'objet de sanctions du Conseil de sécurité de l'ONU. Exclusion des émetteurs souverains qui sont systématiquement corrompus et/ou négligent les droits sociaux et politiques fondamentaux et/ou font l'objet de sanctions du Conseil de sécurité de l'ONU. Le filtrage normatif est vérifié sur la base des données provenant de fournisseurs de données externes. Les critères d'exclusion basés sur des normes internationales sont décrits en détail dans la politique d'exclusion de la Banque Nagelmackers sur le site www.nagelmackers.be ([https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers-Exclusion- Policy-FR.pdf](https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers-Exclusion-Policy-FR.pdf)).

C. Approche best-in-class

Après l'exclusion d'entreprises et de gouvernements sur la base d'activités controversées et de normes, les critères ESG sont intégrés dans le processus d'investissement sur la base d'un modèle de notation ESG interne applicable aux émetteurs. L'analyse de la performance ESG comprend l'évaluation, à l'aide de données provenant de fournisseurs de données externes, de critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise au niveau des valeurs dans lesquelles le compartiment effectue des investissements. Les sociétés et pays sont évalués à l'aide de scores ESG quantitatifs internes utilisant des indicateurs ESG tiers mesurant des critères extra-financiers. À cette fin, les scores internes du compartiment E, S et G sont calculés sur la base d'une combinaison des indicateurs des principales incidences négatives (PAI) et des scores E, S et G des fournisseurs de données externes. Lors de l'évaluation des pays, les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies sont également inclus dans le score ESG. Ensuite, les scores ESG internes sont calculés sur la base d'une combinaison des scores E, S et G internes du compartiment. Les scores ESG sont déterminés sur une échelle de 1 (meilleur score) à 10 (pire score). Étant donné que la matérialité des différents critères ESG peut différer selon le secteur, l'activité commerciale ou la taille d'une entreprise, ou le degré de développement d'un pays cela se reflétera également dans le modèle de notation ESG et dans l'évaluation globale des entreprises et pays. Les scores ESG sont mis à jour chaque trimestre. Les entreprises et pays sont ensuite classées (en percentiles) au sein de leur groupe de référence (en fonction de la région, du secteur et de la capitalisation boursière pour les entreprises) sur la base du modèle de notation ESG interne de la Banque Nagelmackers. Les pondérations des scores E, S et G internes peuvent varier selon que le Gestionnaire considère ces éléments comme plus ou moins déterminants pour le segment sectoriel auquel appartient la société. Une fois les scores ESG internes (allant de 1 à 10) calculés, les actions sont classées en fonction de leur score ESG. Les entreprises et pays ayant les scores ESG les plus faibles par groupe de référence sont exclues (exclusion des 3 catégories de scores ESG les plus faibles, soit les scores 8 à 10).

Les restrictions d'investissement et les critères de sélection mentionnés ci-dessus relatifs à l'approche d'investissement durable du compartiment font l'objet d'une évaluation et d'un suivi constants par le Gestionnaire. Il est vérifié trimestriellement si les investissements inclus dans le compartiment ne contreviennent pas aux restrictions d'investissement et aux critères de sélection. Si, lors de ce contrôle, il est établi qu'un investissement particulier dépasse l'un des critères, il doit être retiré du compartiment dans un délai de trois mois.

Les obligations labellisées comme écologiques, sociales et/ou durables sont considérées comme répondant aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment, quel que soit le score ESG de l'émetteur.

En appliquant la stratégie d'investissement durable décrite ci-dessus, le compartiment investit au moins 90% de ses actifs dans des titres répondant aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment et s'engage à réduire d'au moins 20% l'univers d'investissement de ce compartiment, tel que déterminé par le Gestionnaire, par des filtres négatifs basés sur des activités controversées et des normes et/ou sur la base de scores ESG faibles.

De plus amples informations sur les caractéristiques écologiques et sociales promues par le compartiment figurent dans les informations précontractuelles (Annexe II SFDR informations précontractuelles pour les produits de l'article 8) du compartiment en annexe.

Principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

La sélection des instruments d'investissement prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité grâce à une combinaison de filtrage négatif basé sur des activités controversées et des normes, et d'une approche best-in-class basée sur un modèle de notation ESG interne pour les émetteurs et les OPC. De plus amples informations sur la manière dont le compartiment prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont détaillées dans les informations précontractuelles du compartiment en annexe. Le rapport périodique sera mis à disposition dans le rapport annuel de la SICAV.

Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change

L'exposition au risque de change auquel le compartiment peut être soumis, peut être couverte. L'objectif n'est pas de couvrir systématiquement tous les risques de change en tout ou en partie. L'objectif de la couverture pour les opérations précitées suppose un lien direct entre celles-ci et les actifs à couvrir, ce qui implique, pour ce compartiment, que les opérations effectuées dans une monnaie déterminée ne peuvent dépasser la valeur d'évaluation de l'ensemble des actifs exprimé dans la même devise ni en volume, ni en durée de détention de ces actifs. Les coûts sont déterminés sur base de la différence entre le taux d'intérêt de l'EURO et la devise.

Opérations autorisées sur instruments financiers dérivés

On peut, en outre, utiliser des dérivés dans les limites fixées par le conseil d'administration et en respectant les dispositions prévues dans la loi et la réglementation en vigueur. Les instruments financiers dérivés peuvent faire partie du compartiment pour un maximum de 10%. Lors de la sélection des contreparties aux dérivés, il n'est pas tenu compte de leur caractère socialement responsable ou non. **Les opérations sur produits dérivés servent tant à couvrir les risques qu'à atteindre des objectifs d'investissement. L'utilisation de dérivés peut donc avoir à la fois un effet positif et/ou négatif sur le profil de risque du compartiment.**

Prêt d'instruments financiers

Le compartiment se réserve le droit de prêter des instruments financiers. Dans ce cas, le prospectus sera adapté.

2.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

2.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

2.1.6 . Indice et benchmark

Le compartiment n'utilise pas d'indice spécifique comme référence.

2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Performance

Pour le premier semestre, le fonds a réalisé une performance de +0,44 % (Share class Base). Depuis son lancement le 9 février 2024, sa performance cumulée s'élève à +8,41 %.

Rétrospective

Le premier semestre 2026 a été marqué par une forte volatilité sur les marchés européens de taux, sous l'effet d'un choc géopolitique majeur au Moyen-Orient, de la hausse des prix de l'énergie et du changement d'orientation de la politique monétaire de la BCE. Après un début d'année très favorable, les obligations d'entreprises européennes investment grade (IG) ont subi une forte dégradation en mars avant de retrouver, à fin juin, des niveaux proches de ceux du début de l'année.

Le contexte initial était particulièrement porteur. L'inflation harmonisée de la zone euro s'établissait à 1,7 % en janvier tandis que le taux de dépôt de la BCE restait fixé à 2,00 %. L'appétit pour le crédit européen demeurait soutenu : l'indice iTraxx Europe Main évoluait autour de 51 points de base (pb) à fin janvier, près de ses plus bas niveaux pluriannuels. L'activité primaire était également exceptionnelle, avec un volume record d'émissions de 355,6 milliards d'euros en janvier, soit environ 13 milliards d'euros de plus que le précédent record de 2024. En février, l'environnement est resté favorable, avec une inflation limitée à 1,9 % et un rendement du Bund à 10 ans ramené à 2,64 %.

Le tournant du semestre est intervenu le 28 février, lorsque les États-Unis et Israël ont lancé des frappes aériennes coordonnées contre l'Iran. Le choc énergétique qui a suivi a fortement déstabilisé les marchés. Les émissions primaires se sont quasiment interrompues début mars et l'indice iTraxx Europe Main est passé d'environ 56 pb fin février à 71,4 pb fin mars, son plus haut niveau du semestre. Les primes de risque des obligations IG en euros se sont élargies d'environ 13 pb, soit près de trois fois plus que pour leurs homologues américaines, reflétant la plus forte dépendance énergétique de l'Europe. Dans le même temps, l'inflation de la zone euro a accéléré de 2,6 % en mars à 3,2 % en mai, renforçant les anticipations d'un resserrement monétaire.

Le deuxième trimestre a toutefois été marqué par un net rebond. La BCE a maintenu ses taux inchangés lors de sa réunion du 30 avril, offrant un répit aux marchés. Les émetteurs ont rapidement profité de cette fenêtre : à la mi-mai, 39 émetteurs ont placé des obligations en une seule journée pour un volume de 39 milliards d'euros. L'indice iTraxx Europe Main s'est alors resserré à 52,7 pb fin mai.

Le 11 juin, la BCE a relevé son taux de dépôt de 25 pb, à 2,25 %, sa première hausse depuis septembre 2023. Elle a simultanément relevé sa prévision d'inflation 2026 à 3,0 % et abaissé celle de croissance à 0,8 %. Trois jours plus tard, l'annonce d'un accord de paix entre les États-Unis et l'Iran a provoqué un retournement brutal du sentiment de marché. Les investisseurs ont déboulé une position vendeuse sur l'indice iTraxx Europe estimée à plus de 20 milliards de dollars, contribuant à un fort resserrement des spreads.

À la fin juin, l'iTraxx Europe Main était revenu à 51,6 pb, pratiquement son niveau de début d'année. L'indice Bloomberg Euro Corporate affichait alors une performance totale d'environ +0,78 % depuis le début de l'année, un résultat solide compte tenu de l'ampleur du choc géopolitique. Néanmoins, l'accord de paix s'est révélé fragile, avec des violations signalées dès la fin juin et une reprise des tensions par la suite.

Positionnement

Au 30 juin 2026, le portefeuille présente une exposition sectorielle principalement orientée vers les financières, qui constituent de loin le premier secteur représenté. Viennent ensuite la consommation cyclique, la consommation non cyclique, les utilities, les communications, l'industrie et les emprunts d'État.

Sur le plan géographique, le fonds est principalement investi en France, en Italie, aux États-Unis et en Allemagne. Le Royaume-Uni, les Pays-Bas et l'Espagne constituent également des positions significatives, assurant une diversification équilibrée du portefeuille.

Le portefeuille conserve un profil très défensif en termes de maturité, avec près de 60% des actifs arrivant à échéance dans moins d'un an. Cette structure se traduit par une duration ajustée de 0,83 année, limitant sensiblement la sensibilité

aux variations de taux d'intérêt. Au 30 juin, le fonds affiche un rendement à maturité (YTM) de 2,91 %, offrant un niveau de portage attractif tout en conservant une faible exposition au risque de taux.

2.1.8 . Politique future

Perspectives

Les perspectives du crédit IG européen dépendront principalement de l'évolution du conflit avec l'Iran, de la trajectoire de l'inflation énergétique, des prochaines décisions de la BCE et de la capacité des entreprises à préserver la solidité de leurs bilans dans un environnement de taux durablement élevés.

2.1.9 . Indicateur synthétique de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'au 2027-12-15.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

A partir du 1er janvier 2023, le niveau de risque de chaque compartiment est représenté par un indicateur synthétique de risque qui classe chaque compartiment sur une échelle numérique allant de 1 (niveau de risque le plus faible) à 7 (niveau de risque le plus élevé). Cet indicateur synthétique est calculé conformément aux dispositions du règlement délégué (UE) 2017/653 et est affiché dans le document d'informations clés pour l'investisseur. L'indicateur synthétique de risque est un guide du niveau de risque du compartiment concerné par rapport aux autres. L'indicateur montre la probabilité que les investisseurs soient perdants dans le compartiment en raison de l'évolution du marché ou que les investisseurs ne puissent pas être remboursés.

2.2 . BILAN

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	39.417.697,43	39.831.788,99
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	38.644.334,15	39.024.445,15
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	14.666.284,60	36.958.220,85
B. Instruments du marché monétaire	23.978.049,55	2.066.224,30
IV. Créances et dettes à un an au plus	-4.920,58	
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-4.920,58	
V. Dépôts et liquidités	449.131,17	482.029,49
A. Avoirs bancaires à vue	449.131,17	482.029,49
VI. Comptes de régularisation	329.152,69	325.314,35
B. Produits acquis	420.870,09	396.461,00
C. Charges à imputer (-)	-91.717,40	-71.146,65
TOTAL CAPITAUX PROPRES	39.417.697,43	39.831.788,99
A. Capital	39.145.776,03	39.187.627,03
B. Participations au résultat	2.261,66	2.631,46
C. Résultat reporté	21.855,97	
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	247.803,77	641.530,50

2.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	-68.112,70	313.289,45
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	-68.112,70	293.829,45
B. Instruments du marché monétaire		19.460,00
II. Produits et charges des placements	454.658,69	458.683,52
B. Intérêts		
a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	453.844,51	450.962,40
b. Dépôts et liquidités	814,18	7.721,12
III. Autres produits	3.677,77	4.875,72
A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison	3.667,86	4.845,19
B. Autres	9,91	30,53
IV. Coûts d'exploitation	-130.203,69	-130.306,24
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-1.350,83	-2.446,16
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-3.639,74	-6.900,39
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-47.741,60	-49.407,20
Classe IC	-8.576,39	-8.896,91
Classe N	-2.121,09	-1.958,78
Classe P	-4.672,47	-5.191,79
Classe R	-32.371,65	-33.359,72
b. Gestion administrative et comptable	-12.593,06	-9.009,46
E. Frais administratifs (-)	-15.432,80	-14.528,23
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-4.475,26	-6.300,86
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-11.059,68	-11.671,51
H. Services et biens divers (-)	-14.482,54	-28.015,14
J. Taxes	-17.962,15	-532,03
Classe IC	-2.454,29	1.547,45
Classe N	-9.859,39	5.221,79
Classe P	-922,63	-1.304,97
Classe R	-4.725,84	-5.996,30
K. Autres charges (-)	-1.466,03	-1.495,26
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	328.132,77	333.253,00
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	260.020,07	646.542,45
VI. Impôts sur le résultat	-12.216,30	-5.011,95
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	247.803,77	641.530,50

2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

2.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte- feuille	% Actif Net
OBLIGATIONS						
<u>NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>				<u>14.666.284,60</u>	<u>37,95%</u>	<u>37,21%</u>
<u>OBLIGATIONS-Emises par un état</u>				<u>3.035.031,25</u>	<u>7,85%</u>	<u>7,70%</u>
EUR						
BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.0% 22-10-27	800.000	EUR	96,77%	774.144,00	2,00%	1,97%
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.75% 25-10-27	800.000	EUR	100,14%	801.156,00	2,07%	2,03%
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.95% 15-09-27	170.000	EUR	98,08%	166.731,75	0,43%	0,42%
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.65% 01-12-27	800.000	EUR	100,02%	800.172,00	2,07%	2,03%
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.45% 31-10-27	500.000	EUR	98,57%	492.827,50	1,28%	1,25%
<u>OBLIGATIONS-Emises par une entreprise privée</u>				<u>8.529.294,15</u>	<u>22,07%</u>	<u>21,64%</u>
EUR						
ABERTIS INFRA 2.375% 27-09-27	500.000	EUR	99,29%	496.445,00	1,28%	1,26%
ALSTRIA OFFICE REITAG 1.5% 15-11-27	400.000	EUR	96,72%	386.878,00	1,00%	0,98%
CARREFOUR S A 2.625% 15-12-27	500.000	EUR	99,82%	499.105,00	1,29%	1,27%
CELLNEX FINANCE COMPANY SAU 1.0% 15-09-27	500.000	EUR	97,88%	489.400,00	1,27%	1,24%
DOVER 0.75% 04-11-27	500.000	EUR	97,15%	485.747,50	1,26%	1,23%
FRESENIUS MEDICAL CARE AG 3.875% 20-09-27	800.000	EUR	101,18%	809.416,00	2,09%	2,05%
INFORMA 3.0% 23-10-27 EMTN	600.000	EUR	100,15%	600.912,00	1,55%	1,52%
JOHNSON NTROLS INTL PLC TY 0.375% 15-09-27	440.000	EUR	97,01%	426.837,40	1,10%	1,08%
LEG IMMOBILIEN SE 0.875% 28-11-27	500.000	EUR	97,16%	485.795,00	1,26%	1,23%
RENAULT 1.125% 04-10-27	400.000	EUR	97,57%	390.276,00	1,01%	0,99%
SES 0.875% 04-11-27 EMTN	350.000	EUR	96,65%	338.261,00	0,88%	0,86%
STRYKER 2.125% 30-11-27	650.000	EUR	99,01%	643.584,50	1,67%	1,63%
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 2.375% 12-10-27	370.000	EUR	99,96%	369.835,35	0,96%	0,94%
TOYOTA MOTOR CREDIT 0.125% 05-11-27	1.000.000	EUR	96,39%	963.925,00	2,49%	2,45%
VOLVO CAR AB 2.5% 07-10-27	370.000	EUR	98,95%	366.122,40	0,95%	0,93%
VONOVIA SE 0.625% 07-10-27	400.000	EUR	97,17%	388.688,00	1,01%	0,99%
WHIRLPOOL FINANCE LU 1.1% 09-11-27	400.000	EUR	97,02%	388.066,00	1,00%	0,99%
<u>OBLIGATIONS-Emises par un établissement de crédit</u>				<u>3.101.959,20</u>	<u>8,03%</u>	<u>7,87%</u>
EUR						
FORD MOTOR CREDIT 4.867% 03-08-27	1.000.000	EUR	101,76%	1.017.600,00	2,63%	2,58%
LLOYDS BANKING GROUP 1.5% 12-09-27	600.000	EUR	98,47%	590.838,00	1,53%	1,50%
NATL BANK OF GREECE 7.25% 22-11-27	400.000	EUR	101,86%	407.436,00	1,06%	1,03%
TORONTO DOMINION BANK 2.551% 03-08-27	480.000	EUR	99,79%	478.975,20	1,24%	1,22%
UNICREDIT 5.85% 15-11-27 EMTN	600.000	EUR	101,19%	607.110,00	1,57%	1,54%
Total OBLIGATIONS				14.666.284,60	37,95%	37,21%
INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE						
<u>NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>				<u>23.978.049,55</u>	<u>62,05%</u>	<u>60,83%</u>
<u>INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE-Emis par un établissement de crédit</u>				<u>8.771.835,30</u>	<u>22,70%</u>	<u>22,25%</u>
EUR						
ABN AMRO BK 2.375% 01-06-27	700.000	EUR	99,70%	697.914,00	1,81%	1,77%
BANCA IFIS 6.125% 19-01-27	400.000	EUR	101,13%	404.502,00	1,05%	1,03%
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 1.125% 23-06-27	600.000	EUR	98,45%	590.709,00	1,53%	1,50%
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 2.625% 31-03-27	400.000	EUR	99,79%	399.172,00	1,03%	1,01%
BBVA 3.5% 10-02-27	600.000	EUR	100,39%	602.313,00	1,56%	1,53%
BPCE 0.5% 24-02-27 EMTN	300.000	EUR	98,64%	295.911,00	0,77%	0,75%
CA 2.625% 17-03-27	480.000	EUR	99,80%	479.023,20	1,24%	1,21%
CA 3.375% 28-07-27 EMTN	500.000	EUR	100,69%	503.427,50	1,30%	1,28%
COMMERZBANK AKTIENGESellschaft 4.0% 30-03-27	620.000	EUR	100,76%	624.693,40	1,62%	1,58%
DEUTSCHE BK 1.625% 20-01-27	400.000	EUR	99,42%	397.668,00	1,03%	1,01%
DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK AG EUAR05+2.75% 28-06-27	400.000	EUR	98,06%	392.226,00	1,01%	0,99%
INTE 3.928% 15-09-26 EMTN	620.000	EUR	100,26%	621.608,90	1,61%	1,58%
NATWEST MKTS 1.375% 02-03-27	460.000	EUR	99,16%	456.152,10	1,18%	1,16%

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte- feuille	% Actif Net
EUR						
SG 0.75% 25-01-27 EMTN	700.000	EUR	98,93%	692.534,50	1,79%	1,76%
STANDARD CHARTERED 0.9% 02-07-26	570.000	EUR	99,99%	569.920,20	1,47%	1,45%
UNIBAIL RODAMCO SE 0.625% 04-05-27	600.000	EUR	98,14%	588.810,00	1,52%	1,49%
WELLS FARGO 1.5% 24-05-27 EMTN	460.000	EUR	98,97%	455.250,50	1,18%	1,15%
<u>INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE-Emis par une entreprise privée</u>				<u>15.206.214,25</u>	<u>39,35%</u>	<u>38,58%</u>
EUR						
AIG 1.875% 21-06-27	350.000	EUR	99,00%	346.491,25	0,90%	0,88%
ALSTOM 0.125% 27-07-27	500.000	EUR	97,06%	485.315,00	1,26%	1,23%
ASTRAZENECA 3.625% 03-03-27	510.000	EUR	100,53%	512.697,90	1,33%	1,30%
ATLANTIA EX AUTOSTRAD 1.875% 13-07-27	340.000	EUR	98,68%	335.527,30	0,87%	0,85%
AUTOSTRAD PER L ITALILIA 1.75% 01-02-27	250.000	EUR	99,36%	248.405,00	0,64%	0,63%
BAYER 0.75% 06-01-27	400.000	EUR	98,99%	395.946,00	1,02%	1,00%
CTP NV 0.75% 18-02-27 EMTN	450.000	EUR	98,56%	443.513,25	1,15%	1,13%
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.875% 16-05-27	500.000	EUR	99,81%	499.062,50	1,29%	1,27%
EDP S.A 1.625% 15-04-27	600.000	EUR	99,14%	594.840,00	1,54%	1,51%
ELO 3.25% 23-07-27 EMTN	400.000	EUR	99,83%	399.320,00	1,03%	1,01%
ENEL 5.625% 21-06-27 EMTN	270.000	EUR	102,70%	277.291,35	0,72%	0,70%
HOLCIM FINANCE LUXEMBOURG 0.125% 19-07-27	500.000	EUR	97,20%	485.977,50	1,26%	1,23%
IBM INTL BUSINESS MACHINES 3.375% 06-02-27	370.000	EUR	100,37%	371.369,00	0,96%	0,94%
ILIAD 5.375% 14-06-27	300.000	EUR	101,60%	304.810,50	0,79%	0,77%
INDUSTRIAL POWER CORPORATION 2.625% 31-03-27	600.000	EUR	99,88%	599.262,00	1,55%	1,52%
ITALGAS 1.625% 19-01-27 EMTN	460.000	EUR	99,35%	457.007,70	1,18%	1,16%
NN GROUP NV 1.625% 01-06-27	470.000	EUR	98,90%	464.837,05	1,20%	1,18%
NORDEA BKP 1.125% 16-02-27	700.000	EUR	99,09%	693.647,50	1,79%	1,76%
REPSOL INTL FINANCE BV 0.25% 02-08-27	500.000	EUR	97,37%	486.857,50	1,26%	1,24%
SCHAEFFLER AG 2.875% 26-03-27	610.000	EUR	99,75%	608.478,05	1,57%	1,54%
SECURITAS TREASURY IRELAND DAC 4.25% 04-04-27	510.000	EUR	100,72%	513.649,05	1,33%	1,30%
SHELL INTL FINANCE BV 1.625% 20-01-27	230.000	EUR	99,45%	228.739,60	0,59%	0,58%
SNAM 3.375% 05-12-26 EMTN	490.000	EUR	100,14%	490.698,25	1,27%	1,25%
SOFTBANK GROUP 5.25% 30-07-27	400.000	EUR	101,37%	405.468,00	1,05%	1,03%
TELEFON AB LM ERICSSON 1.125% 08-02-27	600.000	EUR	98,99%	593.919,00	1,54%	1,51%
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 1.375% 26-07-27	690.000	EUR	98,44%	679.208,40	1,76%	1,72%
TEVA PHARMACEUTICAL FINANCE II BV 3.75% 09-05-27	400.000	EUR	100,27%	401.066,00	1,04%	1,02%
TITAN GLOBAL FI 2.7500 20-27 09/07S	400.000	EUR	99,71%	398.852,00	1,03%	1,01%
VALEO 5.375% 28-05-27 EMTN	600.000	EUR	101,51%	609.072,00	1,58%	1,55%
VEOLIA ENVIRONNEMENT 4.625% 30-03-27	500.000	EUR	101,35%	506.747,50	1,31%	1,29%
VERIZON COMMUNICATION 0.875% 08-04-27	680.000	EUR	98,61%	670.527,60	1,73%	1,70%
WEBUILD 3.625% 28-01-27	400.000	EUR	100,33%	401.302,00	1,04%	1,02%
ZF FINANCE 2.0% 06-05-27 EMTN	300.000	EUR	98,77%	296.308,50	0,77%	0,75%
Total INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE				23.978.049,55	62,05%	60,83%
TOTAL PORTEFEUILLE				38.644.334,15	100,00%	98,04%
Avoirs bancaires à vue						
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		449.131,17		1,14%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				449.131,17		1,14%
CREANCES ET DETTES DIVERSES						
				-4.920,58		-0,01%
AUTRES						
				329.152,69		0,83%
TOTAL DE L'ACTIF NET				39.417.697,43		100,00%

2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
France	18,00%
Italie	15,16%
Allemagne	13,68%
États-Unis	12,82%
Royaume-Uni	8,10%
Pays-Bas	7,05%
Espagne	6,91%
Finlande	3,35%
Luxembourg	3,14%
Suède	2,48%
Irlande	2,43%
Belgique	2,00%
Portugal	1,54%
Canada	1,24%
Grèce	1,05%
Japon	1,05%
TOTAL	100,00%

Par secteur	
Banques et institutions financières	28,36%
Holding et sociétés financières	16,81%
Energie et eau	8,15%
Pays et gouvernements	7,85%
Sociétés immobilières	5,94%
Industrie automobile	5,11%
Télécommunication	5,10%
Industrie pharmaceutique et cosmétique	5,09%
Transports	4,09%
Compagnies d'assurance	2,10%
Internet et services d'Internet	1,84%
Art graphique, maison d'édition	1,55%
Distribution, commerce de détail	1,29%
Construction de machines et appareils	1,26%
Electrotechnique et électronique	1,26%
Pétrole	1,18%
Constructions, matériaux de construction	1,04%
Chimie	1,02%
Articles de bureaux et ordinateurs	0,96%
TOTAL	100,00%

Par devise	
EUR	100,00%
TOTAL	100,00%

2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre
Achats	5.696.804,04
Ventes	5.868.692,03
Total 1	11.565.496,07
Souscriptions	
Remboursements	183.392,75
Total 2	183.392,75
Moyenne de référence de l'actif net total	39.575.931,55
Taux de rotation	28,76%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Bank, Belgium Branch S.A., Avenue du Port 86C, b320 - 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

2.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation									
Part	2024			2025			01.01.26 - 30.06.26		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe IC - Dis	557,00	10,00	547,00		15,00	532,00			532,00
Classe N - Cap	1.982,755		1.982,755			1.982,755			1.982,755
Classe P - Dis	28.720,00	4.075,00	24.645,00		2.270,00	22.375,00		315,00	22.060,00
Classe R - Cap	18.840,125	31,071	18.809,054			18.809,054			18.809,054
Classe R - Dis	88.241,066	819,115	87.421,951		2.828,50	84.593,451		1.499,00	83.094,451
TOTAL			133.405,76			128.292,26			126.478,26

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)						
Part	2024		2025		01.01.26 - 30.06.26	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Classe IC - Dis	5.570.000,00	103.294,70		152.998,65		
Classe N - Cap	19.827.550,00					
Classe P - Dis	2.872.000,00	420.143,00		232.983,50		32.356,80
Classe R - Cap	1.884.012,60	3.099,33				
Classe R - Dis	8.823.902,60	83.188,41		287.892,57		151.035,95
TOTAL	38.977.465,20	609.725,44		673.874,72		183.392,75

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)						
Part	2024		2025		01.01.26 - 30.06.26	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Classe IC - Dis	5.700.406,07	10.421,22	5.464.105,82	10.270,88	5.350.614,26	10.057,55
Classe N - Cap	20.717.938,99	10.449,07	21.336.234,40	10.760,90	21.494.372,99	10.840,66
Classe P - Dis	2.566.239,16	104,13	2.294.008,05	102,53	2.218.195,07	100,55
Classe R - Cap	1.954.795,23	103,93	1.999.648,74	106,31	2.008.486,29	106,78
Classe R - Dis	9.085.987,81	103,93	8.654.545,72	102,31	8.346.028,82	100,44
TOTAL	40.025.367,26		39.748.542,73		39.417.697,43	

2.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

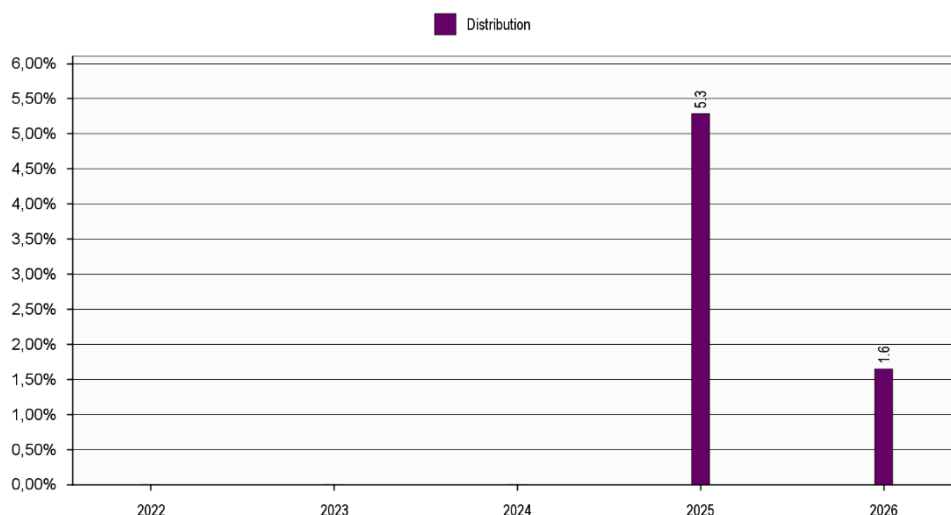
* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable. Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR)

Classe IC

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Distribution

1 an
Part
1,65% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left((1 + P_t) (1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n}) \right)^{1/n} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

$P_t = [\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$

avec

P_t la performance annuelle pour la première période

VNI_{t+1} la valeur nette d'inventaire par part en t+1

VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = [1 + (D_t / VNI_{ex,t})] [1 + (D_{t+1} / VNI_{ex,t+1})] \dots [1 + (D_{t+n} / VNI_{ex,t+n})]$$

avec

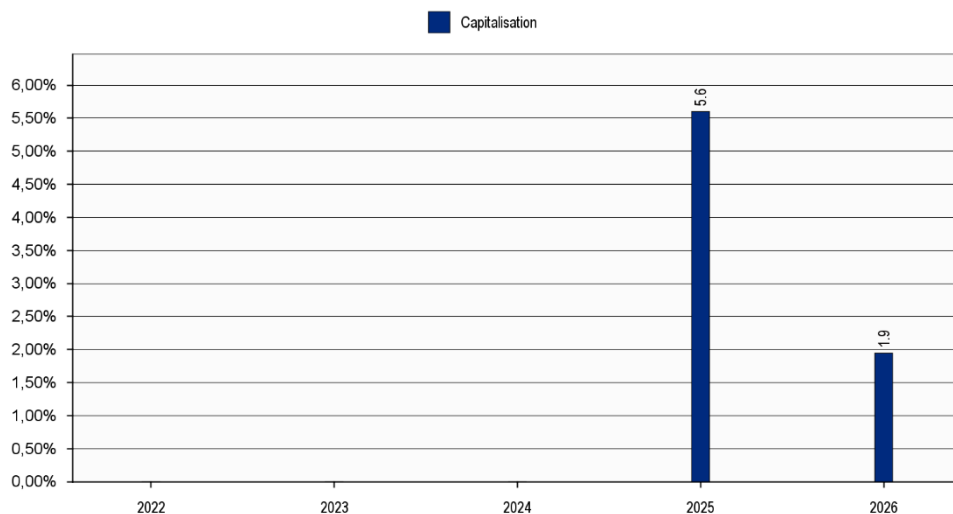
$D_t, D_{t+1}, \dots, D_{t+n}$ les montants du dividende distribué durant l'année t

$VNI_{ex,t} \dots VNI_{ex,t+n}$ la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

Classe N

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an
Part
1,95% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à $t+n$

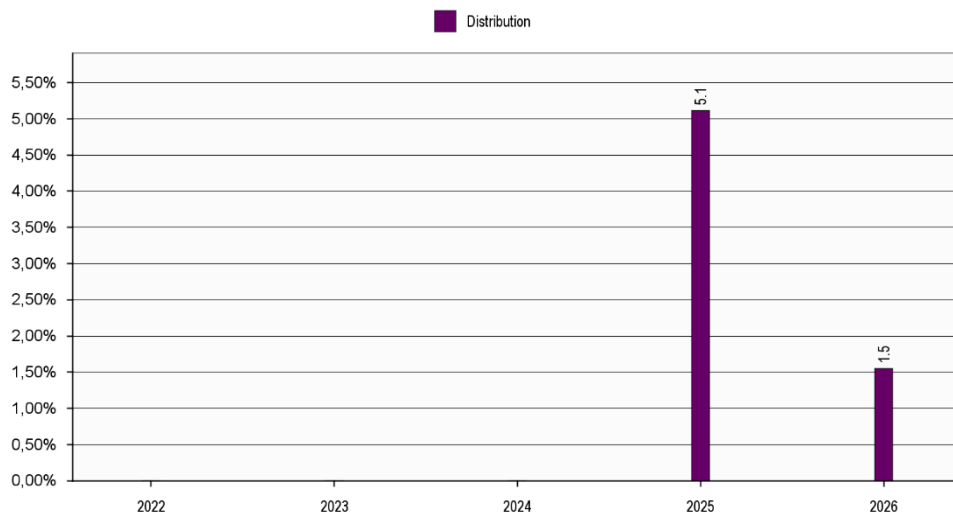
VNI_{t+n} la valeur nette d'inventaire par part en $t+n$

VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

Classe P

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Distribution

1 an
Part
1,55% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\left[(1 + P_t) (1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n}) \right]^{1/n} \right) - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

$$P_t = \left[\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t) \right] - 1$$

avec

P_t la performance annuelle pour la première période

VNI_{t+1} la valeur nette d'inventaire par part en t+1

VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = \left[1 + (D_t / VNI_{ex_t}) \right] \left[1 + (D_{t+1} / VNI_{ex_{t+1}}) \right] \dots \left[1 + (D_{t+n} / VNI_{ex_{t+n}}) \right]$$

avec

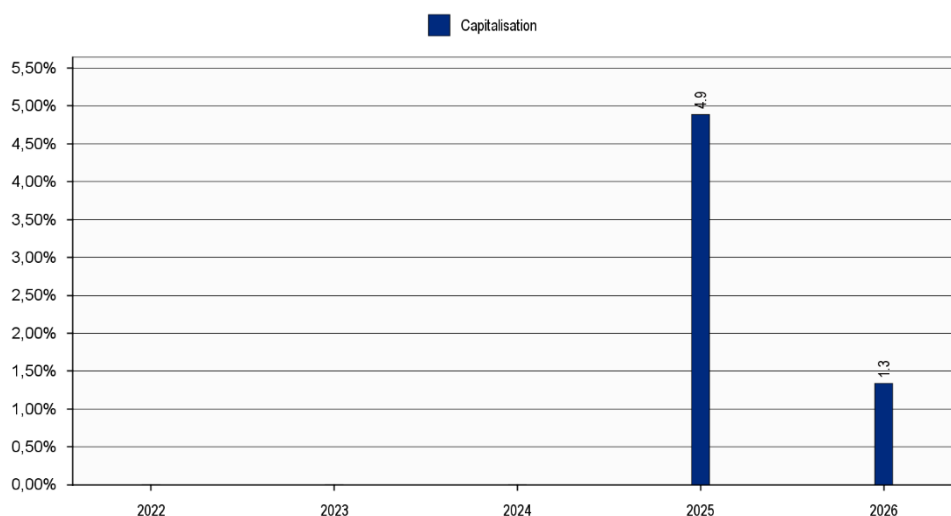
$D_t, D_{t+1}, \dots, D_{t+n}$ les montants du dividende distribué durant l'année t

$VNI_{ex_t}, \dots, VNI_{ex_{t+n}}$ la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

Classe R

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an
Part
1,34% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{\frac{1}{n}} - 1 \right)$$

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

2.4.6 . Frais**Frais récurrents**

Code Isin	Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement * :	Coûts de transaction de portefeuille ** :
Classe IC (Dis) - BE6346549338	0,74%	0,08%
Classe N (Cap) - BE6344758857	0,45%	0,08%
Classe P (Dis) - BE6344754815	0,83%	0,08%
Classe R (Cap) - BE6344749765	1,05%	0,08%
Classe R (Dis) - BE6344750771	1,04%	0,08%

* Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement ; c'est calculé au 30.06.2026. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.

** Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.

2.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Autres produits

Le poste « III. B. Autres » du compte de résultats est composé de la compensation CSDR.

NOTE 3 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

3 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS INSTITUTIONAL EUROPEAN EQUITY LARGE CAP

3.1 . RAPPORT DE GESTION

3.1.1 . *Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts*

Le compartiment Nagelmackers Institutional European Equity Large Cap a été lancé le 30/10/1996.

Prix et période de souscription initiale :

- Parts de capitalisation – classe R : le 30/10/1996 au prix de 2.478,94 EUR par part.
- Parts de capitalisation – classe Ic : le 30/10/1996 au prix de 100,00 EUR par part.
- Parts de capitalisation – classe N : le 30/10/1996 au prix de 100,00 EUR par part.
- Parts de capitalisation – classe S : le 30/10/1996 au prix de 100.000,00 EUR par part.
- Parts de capitalisation – classe S-Ic : le 30/10/1996 au prix de 100.000,00 EUR par part.
- Parts de distribution – classe P : le 30/10/1996 au prix de 100,00 EUR par part.
- Parts de distribution – classe R : le 30/10/1996 au prix de 100,00 EUR par part.
- Parts de distribution – classe Ic : le 30/10/1996 au prix de 1000,00 EUR par part.

3.1.2 . *Cotation en bourse*

Non applicable.

3.1.3 . *Objectif et lignes de force de la politique de placement*

Ce compartiment investit en actions de sociétés européennes cotées en bourse de la zone euro. Le processus d'investissement se concentre sur la sélection des pays, secteurs et entreprises les plus attrayants de la zone euro. En outre, une analyse fondamentale est effectuée, relative à la rentabilité actuelle, future et escomptée, liée aux valorisations relatives d'actions. En outre, le processus de sélection dépend de la vision des évolutions macro-économiques. Le compartiment vise un rendement à plus long terme et le plus élevé possible à un niveau acceptable de risque.

Pour les actions de distribution (RDT), l'objectif supplémentaire du compartiment est de distribuer annuellement au moins 90% des revenus obtenus par ce compartiment, après déduction des frais, commissions et charges, conformément à l'article 203, §2, alinéa 2, du Code des impôts sur les revenus de mille neuf cent nonante-deux et toute disposition ultérieure y relative.

Le compartiment est géré activement en référence à un indicateur de référence.

Il n'y a pas de protection ou de garantie du capital, ni pour ce compartiment, ni pour ses actionnaires.

Catégories d'actifs autorisés

Les actifs de ce compartiment sont investis d'au moins 90% dans des actions d'entreprises européennes cotées dans un marché agréé dans la zone euro, et, en outre, maximum 10% dans des actifs dérivés (obligations convertibles ou obligations avec warrant, warrants, options et opérations à terme ; cette liste n'est pas exhaustive).

Les liquidités peuvent faire partie du compartiment pour un maximum de 10%.

Les investissements correspondent aux règles fixées par l'arrêté royal du 12 novembre 2012, relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE. Le compartiment ne pourra investir plus de 10% de ses actifs dans d'autres OPCVM ou OPC.

Aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) – Transparence en matière de développement durable

La stratégie prend en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environment, Social, Governance). Conformément à l'application du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, le compartiment est conforme aux exigences de transparence découlant de l'article 8 du Règlement SFDR. Le compartiment promeut des caractéristiques écologiques et sociales mais ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable dans le sens du Règlement SFDR 2019/2088.

Par ailleurs, le compartiment n'a pas l'intention d'investir dans des investissements durables tels que définis par le SFDR 2019/2088 et donc pas dans des investissements durables sur le plan environnemental tels que définis par le Règlement 2020/852 ('le Règlement Taxonomie').

Éléments contraignants

- 1) Le compartiment investit au moins 90% de ses actifs dans des titres répondant aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment. Les investissements présentant des caractéristiques environnementales et/ou sociales sont des investissements auxquels le processus interne de sélection ESG a été appliqué (tel que décrit ci-dessous).
- 2) Tous les investissements doivent être conformes à la politique d'exclusion de la Banque Nagelmackers (exclusions à l'échelle de l'entreprise et exclusions dans les stratégies durables). Sont exclus les liquidités, les produits dérivés, les ETF et les OPC qui ne sont pas gérés par la Banque Nagelmackers. De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet www.nagelmackers.be (<https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers-Exclusion-Policy-FR.pdf>).
- 3) Exclusion d'au moins 20% de l'univers d'investissement de ce compartiment déterminé par le gestionnaire au travers de filtres négatifs basés sur des activités controversées et des normes et/ou sur la base de scores ESG faibles (exclusion des 3 catégories de scores ESG les plus faibles, soit les scores 8 à 10).
- 4) Les émetteurs dans lesquels les investissements sont réalisés suivent les pratiques de bonne gouvernance.

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales à travers un processus de sélection ESG interne qui comprend les éléments suivants :

A. Filtrages négatifs basés sur des activités controversées

L'exclusion de valeurs impliquées dans des activités controversées, est essentielle pour s'assurer que les investissements ne sont pas exposés à des activités controversées qui pourraient être considérées comme contraires à l'éthique ou non durables. Les titres de sociétés impliquées dans une gamme d'activités controversées dans le cadre de leurs activités commerciales sont exclus de la possibilité d'être incluses dans le compartiment. Ceci est vérifié sur la base de données provenant de fournisseurs de données externes. Les critères d'exclusion basés sur des activités controversées sont décrits en détail dans la politique d'exclusion de la Banque Nagelmackers sur le site www.nagelmackers.be (<https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers-Exclusion-Policy-FR.pdf>).

B. Filtrage normatif

Exclusion de valeurs jugées par une autorité compétente contrevenant à plusieurs reprises à un ou plusieurs principes du Pacte mondial des Nations Unies et ne prenant pas de mesures pour remédier à la violation. Ceci est vérifié sur la base de données provenant de fournisseurs de données externes. Les critères d'exclusion basés sur des normes internationales sont décrits en détail dans la politique d'exclusion de la Banque Nagelmackers sur le site www.nagelmackers.be (<https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers-Exclusion-Policy-FR.pdf>).

C. Approche best-in-class

Après l'exclusion d'entreprises sur la base d'activités controversées et de normes, les critères ESG sont intégrés dans le processus d'investissement sur la base d'un modèle de notation ESG interne applicable aux émetteurs. Cette analyse de la performance ESG comprend l'évaluation, à l'aide de données provenant de fournisseurs de données externes, de critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise au niveau des valeurs dans lesquelles le compartiment effectue des investissements. Les sociétés sont évaluées à l'aide de scores ESG quantitatifs internes utilisant des indicateurs ESG tiers mesurant des critères extra-financiers. À cette fin, les scores internes du compartiment E, S et G sont calculés sur la base d'une combinaison des indicateurs des principales incidences négatives (PAI) et des scores E, S et G des fournisseurs de données externes. Ensuite, les scores ESG internes sont calculés sur la base d'une combinaison des scores E, S et G internes du compartiment. Les scores ESG sont déterminés sur une échelle de 1 (meilleur score) à 10 (pire score). Étant donné que la matérialité des différents critères ESG peut différer selon le secteur, l'activité commerciale ou la taille d'une entreprise, cela se reflétera également dans le modèle de notation ESG et dans l'évaluation globale de l'entreprise. Les scores ESG sont mis à jour chaque trimestre. Les entreprises sont ensuite classées (en percentiles) au sein de leur groupe de référence (en fonction de la région, du secteur et de la capitalisation boursière) sur la base du modèle de notation ESG interne de la Banque Nagelmackers. Les pondérations des scores E, S et G internes peuvent varier selon que le Gestionnaire considère ces éléments comme plus ou moins déterminants pour le segment sectoriel auquel appartient la société. Une fois les scores ESG internes (allant de 1 à 10) calculés, les actions sont classées en fonction de leur score ESG. Les entreprises ayant les scores ESG les plus faibles par groupe de référence sont exclues (exclusion des 3 catégories de scores ESG les plus faibles, soit les scores 8 à 10).

D. Actionnariat actif

Le vote et le dialogue avec les entreprises (l'engagement) s'appliquent aux compartiments. Les activités d'engagement peuvent être menées individuellement ou dans le cadre d'engagements collaboratifs. De plus amples informations sur les activités de vote et d'engagement relatives au compartiment peuvent être trouvées sur le site Internet www.nagelmackers.be (<https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers-Engagement-Policy-FR.pdf>).

Les restrictions d'investissement et les critères de sélection mentionnés ci-dessus relatifs à l'approche d'investissement durable du compartiment font l'objet d'une évaluation et d'un suivi constants par le Gestionnaire. Il est vérifié trimestriellement si les investissements inclus dans le compartiment ne contreviennent pas aux restrictions d'investissement et aux critères de sélection. Si, lors de ce contrôle, il est établi qu'un investissement particulier dépasse l'un des critères, il doit être retiré du compartiment dans un délai de trois mois.

En appliquant la stratégie d'investissement durable décrite ci-dessus, le compartiment investit au moins 90% de ses actifs dans des titres répondant aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment et s'engage à réduire d'au moins 20% l'univers d'investissement de ce compartiment, tel que déterminé par le gestionnaire, par des filtrages négatifs basés sur des activités controversées et des normes et/ou sur la base de scores ESG faibles.

De plus amples informations sur les caractéristiques écologiques et sociales promues par le compartiment figurent dans les informations précontractuelles (Annexe II SFDR informations précontractuelles pour les produits de l'article 8) du compartiment en annexe.

Principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

La sélection des instruments d'investissement prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité grâce à une combinaison de filtrage négatif basé sur des activités controversées et des normes, et d'une approche best-in-class basée sur un modèle de notation ESG interne pour les émetteurs et les OPC. De plus amples informations sur la manière dont le compartiment prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont détaillées dans les informations précontractuelles du compartiment en annexe. Le rapport périodique sera mis à disposition dans le rapport annuel de la SICAV.

Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change

L'exposition au risque de change auquel le compartiment peut être soumis, peut être couverte. L'objectif n'est pas de couvrir systématiquement tous les risques de change en tout ou en partie. L'objectif de la couverture pour les opérations précitées suppose un lien direct entre celles-ci et les actifs à couvrir, ce qui implique, pour ce compartiment, que les opérations effectuées dans une monnaie déterminée ne peuvent dépasser la valeur d'évaluation de l'ensemble des actifs exprimé dans la même devise ni en volume, ni en durée de détention de ces actifs. Les coûts sont déterminés sur base de la différence entre le taux d'intérêt de l'EURO et la devise.

Opérations autorisées sur instruments financiers dérivés

On peut, en outre, utiliser des dérivés dans les limites fixées par le conseil d'administration et en respectant les dispositions prévues dans la loi et la réglementation en vigueur. Les instruments financiers dérivés peuvent faire partie du compartiment pour un maximum de 10%. Lors de la sélection des contreparties aux dérivés, il n'est pas tenu compte de leur caractère socialement responsable ou non. **Les opérations sur produits dérivés servent tant à couvrir les risques qu'à atteindre des objectifs d'investissement. L'utilisation de dérivés peut donc avoir à la fois un effet positif et/ou négatif sur le profil de risque du compartiment.**

Prêt d'instruments financiers

Le compartiment se réserve le droit de prêter des instruments financiers. Dans ce cas, le prospectus sera adapté.

3.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

3.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

3.1.6 . Indice et benchmark

Le compartiment utilise l'indice suivant comme référence : MSCI EMU Net Total Return EUR index (MSDEEMUN). L'indice MSCI EMU Net Return est représentatif du marché des actions de moyenne et grande capitalisation des pays développés de l'UEM. L'indice couvre environ 85% de la capitalisation boursière des pays de la zone UEM inclus dans l'indice. La performance de cet indice est calculée avec réinvestissement des dividendes nets (Net Return). MSCI Limited est le fournisseur et le gestionnaire de l'indice de référence. MSCI Limited est inscrit auprès de l'ESMA (l'Autorité européenne des marchés financiers). Des informations complètes sur l'indice de référence, y compris tous les critères de sélection et les composants, sont disponibles sur le site Internet de MSCI concerné (www.msci.com).

Contrairement au compartiment, l'indice de référence du compartiment ne prend pas en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environnement, Social, Gouvernance).

La composition du compartiment peut s'écarter significativement de l'indice de référence. Des investissements en dehors de l'indice de référence sont autorisés, de sorte que cet indice ne constitue pas une démarcation restrictive de l'univers des placements. Le compartiment est géré activement et n'a donc pas pour objectif de répliquer tous les composants de

l'indice, avec les mêmes pondérations, ni d'imiter la performance de l'indice de référence. L'indice de référence est uniquement utilisé à des fins de comparaison des performances.

L'indice de référence n'est pas utilisé pour promouvoir les caractéristiques E/S promues par le compartiment.

La SICAV a pris des mesures si l'indice de référence subit une modification majeure ou si l'on cesse de fournir l'indice de référence. Ces mesures fournissent un aperçu de l'indice de référence actuellement applicable, de son alternative, du choix d'un autre indice et de sa motivation. Enfin, on indique également quelle autre solution s'appliquerait lorsque MSCI cesse de fournir des indices ou ne se conforme plus à la législation applicable et conséquemment, ne peut plus satisfaire en tant que fournisseur et gestionnaire. Un ajustement de l'indice de référence sera toujours porté à la connaissance conformément à la législation applicable. La procédure complète est disponible gratuitement sur demande écrite adressée à Nagelmackers.

Tracking-error

La tracking-error est la volatilité annualisée des différences entre les rendements de la part de référence et de l'indice suivi.

Cet indicateur mesure le risque qu'ont les performances de la part de référence de s'éloigner de celles de son indice de référence :

- Classe de base (Cap) "R" (BE0161746475) : 2,36%.

3.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Rendement

Le fonds **Nagelmackers Institutional European Equity Large Cap** a réalisé un rendement positif de 14,2 % sur le premier semestre 2026. Outre la France (29 %) et les Pays-Bas (23 %), le fonds se concentre principalement sur l'Allemagne (22 %) et l'Espagne (10 %). L'indice de référence est le MSCI EMU Total Return, qui a enregistré une performance positive de 12,5 %. La surperformance du fonds a été principalement tirée par la surpondération des sociétés de semi-conducteurs.

Rétrospective

L'année a commencé de manière satisfaisante pour les marchés boursiers, mais leur volatilité s'est accrue petit à petit, en raison des inquiétudes sur les valorisations des entreprises liées à l'IA et l'impact potentiel de l'IA sur l'économie en général. Début mars, l'attaque américano-israélienne contre l'Iran a fait grimper le prix du pétrole et a mis un coup d'arrêt soudain à la reprise du marché boursier européen. Lorsque le conflit s'est de nouveau envenimé, les espoirs d'une fin rapide de la guerre se sont envolés, faisant craindre une récession mondiale. La BCE n'a pas touché au taux de base, qui est resté à 2,0 % au cours du premier trimestre. Début avril, les États-Unis et l'Iran ont conclu un cessez-le-feu. Dès lors, l'investisseur s'est concentré sur une solution diplomatique au conflit iranien. Pendant un certain temps, les marchés ont craint un échec des négociations, à la suite de quoi le prix du pétrole a atteint son plus haut niveau en 4 ans. Cela a alimenté la peur de l'inflation et a porté les taux d'intérêt allemands à long terme à leur pic depuis 2011. Les espoirs d'une fin rapide au conflit ont néanmoins soutenu les marchés boursiers, et lorsqu'un accord de paix provisoire a été conclu à la mi-juin, faisant s'effondrer le prix du pétrole, les taux d'intérêt à long terme sont redescendus de leur niveaux élevés. Malgré le relèvement du taux directeur à 2,25 % le 11 juin par la BCE, destiné à étouffer dans l'œuf les anticipations d'inflation, la tendance haussière des marchés boursiers a été débridée.

Les actions les plus performantes du fonds étaient les sociétés de semi-conducteurs STMicroelectronics, Infineon, BESI, ASMI et ASML. Parmi les entreprises les moins performantes, on retrouve Adyen (croissance chancelante), Essilorluxottica (crainte persistante d'une concurrence en hausse sur le marché des lunettes intelligentes et pression sur les marges) et les entreprises perçues par le marché comme étant les laissées-pour-compte de l'IA, comme Cap Gemini, Wolters Kluwer et SAP. Les actions de constructeurs automobiles et de luxe ont également connu un mauvais semestre. Trois nouvelles actions ont été ajoutées au fonds : Prysmian (premier producteur de câbles et tuyaux électriques), CTP (acteur de l'immobilier logistique) et Bayer, qui a été racheté maintenant que les procédures contre cette société pharmaceutique vont dans le bon sens. CTP a remplacé LEG Immobilien pour diversifier le secteur immobilier. Le reste de nos positions dans Dassault Systèmes et Siemens Healthineers ont été vendues. Notre position dans la société de logiciels SAP a été fortement réduite. Après encore un résultat décevant, Syensqo a également été vendu, et nous nous sommes séparés aussi de Sartorius Stedim, un développeur d'équipements d'essai et d'analyse pour le secteur biopharmaceutique (petite position). Les participations les plus importantes dans le fonds à la fin du mois de juin étaient ASML (9,4 %), Siemens (4,1 %) et Schneider Electric (3,7 %).

3.1.8 . Politique future

Espérons que le cessez-le-feu tiendra. De plus, la croissance économique et les résultats d'exploitation futurs joueront un rôle important à court terme, en plus de l'évolution des taux d'intérêt. Le ratio cours-bénéfice (basé sur les bénéfices des 12 prochains mois) de l'indice MSCI EMU est de 15,2, tandis que le ratio cours/valeur comptable est de 2,1 et le rendement du dividende de 2,7 %. On attend une croissance des bénéfices des entreprises de 20,1 % pour 2026, et un nouveau cycle de résultats arrive (2ème trimestre 2026). Outre les résultats, nous avons étudié les perspectives ; le gestionnaire fait des sélections entreprise par entreprise, selon les critères prescrits dans les secteurs choisis.

3.1.9 . Indicateur synthétique de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 7 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

A partir du 1er janvier 2023, le niveau de risque de chaque compartiment est représenté par un indicateur synthétique de risque qui classe chaque compartiment sur une échelle numérique allant de 1 (niveau de risque le plus faible) à 7 (niveau de risque le plus élevé). Cet indicateur synthétique est calculé conformément aux dispositions du règlement délégué (UE) 2017/653 et est affiché dans le document d'informations clés pour l'investisseur. L'indicateur synthétique de risque est un guide du niveau de risque du compartiment concerné par rapport aux autres. L'indicateur montre la probabilité que les investisseurs soient perdants dans le compartiment en raison de l'évolution du marché ou que les investisseurs ne puissent pas être remboursés.

3.2 . BILAN

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	155.006.760,72	125.723.487,25
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	151.929.175,45	123.106.676,05
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	151.929.175,45	123.106.676,05
III. Créances et dettes à plus d'un an		-5.926,99
B. Dettes		-5.926,99
IV. Créances et dettes à un an au plus	50.271,23	-93.790,00
A. Créances		
a. Montants à recevoir	60.994,03	116.695,27
b. Avoirs fiscaux		452.753,45
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-10.722,80	-663.238,72
V. Dépôts et liquidités	3.396.888,15	3.011.501,24
A. Avoirs bancaires à vue	3.396.888,15	3.011.501,24
VI. Comptes de régularisation	-369.574,11	-294.973,05
C. Charges à imputer (-)	-369.574,11	-294.973,05
TOTAL CAPITAUX PROPRES	155.006.760,72	125.723.487,25
A. Capital	123.276.015,87	105.795.056,76
B. Participations au résultat	67.122,53	423.820,51
C. Résultat reporté	11.911.544,71	8.411.987,06
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	19.752.077,61	11.092.622,92

3.3 . COMPTE DE RESULTATS**SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS****I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values**

C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions

a. Actions

D. Autres valeurs mobilières

H. Positions et opérations de change

b. Autres positions et opérations de change

II. Produits et charges des placements

A. Dividendes

B. Intérêts

b. Dépôts et liquidités

C. Intérêts d'emprunts (-)

E. Précomptes mobiliers (-)

b. D'origine étrangère

III. Autres produits

B. Autres

IV. Coûts d'exploitation

A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)

C. Rémunération due au dépositaire (-)

D. Rémunération due au gestionnaire (-)

a. Gestion financière

Classe IC

Classe N

Classe R

Classe S

b. Gestion administrative et comptable

E. Frais administratifs (-)

F. Frais d'établissement et d'organisation (-)

G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)

H. Services et biens divers (-)

J. Taxes

Classe IC

Classe N

Classe R

Classe S

K. Autres charges (-)

Produits et charges de l'exercice (du semestre)

Sous Total II + III + IV

V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat**VI. Impôts sur le résultat****VII. Résultat de l'exercice (du semestre)**

Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
18.113.906,29	9.034.581,17
18.113.398,15	9.034.510,23
7,17	
500,97	70,94
2.312.776,37	2.743.943,28
3.040.141,85	2.995.677,55
9.699,34	18.646,79
	-0,02
-737.064,82	-270.381,04
41,88	141,27
41,88	141,27
-663.386,11	-666.747,55
-12.552,21	-42.619,23
-13.314,80	-23.472,31
-489.653,71	-429.923,23
-26.473,43	-26.766,88
-7.249,94	-5.730,12
-455.930,34	-397.419,77
	-6,46
-31.876,08	-21.359,72
-39.294,41	-25.516,18
-11.073,13	-13.106,38
-8.910,19	-8.279,09
-14.053,76	-63.117,79
-35.571,10	-29.689,32
-312,54	-433,96
-3.949,58	-3.061,81
-31.308,98	-26.193,42
	-0,13
-7.086,72	-9.664,30
1.649.432,14	2.077.337,00
19.763.338,43	11.111.918,17
-11.260,82	-19.295,25
19.752.077,61	11.092.622,92

3.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

3.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte- feuille	% Actif Net
ACTIONS						
<u>NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>				<u>151.929.175,45</u>	<u>100,00%</u>	<u>98,02%</u>
France				43.045.276,10	28,33%	27,77%
AIR LIQUIDE SA	11.000	EUR	173,28	1.906.080,00	1,25%	1,23%
AXA SA	33.000	EUR	43,85	1.447.050,00	0,95%	0,93%
BNP PARIBAS	31.000	EUR	102,14	3.166.340,00	2,08%	2,04%
BUREAU VERITAS SA	23.000	EUR	26,78	615.940,00	0,41%	0,40%
CAPGEMINI SE	2.600	EUR	87,96	228.696,00	0,15%	0,15%
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	38.000	EUR	79,16	3.008.080,00	1,98%	1,94%
DANONE	23.000	EUR	71,74	1.650.020,00	1,09%	1,06%
EIFFAGE	4.000	EUR	129,10	516.400,00	0,34%	0,33%
ENGIE	45.000	EUR	27,59	1.241.550,00	0,82%	0,80%
ESSILORLUXOTTICA	13.372	EUR	164,05	2.193.676,60	1,44%	1,42%
HERMES INTERNATIONAL	650	EUR	1.598,00	1.038.700,00	0,68%	0,67%
KERING	1.600	EUR	247,30	395.680,00	0,26%	0,26%
L'OREAL	4.335	EUR	383,65	1.663.122,75	1,10%	1,07%
LEGRAND SA	12.500	EUR	147,70	1.846.250,00	1,22%	1,19%
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	5.375	EUR	484,10	2.602.037,50	1,71%	1,68%
MICHELIN (CGDE)	52.365	EUR	33,75	1.767.318,75	1,16%	1,14%
ORANGE	120.000	EUR	16,51	1.980.600,00	1,30%	1,28%
RENAULT SA	4.500	EUR	25,08	112.860,00	0,07%	0,07%
SANOFI	19.150	EUR	75,08	1.437.782,00	0,95%	0,93%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	20.050	EUR	285,40	5.722.270,00	3,77%	3,69%
SOCIETE GENERALE SA	16.000	EUR	77,37	1.237.920,00	0,82%	0,80%
TOTALENERGIES SE	68.750	EUR	68,03	4.677.062,50	3,08%	3,02%
VEOLIA ENVIRONNEMENT	36.000	EUR	36,44	1.311.840,00	0,86%	0,85%
VINCI SA	10.000	EUR	127,80	1.278.000,00	0,84%	0,82%
Pays-Bas				34.698.356,60	22,84%	22,38%
ADYEN NV	480	EUR	820,40	393.792,00	0,26%	0,25%
ARGENX SE	3.000	EUR	811,40	2.434.200,00	1,60%	1,57%
ASM INTERNATIONAL NV	4.500	EUR	1.000,50	4.502.250,00	2,96%	2,91%
ASML HOLDING NV	8.465	EUR	1.721,40	14.571.651,00	9,59%	9,40%
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	7.500	EUR	287,10	2.153.250,00	1,42%	1,39%
CTP NV	44.905	EUR	15,96	716.683,80	0,47%	0,46%
EURONEXT NV	7.000	EUR	140,00	980.000,00	0,64%	0,63%
ING GROEP NV	152.500	EUR	27,67	4.219.675,00	2,78%	2,72%
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE N	18.750	EUR	35,22	660.375,00	0,43%	0,43%
KONINKLIJKE KPN NV	245.000	EUR	4,32	1.057.420,00	0,70%	0,68%
NN GROUP NV	19.000	EUR	76,66	1.456.540,00	0,96%	0,94%
PROSUS NV	33.000	EUR	37,99	1.253.670,00	0,83%	0,81%
WOLTERS KLUWER	5.295	EUR	56,44	298.849,80	0,20%	0,19%
Allemagne				34.566.128,20	22,75%	22,30%
ADIDAS AG	9.800	EUR	179,40	1.758.120,00	1,16%	1,13%
ALLIANZ SE-REG	8.500	EUR	414,10	3.519.850,00	2,32%	2,27%
BASF SE	13.000	EUR	46,78	608.140,00	0,40%	0,39%
BAYER AG-REG	27.800	EUR	48,41	1.345.798,00	0,89%	0,87%
DEUTSCHE BOERSE AG	1.750	EUR	238,80	417.900,00	0,28%	0,27%
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	92.500	EUR	23,85	2.206.125,00	1,45%	1,42%
DHL GROUP	21.000	EUR	53,10	1.115.100,00	0,73%	0,72%
E.ON SE	90.000	EUR	18,03	1.622.250,00	1,07%	1,05%
HEIDELBERG MATERIALS AG	5.920	EUR	166,90	988.048,00	0,65%	0,64%
INFINEON TECHNOLOGIES AG	43.000	EUR	81,67	3.511.810,00	2,31%	2,27%
MERCEDES-BENZ GROUP AG	8.535	EUR	43,92	374.857,20	0,25%	0,24%
MUENCHENER RUECKVER AG-REG	3.250	EUR	488,50	1.587.625,00	1,04%	1,02%
RWE AG	34.000	EUR	56,62	1.925.080,00	1,27%	1,24%
SAP SE	15.000	EUR	134,00	2.010.000,00	1,32%	1,30%
SIEMENS AG-REG	22.500	EUR	281,15	6.325.875,00	4,16%	4,08%
SIEMENS ENERGY AG	24.500	EUR	165,80	4.062.100,00	2,67%	2,62%
VONOVIA SE	55.000	EUR	21,59	1.187.450,00	0,78%	0,77%

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte- feuille	% Actif Net
Espagne				15.840.818,80	10,43%	10,22%
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	145.000	EUR	21,87	3.171.150,00	2,09%	2,05%
BANCO DE SABADELL SA	400.000	EUR	3,10	1.239.600,00	0,81%	0,80%
BANCO SANTANDER SA	465.000	EUR	12,08	5.619.060,00	3,70%	3,62%
CAIXABANK SA	110.000	EUR	12,39	1.362.350,00	0,90%	0,88%
CELLNEX TELECOM SA	11.000	EUR	26,15	287.650,00	0,19%	0,19%
IBERDROLA SA	130.645	EUR	21,84	2.853.286,80	1,88%	1,84%
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	23.725	EUR	55,12	1.307.722,00	0,86%	0,84%
Italie				10.677.245,00	7,03%	6,89%
BANCA MEDIOLANUM SPA	25.000	EUR	21,78	544.500,00	0,36%	0,35%
ENEL SPA	190.000	EUR	10,05	1.910.260,00	1,26%	1,23%
ENI SPA	25.500	EUR	20,62	525.810,00	0,35%	0,34%
FERRARI NV	2.500	EUR	324,35	810.875,00	0,53%	0,52%
INTESA SANPAOLO	350.000	EUR	5,99	2.096.500,00	1,38%	1,35%
PRYSMIAN SPA	6.000	EUR	146,05	876.300,00	0,58%	0,57%
UNICREDIT SPA	50.000	EUR	78,26	3.913.000,00	2,57%	2,53%
Belgique				9.157.740,00	6,03%	5,91%
AGEAS	24.000	EUR	70,00	1.680.000,00	1,11%	1,08%
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	14.000	EUR	72,66	1.017.240,00	0,67%	0,66%
D'ITEREN GROUP	6.000	EUR	170,40	1.022.400,00	0,67%	0,66%
KBC GROUP NV	19.000	EUR	119,30	2.266.700,00	1,49%	1,46%
LOTUS BAKERIES	70	EUR	11.620,00	813.400,00	0,54%	0,53%
UCB SA	9.000	EUR	262,00	2.358.000,00	1,55%	1,52%
Suisse				2.475.997,00	1,63%	1,60%
DSM-FIRMENICH AG	11.000	EUR	83,00	913.000,00	0,60%	0,59%
STMICROELECTRONICS NV	24.225	EUR	64,52	1.562.997,00	1,03%	1,01%
Irlande				1.467.613,75	0,96%	0,95%
KERRY GROUP PLC-A	6.325	EUR	80,35	508.213,75	0,33%	0,33%
KINGSPAN GROUP PLC	12.000	EUR	79,95	959.400,00	0,63%	0,62%
Total ACTIONS				151.929.175,45	100,00%	98,02%
TOTAL PORTEFEUILLE				151.929.175,45	100,00%	98,02%
Avoirs bancaires à vue				3.396.888,15		2,19%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		3.396.888,15		2,19%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				3.396.888,15		2,19%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				50.271,23		0,03%
AUTRES				-369.574,11		-0,24%
TOTAL DE L'ACTIF NET				155.006.760,72		100,00%

3.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
France	28,33%
Pays-Bas	22,84%
Allemagne	22,75%
Espagne	10,43%
Italie	7,03%
Belgique	6,03%

Par pays	
Suisse	1,63%
Irlande	0,96%
TOTAL	100,00%

Par secteur	
Banques et institutions financières	18,85%
Electronique et semi-conducteurs	17,89%
Electrotechnique et électronique	9,15%
Energie et eau	7,15%
Compagnies d'assurance	5,27%
Industrie pharmaceutique et cosmétique	5,04%
Constructions, matériaux de construction	4,44%
Télécommunication	3,64%
Pétrole	3,43%
Chimie	3,14%
Services divers	2,76%
Construction de machines et appareils	2,67%
Internet et services d'Internet	2,30%
Industrie agro-alimentaire	1,96%
Textile et habillement	1,84%
Holding et sociétés financières	1,77%
Biotechnologie	1,60%
Distribution, commerce de détail	1,56%
Industrie automobile	1,53%
Sociétés immobilières	1,25%
Pneus et caoutchouc	1,16%
Transports	0,73%
Tabac et alcool	0,67%
Art graphique, maison d'édition	0,20%
TOTAL	100,00%

Par devise	
EUR	100,00%
TOTAL	100,00%

3.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre
Achats	6.505.961,21
Ventes	7.023.780,54
Total 1	13.529.741,75
Souscriptions	3.293.293,18
Remboursements	2.157.803,20
Total 2	5.451.096,38
Moyenne de référence de l'actif net total	142.093.586,12
Taux de rotation	5,69%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Bank, Belgium Branch S.A., Avenue du Port 86C, b320 - 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

3.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation									
Part	2024			2025			01.01.26 - 30.06.26		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe IC - Cap				13.470,00		13.470,00			13.470,00
Classe IC - Dis	1.160,00		5.147,00	90,00	1.825,00	3.412,00		59,224	3.352,776
Classe N - Cap	440,35	117,20	3.494,95	427,05	79,002	3.842,998		7,998	3.835,00
Classe R - Cap	1.442,678	2.534,889	178.398,889	5.620,109	1.424,027	182.594,971	2.876,476	376,766	185.094,681
Classe R - Dis	30.196,121	47.109,551	164.186,402	47.720,48	43.125,078	168.781,804	17.729,78	12.158,732	174.352,852
Classe S - Cap				0,049	0,049				
TOTAL			351.227,241			372.101,773			380.105,309

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)						
Part	2024		2025		01.01.26 - 30.06.26	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Classe IC - Cap			1.384.611,80			
Classe IC - Dis	1.416.278,60		120.617,10	2.340.932,70		84.507,91
Classe N - Cap	6.566.647,46	1.795.205,63	7.201.651,02	1.305.210,15		150.240,10
Classe R - Cap	228.007,93	400.102,41	982.575,73	248.642,43	572.772,39	75.912,78
Classe R - Dis	3.987.573,04	6.098.005,25	6.527.733,80	6.030.859,93	2.720.520,79	1.847.142,41
Classe S - Cap			4.900,00	4.855,78		
TOTAL	12.198.507,03	8.293.313,29	16.222.089,45	9.930.500,99	3.293.293,18	2.157.803,20

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)						
Part	2024		2025		01.01.26 - 30.06.26	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Classe IC - Cap			1.561.011,08	115,89	1.788.740,42	132,79
Classe IC - Dis	6.183.945,89	1.201,47	4.793.915,48	1.405,02	5.194.020,26	1.549,17
Classe N - Cap	52.755.114,00	15.094,67	69.375.194,04	18.052,36	79.646.235,11	20.768,25
Classe R - Cap	28.700.184,29	160,88	34.584.860,01	189,41	40.029.984,23	216,27
Classe R - Dis	21.262.396,17	129,50	24.918.589,61	147,64	28.347.780,70	162,59
TOTAL	108.901.640,35		135.233.570,22		155.006.760,72	

3.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

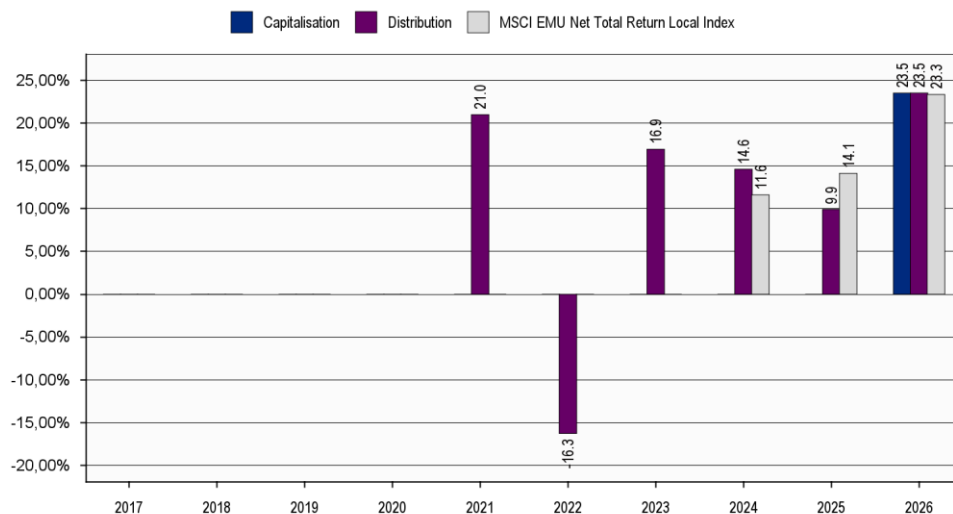
* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable. Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR).

Classe IC

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	
Part	Benchmark
23,50% (en EUR)	23,34% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{1/n} - 1$$

avec

P(t; t+n) la performance de t à t+n

VNI(t+n) la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI(t) la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

Distribution

1 an		3 ans		5 ans
Part	Benchmark	Part	Benchmark	Part
23,51% (en EUR)	23,34% (en EUR)	15,88% (en EUR)	16,23% (en EUR)	8,79% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left[(1 + P(t)) (1 + P(t+1)) \dots (1 + P(t+n)) \right]^{1/n} - 1$$

avec

P (t; t+n) la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

$$P t = [\alpha \times (VNI t+1 / VNI t)] - 1$$

avec

P t la performance annuelle pour la première période

VNI t+1 la valeur nette d'inventaire par part en t+1

VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t

 α l'opérateur algébrique suivant:
$$\alpha = [1 + (D_t / VNI ex_t)] [1 + (D_{t2} / VNI ex_{t2})] \dots [1 + (D_{tn} / VNI ex_{tn})]$$

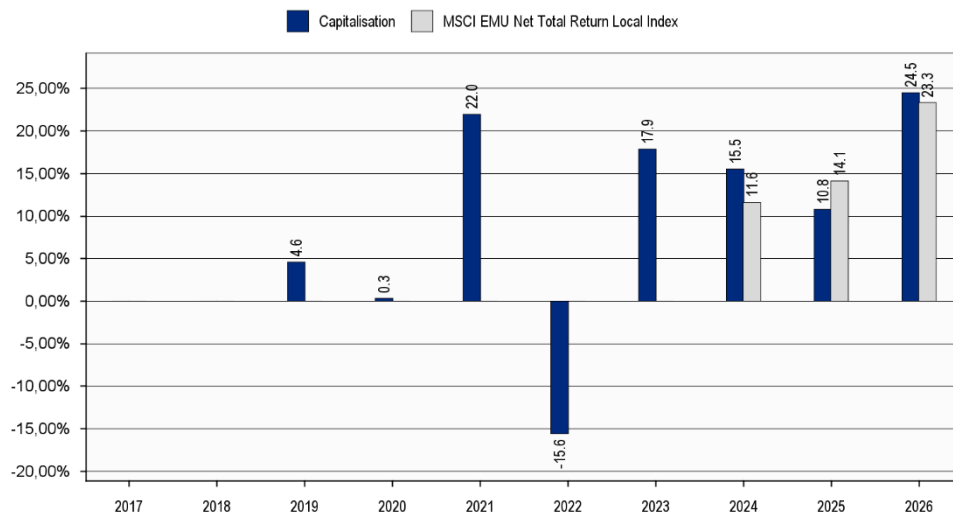
avec

D_t, D_{t2}, ..., D_{tn} les montants du dividende distribué durant l'année tVNI ex_t, ..., VNI ex_{tn} la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

Classe N

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an		3 ans		5 ans
Part	Benchmark	Part	Benchmark	Part
24,50% (en EUR)	23,34% (en EUR)	16,81% (en EUR)	16,23% (en EUR)	9,66% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P (t; t+n) = \left(\frac{VNI t+n}{VNI t} \right)^{(1/n)} - 1$$

avec

P (t; t+n) la performance de t à t+n

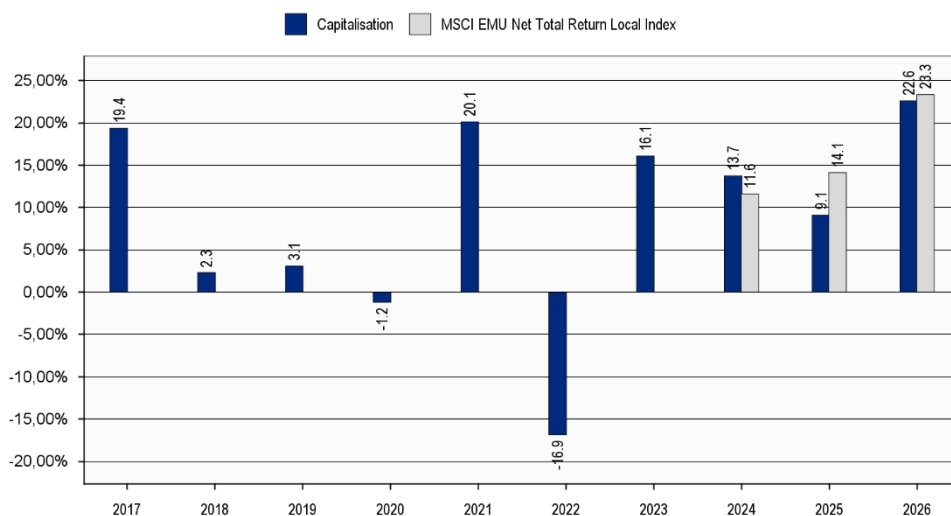
VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

Classe R

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an		3 ans		5 ans	10 ans
Part	Benchmark	Part	Benchmark	Part	Part
22,60% (en EUR)	23,34% (en EUR)	15,01% (en EUR)	16,23% (en EUR)	7,98% (en EUR)	8,17% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

P(t; t+n) la performance de t à t+n

VNI(t+n) la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI(t) la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

3.4.6 . Frais**Frais récurrents**

Code Isin	Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement * :	Coûts de transaction de portefeuille ** :
Classe IC (Cap) - BE6285669691	1,01%	0,06%
Classe IC (Dis) - BE6309127536	1,01%	0,06%
Classe N (Cap) - BE6285670707	0,21%	0,06%
Classe R (Cap) - BE0161746475	1,75%	0,06%
Classe R (Dis) - BE6309126520	1,74%	0,06%

* Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement ; c'est calculé au 30.06.2026. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.

** Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.

3.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Autres produits

La section « III. B. Autres » du compte de résultats comprend la compensation CSDR.

NOTE 2 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

4 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS INSTITUTIONAL MEDIUM TERM

4.1 . RAPPORT DE GESTION

4.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment Nagelmackers Institutional Medium Term a été lancé le 31/12/1992.

Prix et période de souscription initiale :

- Parts de capitalisation – classe R : le 31/12/1992 au prix de 2.478,94 EUR par part.
- Parts de capitalisation – classe N : le 31/12/1992 au prix de 100,00 EUR par part.
- Parts de distribution – classe R : le 31/12/1992 au prix de 2.478,94 EUR par part.

4.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

4.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Ce compartiment vise à obtenir un rendement optimal au moyen d'une gestion active. Les actifs de ce compartiment seront investis de 80% à 100% dans des titres de créance (obligations et autres titres de valeur assimilés) qui sont émis par des gouvernements, des organismes garantis par des gouvernements, des organisations internationales ou supranationales et par des entreprises. Ceux-ci sont pour au moins 70% libellés en euro. L'échéance moyenne des titres de créance dans lesquels il est investi, se situe entre 1 et 5 ans.

Le compartiment est géré activement en référence à un indicateur de référence.

Il n'y a pas de protection ou de garantie du capital, ni pour ce compartiment, ni pour ses actionnaires.

Catégories d'actifs autorisés

Les actifs de ce compartiment seront investis de 80% à 100% dans des titres de créance (obligations et autres titres de valeur assimilés) qui sont émis par des gouvernements, des organismes garantis par des gouvernements, des organisations internationales ou supranationales et par des entreprises. La partie résiduelle des actifs peut être investie dans d'autres titres ou instruments du marché monétaire que décrits ci-dessus, ou dans des liquidités. Ceux-ci sont pour au moins 70% libellés en euro.

Les liquidités peuvent faire partie du compartiment pour un maximum de 10%.

Les investissements correspondent aux règles fixées par l'arrêté royal du 12 novembre 2012, relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE. Le compartiment ne pourra investir plus de 10% de ses actifs dans d'autres OPCVM ou OPC.

Particularités des obligations et titres de créance

Les obligations et titres de créance dans lesquels le compartiment investit, ont une notation minimale de la catégorie « investissement » (soit, une évaluation de BBB- ou plus élevée selon Standard & Poors ou une évaluation équivalente de Moody's ou Fitch et peuvent être émis par toute sorte d'émetteurs : gouvernements, pouvoirs publics locaux, organismes de droit public internationaux et sociétés privées ; cette liste n'est pas exhaustive. L'échéance moyenne des titres de créance dans lesquels il est investi, se situe entre 1 et 5 ans.

Aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) – Transparence en matière de développement durable

La stratégie prend en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environment, Social, Governance). Conformément à l'application du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, le compartiment est conforme aux exigences de transparence découlant de l'article 8 du Règlement SFDR. Le compartiment promeut des caractéristiques écologiques et sociales mais ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable dans le sens du Règlement SFDR 2019/2088.

Par ailleurs, le compartiment n'a pas l'intention d'investir dans des investissements durables tels que définis par le SFDR 2019/2088 et donc pas dans des investissements durables sur le plan environnemental tels que définis par le Règlement 2020/852 ('le Règlement Taxonomie').

Éléments contraignants

- 1) Le compartiment investit au moins 90% de ses actifs dans des titres répondant aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment. Les investissements présentant des caractéristiques environnementales et/ou sociales sont des investissements auxquels le processus interne de sélection ESG a été appliqué (tel que décrit ci-dessous).
- 2) Tous les investissements doivent être conformes à la politique d'exclusion de la Banque Nagelmackers (exclusions à l'échelle de l'entreprise et exclusions dans les stratégies durables). Sont exclus les liquidités, les produits dérivés, les ETF et les OPC qui ne sont pas gérés par la Banque Nagelmackers. De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet www.nagelmackers.be (<https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers-Exclusion-Policy-FR.pdf>).
- 3) Exclusion d'au moins 20% de l'univers d'investissement de ce compartiment déterminé par le gestionnaire au travers de filtres négatifs basés sur des activités controversées et des normes et/ou sur la base de scores ESG faibles (exclusion des 3 catégories de scores ESG les plus faibles, soit les scores 8 à 10).
- 4) Les émetteurs dans lesquels les investissements sont réalisés suivent les pratiques de bonne gouvernance.

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales à travers un processus de sélection ESG interne qui comprend les éléments suivants :

A. Filtrages négatifs de sociétés basés sur des activités controversées

L'exclusion de valeurs impliquées dans des activités controversées, est essentielle pour s'assurer que les investissements ne sont pas exposés à des activités controversées qui pourraient être considérées comme contraires à l'éthique ou non durables. Les titres de sociétés impliquées dans une gamme d'activités controversées dans le cadre de leurs activités commerciales sont exclues de la possibilité d'être incluses dans le compartiment. Ceci est vérifié sur la base de données provenant de fournisseurs de données externes. Les critères d'exclusion basés sur des activités controversées sont décrits en détail dans la politique d'exclusion de la Banque Nagelmackers sur le site www.nagelmackers.be (<https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers-Exclusion-Policy-FR.pdf>).

B. Filtrage normatif

Exclusion de valeurs jugées par une autorité compétente contrevenant à plusieurs reprises à un ou plusieurs principes du Pacte mondial des Nations Unies et ne prenant pas de mesures pour remédier à la violation. Exclusion des émetteurs souverains qui sont systématiquement corrompus et/ou négligent les droits sociaux et politiques fondamentaux et/ou font l'objet de sanctions du Conseil de sécurité de l'ONU. Le filtrage normatif est vérifié sur la base des données provenant de fournisseurs de données externes. Les critères d'exclusion basés sur des normes internationales sont décrits en détail dans la politique d'exclusion de la Banque Nagelmackers sur le site www.nagelmackers.be (<https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers-Exclusion-Policy-FR.pdf>).

C. Approche best-in-class

Après l'exclusion d'entreprises et de gouvernements sur la base d'activités controversées et de normes, les critères ESG sont intégrés dans le processus d'investissement sur la base d'un modèle de notation ESG interne applicable aux émetteurs. L'analyse de la performance ESG comprend l'évaluation, à l'aide de données provenant de fournisseurs de données externes, de critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise au niveau des valeurs dans lesquelles le compartiment effectue des investissements. Les sociétés et pays sont évalués à l'aide de scores ESG quantitatifs internes utilisant des indicateurs ESG tiers mesurant des critères extra-financiers. À cette fin, les scores internes du compartiment E, S et G sont calculés sur la base d'une combinaison des indicateurs des principales incidences négatives (PAI) et des scores E, S et G des fournisseurs de données externes. Lors de l'évaluation des pays, les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies sont également inclus dans le score ESG. Ensuite, les scores ESG internes sont calculés sur la base d'une combinaison des scores E, S et G internes du compartiment. Les scores ESG sont déterminés sur une échelle de 1 (meilleur score) à 10 (pire score). Étant donné que la matérialité des différents critères ESG peut différer selon le degré de développement d'un pays, le secteur, l'activité commerciale ou la taille d'une entreprise, cela se reflétera également dans le modèle de notation ESG et dans l'évaluation globale des sociétés et pays. Les scores ESG sont mis à jour chaque trimestre. Les entreprises et les pays sont ensuite classés (en percentiles) au sein de leur groupe de référence (sur la base de la région, du secteur et de la capitalisation boursière pour les entreprises et des pays développés par rapport aux pays émergents pour les pays) sur la base du modèle de notation ESG interne de la Banque Nagelmackers. Les pondérations des scores E, S et G internes peuvent varier selon que le Gestionnaire considère ces éléments comme plus ou moins déterminants pour le segment sectoriel auquel appartient la société. Une fois les scores ESG internes (allant de 1 à 10) calculés, les actions sont classées en fonction de leur score ESG. Les entreprises et pays ayant les scores ESG les plus faibles par groupe de référence sont exclues (exclusion des 3 catégories de scores ESG les plus faibles, soit les scores 8 à 10).

Les restrictions d'investissement et les critères de sélection mentionnés ci-dessus relatifs à l'approche d'investissement durable du compartiment font l'objet d'une évaluation et d'un suivi constants par le Gestionnaire. Il est vérifié trimestriellement si les investissements inclus dans le compartiment ne contreviennent pas aux restrictions d'investissement et aux critères de sélection. Si, lors de ce contrôle, il est établi qu'un investissement particulier dépasse l'un des critères, il doit être retiré du compartiment dans un délai de trois mois.

Les obligations labellisées comme écologiques, sociales et/ou durables sont considérées comme répondant aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment, quel que soit le score ESG de l'émetteur.

En appliquant la stratégie d'investissement durable décrite ci-dessus, le compartiment investit au moins 90% de ses actifs dans des titres répondant aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment et s'engage à réduire d'au moins 20% l'univers d'investissement de ce compartiment, tel que déterminé par le gestionnaire, par des filtres négatifs basés sur des activités controversées et des normes et/ou sur la base de scores ESG faibles.

De plus amples informations sur les caractéristiques écologiques et sociales promues par le compartiment figurent dans les informations précontractuelles (Annexe II SFDR informations précontractuelles pour les produits de l'article 8) du compartiment en annexe.

Principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

La sélection des instruments d'investissement prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité grâce à une combinaison de filtrage négatif basé sur des activités controversées et des normes, et d'une approche best-in-class basée sur un modèle de notation ESG interne pour les émetteurs et les OPC. De plus amples informations sur la manière dont le compartiment prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont détaillées dans les informations précontractuelles du compartiment en annexe. Le rapport périodique sera mis à disposition dans le rapport annuel de la SICAV.

Prêt d'instruments financiers

Le compartiment se réserve le droit de prêter des instruments financiers. Dans ce cas, le prospectus sera adapté.

Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change

Le compartiment peut investir (une partie de) son patrimoine dans des instruments financiers, libellés en d'autres devises que l'euro. Dans ce cas, la valeur des investissements peut également être affectée par les fluctuations des taux de change des devises dans lesquelles les investissements ont été libellés. Toutes les positions non libellées en euros, sont toutefois couvertes au mieux, en euros. Aucune position active en devises n'est donc occupée.

Opérations autorisées sur instruments financiers dérivés

On peut, en outre, utiliser des dérivés dans les limites fixées par le conseil d'administration et en respectant les dispositions prévues dans la loi et la réglementation en vigueur. Les instruments financiers dérivés peuvent faire partie du compartiment pour un maximum de 10%. Lors de la sélection des contreparties aux dérivés, il n'est pas tenu compte de leur caractère socialement responsable ou non. **Les opérations sur produits dérivés ne servent qu'à couvrir les risques. L'utilisation de produits dérivés n'a donc aucun effet sur le profil de risque du compartiment.**

4.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

4.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

4.1.6 . Indice et benchmark

Le compartiment utilise l'indice suivant comme référence : Bloomberg Euro-Aggregate Treasury 1-3 Year Total Return Index (LET1TREU). L'indice Bloomberg Euro-Aggregate Treasury 1-3 Year Total Return mesure la performance des obligations d'État à revenu fixe de qualité investissement (*'investment grade'*, notation minimale de BBB-/Baa3) des pays de la zone euro, libellées en euros. La performance de cet indice est calculée avec réinvestissement des dividendes bruts (*'Total Return'*). Bloomberg Index Services Limited (BISL) est le fournisseur et le gestionnaire de l'indice de référence. BISL est inscrit auprès de l'ESMA (l'Autorité européenne des marchés financiers). Des informations complètes sur l'indice de référence, y compris tous les critères de sélection et les composants, sont disponibles sur le site Internet de Bloomberg concerné (www.bloombergindices.com).

Contrairement au compartiment, l'indice de référence du compartiment ne prend pas en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environnement, Social, Gouvernance).

La composition du compartiment peut s'écarter significativement de l'indice de référence. Des investissements en dehors de l'indice de référence sont autorisés, de sorte que cet indice ne constitue pas une démarcation restrictive de l'univers des placements. Le compartiment est géré activement et n'a donc pas pour objectif de répliquer tous les composants de l'indice, avec les mêmes pondérations, ni d'imiter la performance de l'indice de référence. L'indice de référence est uniquement utilisé à des fins de comparaison des performances.

L'indice de référence n'est pas utilisé pour promouvoir les caractéristiques E/S promues par le compartiment.

La SICAV a pris des mesures si l'indice de référence subit une modification majeure ou si l'on cesse de fournir l'indice de référence. Ces mesures fournissent un aperçu de l'indice de référence actuellement applicable, de son alternative, du choix d'un autre indice et de sa motivation. Enfin, on indique également quelle autre solution s'appliquerait lorsque MSCI cesse de fournir des indices ou ne se conforme plus à la législation applicable et conséquemment, ne peut plus satisfaire en tant que fournisseur et gestionnaire. Un ajustement de l'indice de référence sera toujours porté à la connaissance conformément à la législation applicable. La procédure complète est disponible gratuitement sur demande écrite adressée à Nagelmackers.

Tracking-error

La tracking-error est la volatilité annualisée des différences entre les rendements de la part de référence et de l'indice suivi.

Cet indicateur mesure le risque qu'ont les performances de la part de référence de s'éloigner de celles de son indice de référence :

- Classe de base (Cap) "R" (BE0137843067) : 0,26%.

4.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Performance

Durant le premier semestre de 2026, le fonds **Nagelmackers Institutional Medium Term** a réalisé un rendement de +0,36 %. L'indice de référence (Bloomberg Euro-Aggregate Treasury 1-3 Year Index) a affiché une performance de +0,51 % sur la même période, soit une sous-performance de -0,15 %.

Rétrospective

Le premier semestre 2026 a été marqué par une forte volatilité des marchés obligataires européens, sous l'effet du conflit au Moyen-Orient, de la hausse des prix de l'énergie et de ses conséquences sur l'inflation et la politique monétaire de la BCE.

L'année a débuté dans un environnement favorable pour les obligations souveraines. L'inflation harmonisée de la zone euro est tombée à 1,7 % en janvier, tandis que la BCE a maintenu son taux de dépôt à 2,00 %, confortant les anticipations de stabilité monétaire. Dans ce contexte, les obligations gouvernementales ont bien performé, notamment en France où le spread OAT-Bund à 10 ans s'est resserré de 71 à 58 points de base grâce à l'adoption du budget 2026 et à un apaisement des incertitudes politiques. En février, l'inflation est restée limitée à 1,9 % et le rendement du Bund à 10 ans a poursuivi sa baisse jusqu'à 2,64 %.

La situation a basculé le 28 février, lorsque les frappes américaines et israéliennes contre l'Iran ont déclenché un choc énergétique mondial. La hausse du pétrole et les perturbations dans le détroit d'Ormuz ont provoqué une remontée brutale des anticipations de taux. Le rendement du Bund à 10 ans est passé de 2,64 % à 3,00 % entre fin février et fin mars, tandis que l'inflation de la zone euro a bondi de 1,9 % à 2,6 %. Les obligations européennes ont alors sous-performé leurs homologues américaines et les spreads périphériques se sont fortement écartés, le spread BTP-Bund atteignant près de 90 points de base fin mars.

Au deuxième trimestre, les marchés sont restés dominés par les conséquences inflationnistes du conflit. L'inflation a atteint 3,2 % en mai, son plus haut niveau du semestre. Les rendements allemands ont progressé jusqu'à 3,04 % fin avril avant de se détendre légèrement. Dans le même temps, les marchés périphériques se sont montrés plus résilients. Les spreads italiens se sont progressivement resserrés grâce à la recherche de rendement, à l'amélioration des perspectives de paix et à la solidité des finances publiques de pays comme la Grèce.

Le mois de juin a marqué un tournant. Le 11 juin, la BCE a relevé son taux de dépôt de 25 points de base à 2,25 % et revu à la hausse ses prévisions d'inflation tout en abaissant ses perspectives de croissance. Quelques jours plus tard, l'annonce d'un accord de paix entre les États-Unis et l'Iran a entraîné une baisse des prix de l'énergie et une détente des marchés obligataires. À la fin du semestre, le rendement du Bund à 10 ans était revenu à 2,86 %, proche de son niveau de début d'année, tandis que l'inflation reculait à 2,8 %.

Dans l'ensemble, les Bunds allemands ont été particulièrement sensibles aux changements d'anticipations de politique monétaire, effectuant un aller-retour de près de 40 points de base sur la période. À l'inverse, les marchés périphériques, notamment l'Italie, l'Espagne et la Grèce, ont mieux résisté. Les perspectives restent largement conditionnées par l'évolution des prix de l'énergie, la situation géopolitique au Moyen-Orient et la capacité de la BCE à concilier maîtrise de l'inflation et soutien à une économie en ralentissement.

4.1.8 . Politique future

Les marchés anticipent désormais une stabilité des taux de la BCE, dans un contexte de croissance modérée et d'inflation plus incertaine. Dans ce cadre, nous conservons une duration supérieure à celle de l'indice de référence, afin de bénéficier du niveau actuel des rendements.

Sur le plan géographique, le portefeuille reste fortement surpondéré en Italie, où nous continuons de privilégier le portage offert par les obligations souveraines. À l'inverse, nous maintenons une sous-pondération marquée de la France en raison des préoccupations persistantes liées à la situation budgétaire et aux importants besoins de financement de l'État.

Le portefeuille est également sous-pondéré en Allemagne, dont les rendements demeurent relativement peu attractifs, tandis que l'exposition à la Belgique et à plusieurs émetteurs supranationaux est supérieure à celle de l'indice. Ces positions contribuent à améliorer le rendement global du portefeuille tout en maintenant une diversification élevée.

Enfin, le portefeuille affiche un rendement à maturité supérieur à celui de l'indice, reflétant notre stratégie de recherche de valeur au sein des marchés obligataires de la zone euro.

4.1.9 . Indicateur synthétique de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 3 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

A partir du 1er janvier 2023, le niveau de risque de chaque compartiment est représenté par un indicateur synthétique de risque qui classe chaque compartiment sur une échelle numérique allant de 1 (niveau de risque le plus faible) à 7 (niveau de risque le plus élevé). Cet indicateur synthétique est calculé conformément aux dispositions du règlement délégué (UE) 2017/653 et est affiché dans le document d'informations clés pour l'investisseur. L'indicateur synthétique de risque est un guide du niveau de risque du compartiment concerné par rapport aux autres. L'indicateur montre la probabilité que les investisseurs soient perdants dans le compartiment en raison de l'évolution du marché ou que les investisseurs ne puissent pas être remboursés.

4.2 . BILAN

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	58.848.796,30	60.007.564,65
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	57.529.225,00	57.584.011,25
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	44.531.049,00	39.649.934,25
B. Instruments du marché monétaire	12.998.176,00	17.934.077,00
III. Créances et dettes à plus d'un an		-3.223,01
B. Dettes		-3.223,01
V. Dépôts et liquidités	1.059.999,94	2.114.334,31
A. Avoirs bancaires à vue	1.059.999,94	2.114.334,31
VI. Comptes de régularisation	259.571,36	312.442,10
B. Produits acquis	359.004,28	402.352,41
C. Charges à imputer (-)	-99.432,92	-89.910,31
TOTAL CAPITAUX PROPRES	58.848.796,30	60.007.564,65
A. Capital	58.551.637,25	59.307.198,24
B. Participations au résultat	-1.003,37	-13.276,13
C. Résultat reporté	212,17	
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	297.950,25	713.642,54

4.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	64.403,80	500.339,95
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	64.403,80	634.076,15
B. Instruments du marché monétaire		-133.736,20
II. Produits et charges des placements	419.642,39	433.881,32
B. Intérêts		
a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	412.917,48	417.144,99
b. Dépôts et liquidités	6.724,91	16.736,33
III. Autres produits	40,58	2.742,13
A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison		2.681,06
B. Autres	40,58	61,07
IV. Coûts d'exploitation	-180.872,05	-212.764,26
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-5.657,11	-3.451,41
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-5.391,79	-10.643,32
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-98.725,06	-100.418,93
Classe N	-2.721,55	-2.591,68
Classe R	-96.003,51	-97.827,25
b. Gestion administrative et comptable	-13.297,04	-11.260,29
E. Frais administratifs (-)	-20.149,73	-20.108,38
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-5.720,05	-7.771,00
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-7.964,31	-7.465,84
H. Services et biens divers (-)	-10.310,37	-32.899,17
J. Taxes	-13.656,59	-14.070,12
Classe N	-1.376,65	-1.394,65
Classe R	-12.279,94	-12.675,47
K. Autres charges (-)		-4.675,80
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	238.810,92	223.859,19
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	303.214,72	724.199,14
VI. Impôts sur le résultat	-5.264,47	-10.556,60
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	297.950,25	713.642,54

4.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

4.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte- feuille	% Actif Net
OBLIGATIONS						
<u>NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>				<u>44.531.049,00</u>	<u>77,41%</u>	<u>75,67%</u>
<u>OBLIGATIONS-Emises par un état</u>				<u>42.917.509,00</u>	<u>74,60%</u>	<u>72,93%</u>
EUR						
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 0.75% 20-02-28	1.000.000	EUR	97,13%	971.340,00	1,69%	1,65%
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT BEI 2.25% 15-03-30	1.200.000	EUR	98,62%	1.183.434,00	2,06%	2,01%
BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.8% 22-06-28	2.000.000	EUR	96,61%	1.932.260,00	3,36%	3,28%
BELGIUM GOVERNMENT BOND 2.7% 22-10-29	1.000.000	EUR	99,99%	999.870,00	1,74%	1,70%
CROATIA GOVERNMENT INTL BOND 1.125% 19-06-29	750.000	EUR	95,29%	714.667,50	1,24%	1,21%
EUROPEAN FINL STABILITY FACIL 2.75% 03-12-29	1.000.000	EUR	100,16%	1.001.600,00	1,74%	1,70%
EUROPEAN UNION 0.0% 04-07-31	1.500.000	EUR	87,11%	1.306.702,50	2,27%	2,22%
FINLAND GOVERNMENT BOND 0.5% 15-09-27	1.400.000	EUR	97,59%	1.366.295,00	2,38%	2,32%
FINLAND GOVERNMENT BOND 2.75% 04-07-28	1.000.000	EUR	100,39%	1.003.870,00	1,75%	1,71%
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-11-29	1.400.000	EUR	91,05%	1.274.679,00	2,22%	2,17%
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-11-30	2.300.000	EUR	88,17%	2.027.956,00	3,53%	3,45%
IRELAND GOVERNMENT BOND 0.9% 15-05-28	2.000.000	EUR	97,13%	1.942.650,00	3,38%	3,30%
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.45% 15-02-29	2.200.000	EUR	94,32%	2.075.095,00	3,61%	3,53%
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.95% 01-08-30	2.000.000	EUR	92,60%	1.852.000,00	3,22%	3,15%
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.95% 15-09-27	1.000.000	EUR	98,08%	980.775,00	1,70%	1,67%
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.35% 01-04-30	2.300.000	EUR	94,77%	2.179.733,00	3,79%	3,70%
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.65% 01-12-30	1.800.000	EUR	94,75%	1.705.545,00	2,96%	2,90%
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.0% 01-02-28	2.000.000	EUR	99,04%	1.980.820,00	3,44%	3,37%
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.65% 01-12-27	2.050.000	EUR	100,02%	2.050.440,75	3,56%	3,48%
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.8% 01-12-28	1.900.000	EUR	100,30%	1.905.700,00	3,31%	3,24%
LUXEMBOURG GRAND DUCHY OF 2.25% 19-03-28	1.000.000	EUR	99,50%	994.965,00	1,73%	1,69%
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.75% 15-07-28	1.000.000	EUR	96,54%	965.390,00	1,68%	1,64%
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 0.7% 15-10-27	1.000.000	EUR	97,74%	977.375,00	1,70%	1,66%
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 0.0% 15-08-30	2.100.000	EUR	90,23%	1.894.777,50	3,29%	3,22%
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 0.5% 15-02-28	1.600.000	EUR	96,87%	1.549.960,00	2,69%	2,63%
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 2.6% 15-08-34	2.000.000	EUR	98,72%	1.974.350,00	3,43%	3,36%
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 2.124% 16-07-31	1.000.000	EUR	89,10%	890.995,00	1,55%	1,51%
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 2.5% 08-02-30	1.500.000	EUR	94,85%	1.422.727,50	2,47%	2,42%
SPAIN GOVERNMENT BOND 3.5% 31-05-29	1.750.000	EUR	102,37%	1.791.536,25	3,11%	3,04%
<u>OBLIGATIONS-Emises par une entreprise privée</u>				<u>664.650,00</u>	<u>1,16%</u>	<u>1,13%</u>
EUR						
SNCF RESEAU 0.875% 22-01-29	700.000	EUR	94,95%	664.650,00	1,16%	1,13%
<u>OBLIGATIONS-Emises par un établissement de crédit</u>				<u>948.890,00</u>	<u>1,65%</u>	<u>1,61%</u>
EUR						
BPI FRANCE E 0.0% 25-05-28	1.000.000	EUR	94,89%	948.890,00	1,65%	1,61%
Total OBLIGATIONS				44.531.049,00	77,41%	75,67%
INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE						
<u>NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>				<u>12.998.176,00</u>	<u>22,59%</u>	<u>22,09%</u>
<u>INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE-Emis par un établissement de crédit</u>				<u>2.085.673,50</u>	<u>3,62%</u>	<u>3,55%</u>
EUR						
AFRICAN DEVELOPMENT BANK ADB 0.125% 07-10-26	600.000	EUR	99,40%	596.391,00	1,03%	1,02%
ANDEAN DEVELOPMENT CORPORATION 0.625% 20-11-26	1.500.000	EUR	99,29%	1.489.282,50	2,59%	2,53%
<u>INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE-Emis par une entreprise privée</u>				<u>4.502.447,50</u>	<u>7,83%</u>	<u>7,65%</u>
EUR						
FERROVIE DELLO STATO ITALIANE 1.125% 09-07-26	800.000	EUR	99,96%	799.708,00	1,39%	1,36%
ITALGAS 1.625% 19-01-27 EMTN	700.000	EUR	99,35%	695.446,50	1,21%	1,18%
KONINKLIJKE DSM NV 0.75% 28-09-26	700.000	EUR	99,56%	696.920,00	1,21%	1,18%
SNCF RESEAU 4.25% 07-10-26	2.300.000	EUR	100,45%	2.310.373,00	4,02%	3,93%

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte- feuille	% Actif Net
<u>INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE-Emis par un état</u>				<u>6.410.055,00</u>	<u>11,14%</u>	<u>10,89%</u>
EUR						
EUROPEAN FINL STABILITY FACIL 0.0% 20-07-26	2.000.000	EUR	99,89%	1.997.730,00	3,47%	3,39%
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.0% 25-05-27	2.050.000	EUR	98,62%	2.021.669,00	3,52%	3,44%
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 2.0% 08-12-26	700.000	EUR	99,57%	696.997,00	1,21%	1,18%
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.3% 31-10-26	1.700.000	EUR	99,63%	1.693.659,00	2,94%	2,88%
Total INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE				12.998.176,00	22,59%	22,09%
TOTAL PORTEFEUILLE				57.529.225,00	100,00%	97,76%
Avoirs bancaires à vue						
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		1.059.999,94		1,80%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				1.059.999,94		1,80%
AUTRES						
				259.571,36		0,44%
TOTAL DE L'ACTIF NET				58.848.796,30		100,00%

4.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Italie	28,20%
France	16,07%
Allemagne	9,42%
Luxembourg	9,00%
Belgique	7,37%
Espagne	6,06%
Roumanie	5,23%
Finlande	4,12%
Irlande	3,38%
Pays-Bas	2,89%
Venezuela	2,59%
Portugal	1,70%
Autriche	1,69%
Croatie	1,24%
Côte D'Ivoire	1,04%
TOTAL	100,00%
Par secteur	
Pays et gouvernements	76,20%
Organisations supranationales	13,17%
Transports	5,41%
Autre	2,80%
Chimie	1,21%
Pétrole	1,21%
TOTAL	100,00%

Par devise	
EUR	100,00%
TOTAL	100,00%

4.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre
Achats	23.360.182,00
Ventes	23.348.628,80
Total 1	46.708.810,80
Souscriptions	9.900,90
Remboursements	281.380,44
Total 2	291.281,34
Moyenne de référence de l'actif net total	58.677.031,52
Taux de rotation	79,11%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Bank, Belgium Branch S.A., Avenue du Port 86C, b320 - 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

Taux de rotation accru

La rotation du portefeuille au cours du premier semestre 2026 a principalement résulté des échéances programmées d'obligations et de leur réinvestissement ultérieur dans des titres à revenu fixe souverains, supranationaux et, de manière sélective, d'émetteurs Corporate. L'activité de négociation est restée conforme à l'objectif d'investissement du Fonds, qui consiste à maintenir un portefeuille obligataire à moyen terme tout en optimisant la duration et le rendement en fonction des conditions de marché en vigueur.

4.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation									
Part	2024			2025			01.01.26 - 30.06.26		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe N - Cap	146,00	292,00	2.182,00	577,00	105,00	2.654,00		20,00	2.634,00
Classe R - Cap	397.913	12.800.653	550.094.741	8.531,00	23.171.872	535.453.869		1.252.651	534.201.218
Classe R - Dis	1.300,00	538,413	2.391,926		271,173	2.120,753	102,409		2.223,162
TOTAL			554.668,667			540.228,622			539.058,38

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)						
Part	2024		2025		01.01.26 - 30.06.26	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Classe N - Cap	1.479.864,16	2.923.643,77	5.858.344,46	1.082.406,50		208.846,00
Classe R - Cap	22.234,54	720.336,32	492.762,53	1.342.617,31		72.534,44
Classe R - Dis	125.684,00	52.156,57		26.221,25	9.900,90	
TOTAL	1.627.782,70	3.696.136,66	6.351.106,99	2.451.245,06	9.900,90	281.380,44

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)						
Part	2024		2025		01.01.26 - 30.06.26	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Classe N - Cap	22.186.445,57	10.167,94	27.555.206,73	10.382,52	27.533.124,27	10.452,97
Classe R - Cap	31.478.528,39	57,22	31.066.078,62	58,02	31.104.044,42	58,23
Classe R - Dis	232.269,58	97,11	203.997,05	96,19	211.627,61	95,19
TOTAL	53.897.243,54		58.825.282,40		58.848.796,30	

4.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

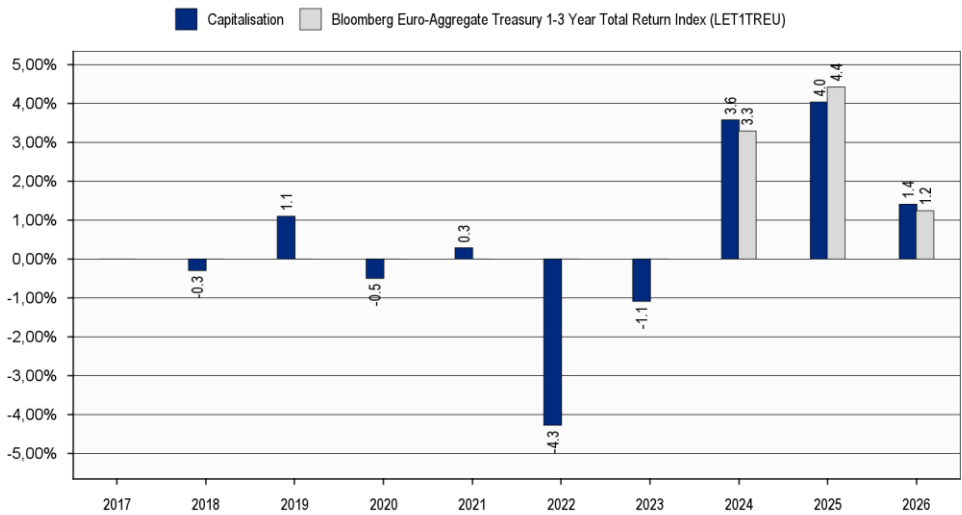
* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable. Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagrammes en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR) :

Classe N

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an		3 ans		5 ans
Part	Benchmark	Part	Benchmark	Part
1,41% (en EUR)	1,24% (en EUR)	3,00% (en EUR)	2,98% (en EUR)	0,68% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

P(t; t+n) la performance de t à t+n

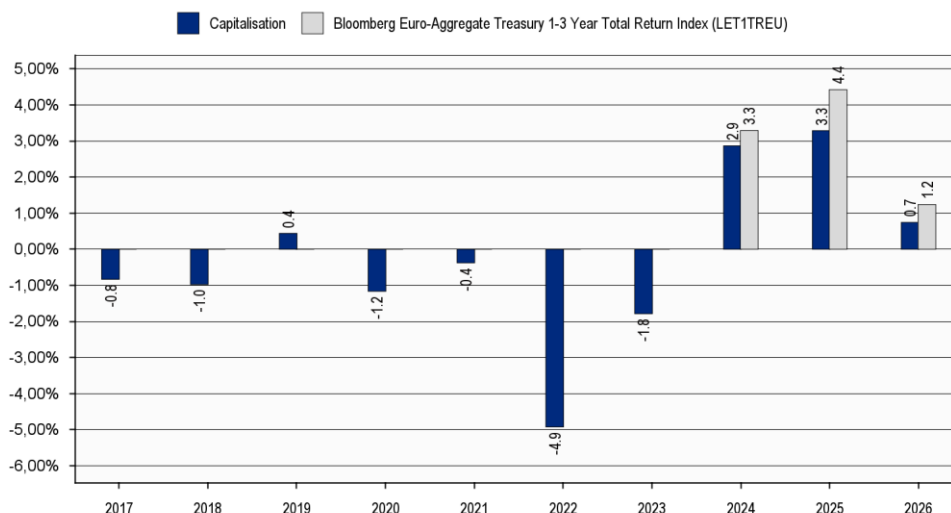
VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

Classe R

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an		3 ans		5 ans	10 ans
Part	Benchmark	Part	Benchmark	Part	Part
0,74% (en EUR)	1,24% (en EUR)	2,29% (en EUR)	2,98% (en EUR)	-0,01% (en EUR)	-0,30% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n

$VNI(t+n)$ la valeur nette d'inventaire par part en t+n

$VNI(t)$ la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

4.4.6 . Frais**Frais récurrents**

Code Isin	Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement * :	Coûts de transaction de portefeuille ** :
Classe N (Cap) - BE6285672729	0,24%	0,04%
Classe R (Cap) - BE0137843067	0,91%	0,04%
Classe R (Dis) - BE6321513234	0,92%	0,04%

* Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement ; c'est calculé au 30.06.2026. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.

** Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.

4.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations**NOTE 1 – Autres produits**

La section « III. B. Autres » du compte de résultats comprend la compensation CSDR.

5 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS INSTITUTIONAL VARIABLE TERM

5.1 . RAPPORT DE GESTION

5.1.1 . *Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts*

Le compartiment Nagelmackers Institutional Variable Term a été lancé le 29/01/1993.

Prix et période de souscription initiale :

- Parts de capitalisation – classe R : le 29/01/1993 au prix de 2.478,94 EUR par part.
- Parts de capitalisation – classe Ic : le 29/01/1993 au prix de 100,00 EUR par part.
- Parts de capitalisation – classe N : le 29/01/1993 au prix de 100,00 EUR par part.
- Parts de capitalisation – classe P : le 29/01/1993 au prix de 100,00 EUR par part.
- Parts de capitalisation – classe S-Ic : le 29/01/1993 au prix de 100.000,00 EUR par part.
- Parts de distribution – classe R : le 29/01/1993 au prix de 2.478,94 EUR par part.

5.1.2 . *Cotation en bourse*

Non applicable.

5.1.3 . *Objectif et lignes de force de la politique de placement*

Le compartiment offre aux investisseurs une exposition au marché obligataire en investissant dans des titres de créance émis par des gouvernements, des organismes garantis par des gouvernements, des organisations internationales ou supranationales ou par des sociétés dont un gouvernement est (au moins partiellement) actionnaire.

Le compartiment est géré activement en référence à un indicateur de référence.

Il n'y a pas de protection ou de garantie du capital, ni pour ce compartiment, ni pour ses actionnaires.

Catégories d'actifs autorisés

Les actifs de ce compartiment seront investis de 90% à 100% dans des titres de créance (obligations et autres titres de valeur assimilés) qui sont émis par des gouvernements, des organismes garantis par des gouvernements, des organisations internationales ou supranationales ou par des entreprises dont un gouvernement est (au moins partiellement) actionnaire. La partie restante des actifs pourra être investie en titres de créance ou en instruments du marché monétaire autres que ceux indiqués ci-dessus, en actifs dérivés (obligations convertibles ou avec warrant, warrants, options et opérations à terme ; cette liste n'est pas exhaustive) ou en liquidités. Ceux-ci sont pour au moins 90% libellés en euro.

Les liquidités peuvent faire partie du compartiment pour un maximum de 10%.

Les investissements correspondent aux règles fixées par l'arrêté royal du 12 novembre 2012, relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE. Le compartiment ne pourra investir plus de 10% de ses actifs dans d'autres OPCVM ou OPC.

Particularités des obligations et titres de créance

Les obligations et titres de créance dans lesquels le compartiment investit, ont une notation minimale de la catégorie « investissement » (soit, une évaluation de BBB- ou plus élevée selon Standard & Poors ou une évaluation équivalente de Moody's or Fitch et peuvent être émis par toute sorte d'émetteurs : gouvernements, pouvoirs publics locaux, organismes de droit public internationaux et sociétés privées ; cette liste n'est pas exhaustive. L'échéance moyenne est d'au moins 12 mois. Le gestionnaire a, néanmoins, le choix d'y déroger selon son estimation de l'évolution future des taux d'intérêt.

Aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) – Transparence en matière de développement durable

La stratégie prend en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environment, Social, Governance). Conformément à l'application du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, le compartiment est conforme aux exigences de transparence découlant de l'article 8 du Règlement SFDR. Le compartiment promeut des caractéristiques écologiques et sociales mais ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable dans le sens du Règlement SFDR 2019/2088.

Par ailleurs, le compartiment n'a pas l'intention d'investir dans des investissements durables tels que définis par le SFDR 2019/2088 et donc pas dans des investissements durables sur le plan environnemental tels que définis par le Règlement 2020/852 ('le Règlement Taxonomie').

Éléments contraignants

- 1) Le compartiment investit au moins 90% de ses actifs dans des titres répondant aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment. Les investissements présentant des caractéristiques environnementales et/ou sociales sont des investissements auxquels le processus interne de sélection ESG a été appliqué (tel que décrit ci-dessous).
- 2) Tous les investissements doivent être conformes à la politique d'exclusion de la Banque Nagelmackers (exclusions à l'échelle de l'entreprise et exclusions dans les stratégies durables). Sont exclus les liquidités, les produits dérivés, les ETF et les OPC qui ne sont pas gérés par la Banque Nagelmackers. De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet www.nagelmackers.be ([https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers Exclusion- Policy-FR.pdf](https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers%20Exclusion-Policy-FR.pdf)).
- 3) Exclusion d'au moins 20% de l'univers d'investissement de ce compartiment déterminé par le gestionnaire au travers de filtres négatifs basés sur des activités controversées et des normes et/ou sur la base de scores ESG faibles (exclusion des 3 catégories de scores ESG les plus faibles, soit les scores 8 à 10).
- 4) Les émetteurs dans lesquels les investissements sont réalisés suivent les pratiques de bonne gouvernance.

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales à travers un processus de sélection ESG interne qui comprend les éléments suivants :

A. Filtrages négatifs basés sur des activités controversées

L'exclusion de valeurs impliquées dans des activités controversées, est essentielle pour s'assurer que les investissements ne sont pas exposés à des activités controversées qui pourraient être considérées comme contraires à l'éthique ou non durables. Les titres de sociétés impliquées dans une gamme d'activités controversées dans le cadre de leurs activités commerciales sont exclus de la possibilité d'être incluses dans le compartiment. Ceci est vérifié sur la base de données provenant de fournisseurs de données externes. Les critères d'exclusion basés sur des activités controversées sont décrits en détail dans la politique d'exclusion de la Banque Nagelmackers sur le site www.nagelmackers.be ([https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers-Exclusion- Policy-FR.pdf](https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers-Exclusion-Policy-FR.pdf)).

B. Filtrage normatif

Exclusion des émetteurs souverains qui sont systématiquement corrompus et/ou négligent les droits sociaux et politiques fondamentaux et/ou font l'objet de sanctions du Conseil de sécurité de l'ONU. Exclusion de valeurs jugées par une autorité compétente contrevenant à plusieurs reprises à un ou plusieurs principes du Pacte mondial des Nations Unies et ne prenant pas de mesures pour remédier à la violation. Le filtrage normatif est vérifié sur la base des données provenant de fournisseurs de données externes. Les critères d'exclusion basés sur des normes internationales sont décrits en détail dans la politique d'exclusion de la Banque Nagelmackers sur le site www.nagelmackers.be ([https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers-Exclusion- Policy-FR.pdf](https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers-Exclusion-Policy-FR.pdf)).

C. Approche best-in-class

Après l'exclusion de gouvernements (et d'entreprises) sur la base de normes (et d'activités controversées), les critères ESG sont intégrés dans le processus d'investissement sur la base d'un modèle de notation ESG interne applicable aux émetteurs. L'analyse de la performance ESG comprend l'évaluation, à l'aide de données provenant de fournisseurs de données externes, de critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise au niveau des valeurs dans lesquelles le compartiment effectue des investissements. Les pays (et sociétés) sont évalués à l'aide de scores ESG quantitatifs internes utilisant des indicateurs ESG tiers mesurant des critères extra-financiers. À cette fin, les scores internes du compartiment E, S et G sont calculés sur la base d'une combinaison des indicateurs des principales incidences négatives (PAI) et des scores E, S et G des fournisseurs de données externes. Lors de l'évaluation des pays, les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies sont également inclus dans le score ESG. Ensuite, les scores ESG internes sont calculés sur la base d'une combinaison des scores E, S et G internes du compartiment. Les scores ESG sont déterminés sur une échelle de 1 (meilleur score) à 10 (pire score). Étant donné que la matérialité des différents critères ESG peut différer selon le degré de développement d'un pays, (le secteur, l'activité commerciale ou la taille d'une entreprise), cela se reflétera également dans le modèle de notation ESG et dans l'évaluation globale des pays (et sociétés). Les scores ESG sont mis à jour chaque trimestre. Les entreprises et les pays sont ensuite classés (en percentiles) au sein de leur groupe de référence (sur la base de la région, du secteur et de la capitalisation boursière pour les entreprises et des pays développés par rapport aux pays émergents pour les pays) sur la base du modèle de notation ESG interne de la Banque Nagelmackers. Les pondérations des scores E, S et G internes peuvent varier selon que le Gestionnaire considère ces éléments comme plus ou moins déterminants pour le segment sectoriel auquel appartient la société. Une fois les scores ESG internes (allant de 1 à 10) calculés, les actions sont classées en fonction de leur score ESG. Les entreprises et pays ayant les scores ESG les plus faibles par groupe de référence sont exclues (exclusion des 3 catégories de scores ESG les plus faibles, soit les scores 8 à 10).

Les restrictions d'investissement et les critères de sélection mentionnés ci-dessus relatifs à l'approche d'investissement durable du compartiment font l'objet d'une évaluation et d'un suivi constants par le Gestionnaire. Il est vérifié trimestriellement si les investissements inclus dans le compartiment ne contreviennent pas aux restrictions d'investissement et aux critères de sélection. Si, lors de ce contrôle, il est établi qu'un investissement particulier dépasse l'un des critères, il doit être retiré du compartiment dans un délai de trois mois.

Les obligations labellisées comme écologiques, sociales et/ou durables sont considérées comme répondant aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment, quel que soit le score ESG de l'émetteur.

En appliquant la stratégie d'investissement durable décrite ci-dessus, le compartiment investit au moins 90% de ses actifs dans des titres répondant aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment et s'engage à réduire d'au moins 20% l'univers d'investissement de ce compartiment, tel que déterminé par le gestionnaire, par des filtres négatifs basés sur des activités controversées et des normes et/ou sur la base de scores ESG faibles.

De plus amples informations sur les caractéristiques écologiques et sociales promues par le compartiment figurent dans les informations précontractuelles (Annexe II SFDR informations précontractuelles pour les produits de l'article 8) du compartiment en annexe.

Principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

La sélection des instruments d'investissement prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité grâce à une combinaison de filtrage négatif basé sur des activités controversées et des normes, et d'une approche best-in-class basée sur un modèle de notation ESG interne pour les émetteurs et les OPC. De plus amples informations sur la manière dont le compartiment prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont détaillées dans les informations précontractuelles du compartiment en annexe. Le rapport périodique sera mis à disposition dans le rapport annuel de la SICAV.

Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change

Le compartiment peut investir (une partie de) son patrimoine dans des instruments financiers, libellés en d'autres devises que l'euro. Dans ce cas, la valeur des investissements peut également être affectée par les fluctuations des taux de change des devises dans lesquelles les investissements ont été libellés. Toutes les positions non libellées en euros, sont toutefois couvertes au mieux, en euros.

Opérations autorisées sur instruments financiers dérivés

On peut, en outre, utiliser des dérivés dans les limites fixées par le conseil d'administration et en respectant les dispositions prévues dans la loi et la réglementation en vigueur. Les instruments financiers dérivés peuvent faire partie du compartiment pour un maximum de 10%. Lors de la sélection des contreparties aux dérivés, il n'est pas tenu compte de leur caractère socialement responsable ou non. **Les opérations sur produits dérivés ne servent qu'à couvrir les risques. L'utilisation de produits dérivés n'a donc aucun effet sur le profil de risque du compartiment.**

Prêt d'instruments financiers

Le compartiment se réserve le droit de prêter des instruments financiers. Dans ce cas, le prospectus sera adapté.

5.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

5.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

5.1.6 . Indice et benchmark

Le compartiment utilise l'indice suivant comme référence : Bloomberg Euro-Aggregate Treasury Total Return Index (LEATTREU). L'indice Bloomberg Euro-Aggregate Treasury Total Return mesure la performance des obligations d'État à revenu fixe de qualité investissement ('investment grade', notation minimale de BBB-/Baa3) des pays de la zone euro, libellées en euros. La performance de cet indice est calculée avec réinvestissement des dividendes bruts ('Total Return'). Bloomberg Index Services Limited (BISL) est le fournisseur et le gestionnaire de l'indice de référence. BISL est inscrit auprès de l'ESMA (l'Autorité européenne des marchés financiers). Des informations complètes sur l'indice de référence, y compris tous les critères de sélection et les composants, sont disponibles sur le site Internet de Bloomberg concerné (www.bloombergindices.com).

Contrairement au compartiment, l'indice de référence du compartiment ne prend pas en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environnement, Social, Gouvernance).

La composition du compartiment peut s'écarter significativement de l'indice de référence. Des investissements en dehors de l'indice de référence sont autorisés, de sorte que cet indice ne constitue pas une démarcation restrictive de l'univers des placements. Le compartiment est géré activement et n'a donc pas pour objectif de répliquer tous les composants de l'indice, avec les mêmes pondérations, ni d'imiter la performance de l'indice de référence. L'indice de référence est uniquement utilisé à des fins de comparaison des performances.

L'indice de référence n'est pas utilisé pour promouvoir les caractéristiques E/S promues par le compartiment.

La SICAV a pris des mesures si l'indice de référence subit une modification majeure ou si l'on cesse de fournir l'indice de référence. Ces mesures fournissent un aperçu de l'indice de référence actuellement applicable, de son alternative, du choix d'un autre indice et de sa motivation. Enfin, on indique également quelle autre solution s'appliquerait lorsque MSCI cesse de fournir des indices ou ne se conforme plus à la législation applicable et conséquemment, ne peut plus satisfaire en tant que fournisseur et gestionnaire. Un ajustement de l'indice de référence sera toujours porté à la connaissance conformément à la législation applicable. La procédure complète est disponible gratuitement sur demande écrite adressée à Nagelmackers.

Tracking-error

La tracking-error est la volatilité annualisée des différences entre les rendements de la part de référence et de l'indice suivi.

Cet indicateur mesure le risque qu'ont les performances de la part de référence de s'éloigner de celles de son indice de référence :

- Classe de base (Cap) "R" (BE0137845088) : 0,56%.

5.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Performance

Durant le premier semestre de 2026, le **fonds Nagelmackers Institutional Variable Term** a réalisé un rendement de +1,01 % (share class R). L'indice de référence (Bloomberg Euro-Aggregate Treasury Index) a affiché une performance de +1,25 % sur la même période, soit une sous-performance de -0,24 %.

Rétrospective

Le premier semestre 2026 a été marqué par une forte volatilité des marchés obligataires européens, sous l'effet du conflit au Moyen-Orient, de la hausse des prix de l'énergie et de ses conséquences sur l'inflation et la politique monétaire de la BCE.

L'année a débuté dans un environnement favorable pour les obligations souveraines. L'inflation harmonisée de la zone euro est tombée à 1,7 % en janvier, tandis que la BCE a maintenu son taux de dépôt à 2,00 %, confortant les anticipations de stabilité monétaire. Dans ce contexte, les obligations gouvernementales ont bien performé, notamment en France où le spread OAT-Bund à 10 ans s'est resserré de 71 à 58 points de base grâce à l'adoption du budget 2026 et à un apaisement des incertitudes politiques. En février, l'inflation est restée limitée à 1,9 % et le rendement du Bund à 10 ans a poursuivi sa baisse jusqu'à 2,64 %.

La situation a basculé le 28 février, lorsque les frappes américaines et israéliennes contre l'Iran ont déclenché un choc énergétique mondial. La hausse du pétrole et les perturbations dans le détroit d'Ormuz ont provoqué une remontée brutale des anticipations de taux. Le rendement du Bund à 10 ans est passé de 2,64 % à 3,00 % entre fin février et fin mars, tandis que l'inflation de la zone euro a bondi de 1,9 % à 2,6 %. Les obligations européennes ont alors sous-performé leurs homologues américaines et les spreads périphériques se sont fortement écartés, le spread BTP-Bund atteignant près de 90 points de base fin mars.

Au deuxième trimestre, les marchés sont restés dominés par les conséquences inflationnistes du conflit. L'inflation a atteint 3,2 % en mai, son plus haut niveau du semestre. Les rendements allemands ont progressé jusqu'à 3,04 % fin avril avant de se détendre légèrement. Dans le même temps, les marchés périphériques se sont montrés plus résilients. Les spreads italiens se sont progressivement resserrés grâce à la recherche de rendement, à l'amélioration des perspectives de paix et à la solidité des finances publiques de pays comme la Grèce.

Le mois de juin a marqué un tournant. Le 11 juin, la BCE a relevé son taux de dépôt de 25 points de base à 2,25 % et revu à la hausse ses prévisions d'inflation tout en abaissant ses perspectives de croissance. Quelques jours plus tard, l'annonce d'un accord de paix entre les États-Unis et l'Iran a entraîné une baisse des prix de l'énergie et une détente des marchés obligataires. À la fin du semestre, le rendement du Bund à 10 ans était revenu à 2,86 %, proche de son niveau de début d'année, tandis que l'inflation reculait à 2,8 %.

Dans l'ensemble, les Bunds allemands ont été particulièrement sensibles aux changements d'anticipations de politique monétaire, effectuant un aller-retour de près de 40 points de base sur la période. À l'inverse, les marchés périphériques, notamment l'Italie, l'Espagne et la Grèce, ont mieux résisté. Les perspectives restent largement conditionnées par l'évolution des prix de l'énergie, la situation géopolitique au Moyen-Orient et la capacité de la BCE à concilier maîtrise de l'inflation et soutien à une économie en ralentissement.

5.1.8 . Politique future

Les marchés continuent d'anticiper une stabilité globale des taux directeurs de la BCE à court terme, dans un contexte de croissance économique modérée et d'inflation qui demeure étroitement surveillée. Dans cet environnement, le portefeuille conserve une durée globalement en ligne avec son indice de référence, tout en privilégiant les marchés souverains offrant les opportunités les plus attractives en termes de rendement ajusté du risque.

D'un point de vue géographique, le portefeuille reste significativement surpondéré en Italie et en Belgique, où les valorisations et le portage demeurent attractifs. À l'inverse, nous maintenons une sous-pondération de la France en raison des préoccupations persistantes concernant la trajectoire budgétaire du pays et la hausse de ses besoins de financement.

Le portefeuille est également sous-pondéré en Allemagne et en Espagne, tandis que les expositions à l'Autriche, à la Finlande, à l'Irlande, à la Roumanie ainsi qu'aux émetteurs supranationaux apportent une diversification supplémentaire et contribuent au rendement du portefeuille.

Ce positionnement permet d'afficher un rendement à maturité légèrement supérieur à celui de l'indice de référence, tout en conservant un profil de risque équilibré sur le long terme.

5.1.9 . Indicateur synthétique de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

A partir du 1er janvier 2023, le niveau de risque de chaque compartiment est représenté par un indicateur synthétique de risque qui classe chaque compartiment sur une échelle numérique allant de 1 (niveau de risque le plus faible) à 7 (niveau de risque le plus élevé). Cet indicateur synthétique est calculé conformément aux dispositions du règlement délégué (UE) 2017/653 et est affiché dans le document d'informations clés pour l'investisseur. L'indicateur synthétique de risque est un guide du niveau de risque du compartiment concerné par rapport aux autres. L'indicateur montre la probabilité que les investisseurs soient perdants dans le compartiment en raison de l'évolution du marché ou que les investisseurs ne puissent pas être remboursés.

5.2 . BILAN

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	172.553.454,22	178.508.043,46
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	168.688.813,70	171.730.283,73
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	161.181.683,23	162.579.418,74
B. Instruments du marché monétaire	7.507.130,47	9.150.864,99
III. Créances et dettes à plus d'un an		-6.322,44
B. Dettes		-6.322,44
IV. Créances et dettes à un an au plus		1.017.091,90
A. Créances		
a. Montants à recevoir		1.017.091,90
V. Dépôts et liquidités	2.646.484,86	4.267.991,00
A. Avoirs bancaires à vue	2.646.484,86	4.267.991,00
VI. Comptes de régularisation	1.218.155,66	1.498.999,27
B. Produits acquis	1.407.077,28	1.669.922,93
C. Charges à imputer (-)	-188.921,62	-170.923,66
TOTAL CAPITAUX PROPRES	172.553.454,22	178.508.043,46
A. Capital	170.281.403,65	178.172.886,81
B. Participations au résultat	-14.605,93	132.916,16
C. Résultat reporté	211.322,16	103.456,68
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	2.075.334,34	98.783,81

5.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	532.440,66	-1.455.093,56
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	532.440,66	-1.510.652,56
B. Instruments du marché monétaire		55.559,00
II. Produits et charges des placements	1.866.293,06	1.955.887,55
B. Intérêts		
a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	1.853.315,38	1.925.979,46
b. Dépôts et liquidités	12.989,58	29.908,09
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-11,90	
IV. Coûts d'exploitation	-312.071,73	-378.368,92
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-7.329,17	-10.296,50
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-15.880,97	-31.477,20
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-133.339,60	-150.459,05
Classe IC	-1.868,17	-1.473,03
Classe N	-11.428,42	-10.911,87
Classe P	-928,45	-813,10
Classe R	-114.060,97	-132.287,36
Classe S-Ic	-5.053,59	-4.973,69
b. Gestion administrative et comptable	-34.401,77	-28.768,55
E. Frais administratifs (-)	-50.360,10	-39.381,70
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-13.045,90	-18.744,94
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-9.447,47	-9.015,24
H. Services et biens divers (-)	-14.185,84	-48.512,86
J. Taxes	-27.106,19	-30.673,06
Classe IC	-75,93	-62,75
Classe N	-5.762,30	-5.725,43
Classe P	-258,44	-206,99
Classe R	-20.709,47	-23.810,04
Classe S-Ic	-300,05	-867,85
K. Autres charges (-)	-6.974,72	-11.039,82
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	1.554.221,33	1.577.518,63
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	2.086.661,99	122.425,07
VI. Impôts sur le résultat	-11.327,65	-23.641,26
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	2.075.334,34	98.783,81

5.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

5.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte- feuille	% Actif Net
OBLIGATIONS						
<u>NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>				<u>161.181.683,23</u>	<u>95,55%</u>	<u>93,41%</u>
<u>OBLIGATIONS-Emises par un état</u>				<u>139.276.712,23</u>	<u>82,56%</u>	<u>80,72%</u>
EUR						
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 0.85% 30-06-20	4.000.000	EUR	30,56%	1.222.200,00	0,72%	0,71%
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 4.15% 15-03-37	2.150.000	EUR	108,71%	2.337.286,50	1,39%	1,35%
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT BEI 2.625% 15-03-35	562.000	EUR	96,95%	544.853,38	0,32%	0,32%
BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.4% 22-06-40	9.000.000	EUR	63,67%	5.729.895,00	3,40%	3,32%
BELGIUM GOVERNMENT BOND 2.75% 22-04-39	6.500.000	EUR	90,74%	5.898.392,50	3,50%	3,42%
BELGIUM GOVERNMENT BOND 4.0% 28-03-32	1.350.000	EUR	105,58%	1.425.296,25	0,84%	0,83%
CROATIA GOVERNMENT INTL BOND 1.5% 17-06-31	1.650.000	EUR	93,51%	1.542.972,75	0,91%	0,89%
CROATIA GOVERNMENT INTL BOND 4.0% 14-06-35	3.000.000	EUR	105,65%	3.169.575,00	1,88%	1,84%
EUROPEAN STABILITY MECHANISM 3.0% 23-08-33	2.000.000	EUR	100,59%	2.011.810,00	1,19%	1,17%
EUROPEAN UNION 0.1% 04-10-40	2.000.000	EUR	62,88%	1.257.570,00	0,75%	0,73%
EUROPEAN UNION 0.4% 04-02-37	5.900.000	EUR	74,23%	4.379.658,50	2,60%	2,54%
EUROPEAN UNION 3.375% 04-04-32	2.740.000	EUR	102,68%	2.813.322,40	1,67%	1,63%
FINLAND GOVERNMENT BOND 0.125% 15-04-52	4.100.000	EUR	40,28%	1.651.418,50	0,98%	0,96%
FINLAND GOVERNMENT BOND 0.75% 15-04-31	3.410.000	EUR	91,08%	3.105.674,55	1,84%	1,80%
FLEMISH COM 1.375% 21-11-33	1.800.000	EUR	87,64%	1.577.547,00	0,93%	0,91%
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.25% 25-05-34	1.300.000	EUR	85,49%	1.111.389,50	0,66%	0,64%
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 4.0% 25-10-38	5.700.000	EUR	101,95%	5.811.349,50	3,44%	3,37%
IRELAND GOVERNMENT BOND 0.0% 18-10-31	1.000.000	EUR	86,92%	869.160,00	0,52%	0,50%
IRELAND GOVERNMENT BOND 1.35% 18-03-31	1.700.000	EUR	94,42%	1.605.072,00	0,95%	0,93%
IRELAND GOVERNMENT BOND 2.0% 18-02-45	1.210.000	EUR	80,58%	975.048,25	0,58%	0,56%
IRELAND GOVERNMENT BOND 2.4% 15-05-30	5.850.000	EUR	99,23%	5.805.042,75	3,44%	3,36%
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.6% 01-08-31	6.700.000	EUR	88,80%	5.949.332,00	3,53%	3,45%
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.9% 01-04-31	4.700.000	EUR	90,94%	4.274.133,00	2,53%	2,48%
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.95% 01-06-32	3.000.000	EUR	88,50%	2.655.075,00	1,57%	1,54%
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.95% 01-12-31	6.700.000	EUR	89,66%	6.007.253,50	3,56%	3,48%
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.35% 01-04-30	5.400.000	EUR	94,77%	5.117.634,00	3,03%	2,97%
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.45% 01-03-36	6.900.000	EUR	82,95%	5.723.343,00	3,39%	3,32%
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.8% 01-12-28	2.700.000	EUR	100,30%	2.708.100,00	1,61%	1,57%
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.0% 01-08-29	4.930.000	EUR	100,72%	4.965.274,15	2,94%	2,88%
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.85% 01-10-40	4.000.000	EUR	99,11%	3.964.460,00	2,35%	2,30%
ITALY CERT DI CREDITO DEL TESOROCCT E6R+0.75% 15-10-30	3.400.000	EUR	101,80%	3.461.336,00	2,05%	2,01%
LUXEMBOURG GRAND DUCHY OF 0.0% 14-09-32	2.500.000	EUR	84,09%	2.102.125,00	1,25%	1,22%
LUXEMBOURG GRAND DUCHY OF 1.375% 25-05-29	1.000.000	EUR	96,28%	962.755,00	0,57%	0,56%
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.5% 15-07-32	2.800.000	EUR	87,70%	2.455.516,00	1,46%	1,42%
NETHERLANDS GOVERNMENT 3.75% 15-01-42	2.000.000	EUR	105,56%	2.111.210,00	1,25%	1,22%
NRW 2.9% 07-06-33 EMTN	500.000	EUR	99,63%	498.125,00	0,30%	0,29%
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 1.65% 16-07-32	3.750.000	EUR	93,48%	3.505.443,75	2,08%	2,03%
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 0.0% 15-08-50	1.900.000	EUR	44,56%	846.545,00	0,50%	0,49%
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 2.3% 15-02-33	6.000.000	EUR	97,64%	5.858.400,00	3,47%	3,39%
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 2.6% 15-08-34	3.200.000	EUR	98,72%	3.158.960,00	1,87%	1,83%
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 4.0% 04-01-37	2.600.000	EUR	109,70%	2.852.122,00	1,69%	1,65%
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 6.25% 04-01-30	2.000.000	EUR	112,31%	2.246.230,00	1,33%	1,30%
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 2.124% 16-07-31	2.000.000	EUR	89,10%	1.781.990,00	1,06%	1,03%
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 2.875% 11-03-29	2.400.000	EUR	97,76%	2.346.252,00	1,39%	1,36%
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.1% 30-04-31	3.900.000	EUR	88,07%	3.434.788,50	2,04%	1,99%
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.0% 30-07-42	4.500.000	EUR	67,33%	3.030.007,50	1,80%	1,76%
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.45% 31-10-71	4.000.000	EUR	47,60%	1.903.900,00	1,13%	1,10%
SPAIN GOVERNMENT BOND 3.5% 31-05-29	500.000	EUR	102,37%	511.867,50	0,30%	0,30%
<u>OBLIGATIONS-Emises par une entreprise privée</u>				<u>17.761.505,00</u>	<u>10,53%</u>	<u>10,29%</u>
EUR						
A2A EX AEM 1.0% 16-07-29 EMTN	1.000.000	EUR	93,99%	939.875,00	0,56%	0,54%
AFD 3.5% 25-02-33	1.800.000	EUR	100,33%	1.805.922,00	1,07%	1,05%
COCACOLA EUROPACIFIC PARTNERS 1.125% 12-04-29	600.000	EUR	95,00%	569.985,00	0,34%	0,33%
COMUNIDAD MADRID 1.773% 30-04-28	1.150.000	EUR	98,44%	1.132.100,25	0,67%	0,65%
DEUTSCHE BAHN AG 3.25% 19-05-33	900.000	EUR	101,09%	909.787,50	0,54%	0,53%
DEUTSCHE TELEKOM INTERN FINANCE BV 7.5% 24-01-33	250.000	EUR	123,79%	309.463,75	0,18%	0,18%

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte- feuille	% Actif Net
EUR						
EDF 5.625% 21-02-33 EMTN	2.300.000	EUR	113,00%	2.598.965,50	1,54%	1,51%
ENGIE 0.5% 24-10-30 EMTN	2.200.000	EUR	89,24%	1.963.291,00	1,16%	1,14%
ETHIAS VIE 6.75% 05-05-33	1.200.000	EUR	115,20%	1.382.346,00	0,82%	0,80%
OEBBINFRASTRUKTUR AG 3.0% 24-10-33	2.200.000	EUR	99,46%	2.188.054,00	1,30%	1,27%
SNCF RESEAU 0.875% 22-01-29	400.000	EUR	94,95%	379.800,00	0,23%	0,22%
SNCF RESEAU 5.0% 10-10-33 EMTN	1.000.000	EUR	109,73%	1.097.315,00	0,65%	0,63%
STATKRAFT AS 2.875% 13-09-29	2.500.000	EUR	99,38%	2.484.600,00	1,47%	1,44%
<u>OBLIGATIONS-Emises par un établissement de crédit</u>				<u>4.143.466,00</u>	<u>2,46%</u>	<u>2,40%</u>
EUR						
ABN AMRO BK 0.5% 23-09-29 EMTN	1.500.000	EUR	91,95%	1.379.272,50	0,82%	0,80%
BPI FRANCE E 3.125% 25-05-33	2.000.000	EUR	98,54%	1.970.860,00	1,17%	1,14%
DEUTSCHE BK 1.875% 23-02-28	300.000	EUR	99,36%	298.093,50	0,18%	0,17%
NORDISKA INVESTERINGSBANKEN NOR INV BK 2.5% 30-01-30	500.000	EUR	99,05%	495.240,00	0,29%	0,29%
Total OBLIGATIONS				161.181.683,23	95,55%	93,41%
INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE						
<u>NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>				<u>7.507.130,47</u>	<u>4,45%</u>	<u>4,35%</u>
<u>INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE-Emis par un établissement de crédit</u>				<u>1.193.655,00</u>	<u>0,71%</u>	<u>0,69%</u>
EUR						
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 1.125% 23-06-27	600.000	EUR	98,45%	590.709,00	0,35%	0,34%
NEDWBK 3.25% 09-03-27 EMTN	600.000	EUR	100,49%	602.946,00	0,36%	0,35%
<u>INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE-Emis par une entreprise privée</u>				<u>3.190.597,50</u>	<u>1,89%</u>	<u>1,85%</u>
EUR						
BPOST SA DE DROIT PUBLIC 1.25% 11-07-26	2.500.000	EUR	99,96%	2.499.050,00	1,48%	1,45%
ELIA TRANSMISSION BELGIUM NV 1.375% 07-04-27	700.000	EUR	98,79%	691.547,50	0,41%	0,40%
<u>INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE-Emis par un état</u>				<u>3.122.877,97</u>	<u>1,85%</u>	<u>1,81%</u>
EUR						
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.0% 25-05-27	2.000.000	EUR	98,62%	1.972.360,00	1,17%	1,14%
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.85% 25-07-27	400.000	EUR	101,13%	569.438,24	0,34%	0,33%
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 2.0% 08-12-26	400.000	EUR	99,57%	398.284,00	0,23%	0,23%
STATE OF BADENWUERTTEMBERG 0.625% 09-02-27	185.000	EUR	98,81%	182.795,73	0,11%	0,11%
Total INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE				7.507.130,47	4,45%	4,35%
TOTAL PORTEFEUILLE				168.688.813,70	100,00%	97,76%
Avoirs bancaires à vue				2.646.484,86		1,53%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		2.646.484,86		1,53%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				2.646.484,86		1,53%
AUTRES				1.218.155,66		0,71%
TOTAL DE L'ACTIF NET				172.553.454,22		100,00%

5.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Italie	27,13%
Belgique	16,39%
France	11,43%
Allemagne	9,99%

Par pays	
Espagne	6,29%
Irlande	5,49%
Pays-Bas	4,07%
Autriche	3,41%
Luxembourg	3,33%
Finlande	3,11%
Croatie	2,79%
Roumanie	2,68%
Portugal	2,08%
Norvège	1,47%
Royaume-Uni	0,34%
TOTAL	100,00%

Par secteur	
Pays et gouvernements	76,55%
Organisations supranationales	6,82%
Energie et eau	5,15%
Autre	4,12%
Transports	2,67%
Cantons, Etats fédéraux, provinces, etc.	2,01%
Banques et institutions financières	1,34%
Compagnies d'assurance	0,82%
Industrie agro-alimentaire	0,34%
Holding et sociétés financières	0,18%
TOTAL	100,00%

Par devise	
EUR	100,00%
TOTAL	100,00%

5.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre
Achats	26.211.060,95
Ventes	26.729.019,10
Total 1	52.940.080,05
Souscriptions	1.392.765,96
Remboursements	4.223.642,59
Total 2	5.616.408,55
Moyenne de référence de l'actif net total	172.116.887,12
Taux de rotation	27,50%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Bank, Belgium Branch S.A., Avenue du Port 86C, b320 - 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

5.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation									
Part	2024			2025			01.01.26 - 30.06.26		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe IC - Cap				13.735,00		13.735,00			13.735,00
Classe N - Cap	2.865,00	453,513	12.608,759	1.395,00	1.569,00	12.434,759	120,00	175,00	12.379,759
Classe P - Cap				5.000,00		5.000,00			5.000,00
Classe R - Cap	2,42	325,241	310.308,503		30.212,453	280.096,05		261,00	279.835,05
Classe R - Dis	34.928,418	63.714,941	441.389,705	26.449,994	119.255,163	348.584,536	3.767,024	33.712,852	318.638,708
Classe S-Ic - Cap	60,00		60,00			60,00			60,00
TOTAL			764.366,967			659.910,345			629.648,517

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)						
Part	2024		2025		01.01.26 - 30.06.26	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Classe IC - Cap			1.385.201,15			
Classe N - Cap	26.062.203,14	4.105.855,31	12.845.827,30	14.357.257,23	1.102.689,20	1.623.365,70
Classe P - Cap			500.000,00			
Classe R - Cap	196,92	26.654,96		2.554.389,38		22.094,61
Classe R - Dis	2.712.610,96	4.957.750,29	2.022.896,49	9.114.239,63	290.076,76	2.578.182,28
Classe S-Ic - Cap	5.999.091,80					
TOTAL	34.774.102,82	9.090.260,56	16.753.924,94	26.025.886,24	1.392.765,96	4.223.642,59

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)						
Part	2024		2025		01.01.26 - 30.06.26	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Classe IC - Cap			1.391.962,93	101,34	1.408.192,17	102,53
Classe N - Cap	116.126.565,08	9.209,99	115.229.681,46	9.266,74	116.201.406,65	9.386,40
Classe P - Cap			505.063,92	101,01	510.414,23	102,08
Classe R - Cap	26.159.958,22	84,30	23.623.222,87	84,34	23.839.262,85	85,19
Classe R - Dis	34.295.056,84	77,70	26.593.751,81	76,29	24.543.238,68	77,03
Classe S-Ic - Cap	5.951.153,15	99.185,89	5.978.214,84	99.636,91	6.050.939,64	100.848,99
TOTAL	182.532.733,29		173.321.897,83		172.553.454,22	

5.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

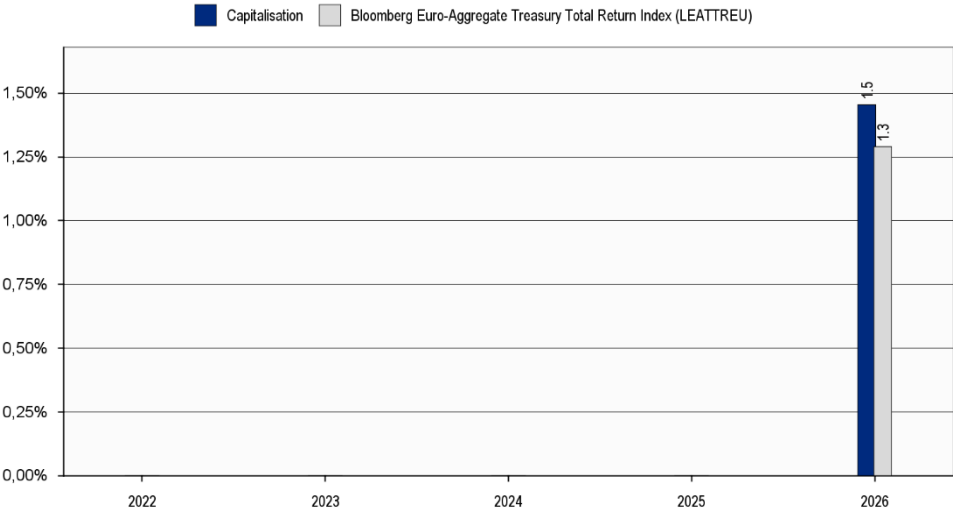
* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable. Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR) :

Classe IC

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	
Part	Benchmark
1,45% (en EUR)	1,29% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante :

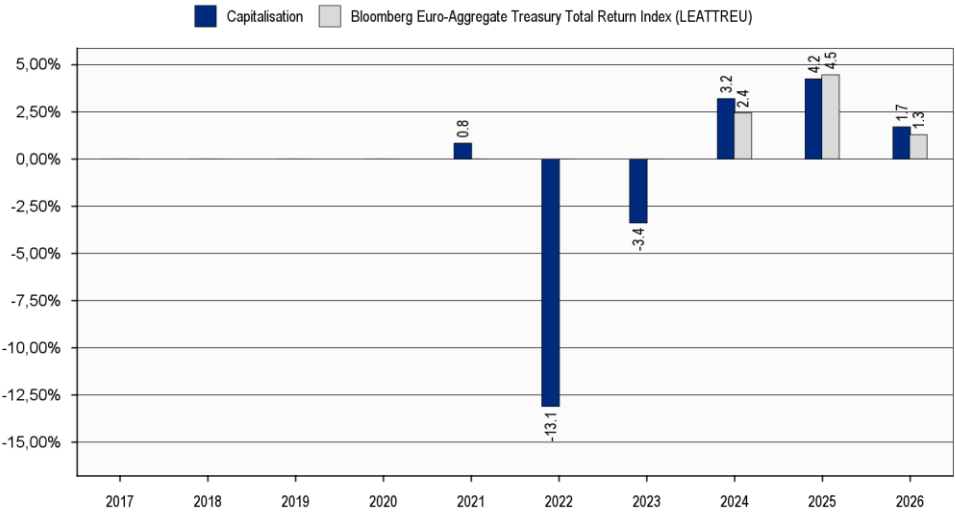
$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

- P (t; t+n) la performance de t à t+n
- VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n
- VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
- n la période sous revue

Classe N

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an		3 ans		5 ans
Part	Benchmark	Part	Benchmark	Part
1,70% (en EUR)	1,29% (en EUR)	3,04% (en EUR)	2,72% (en EUR)	-1,68% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante :

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

P(t; t+n) la performance de t à t+n

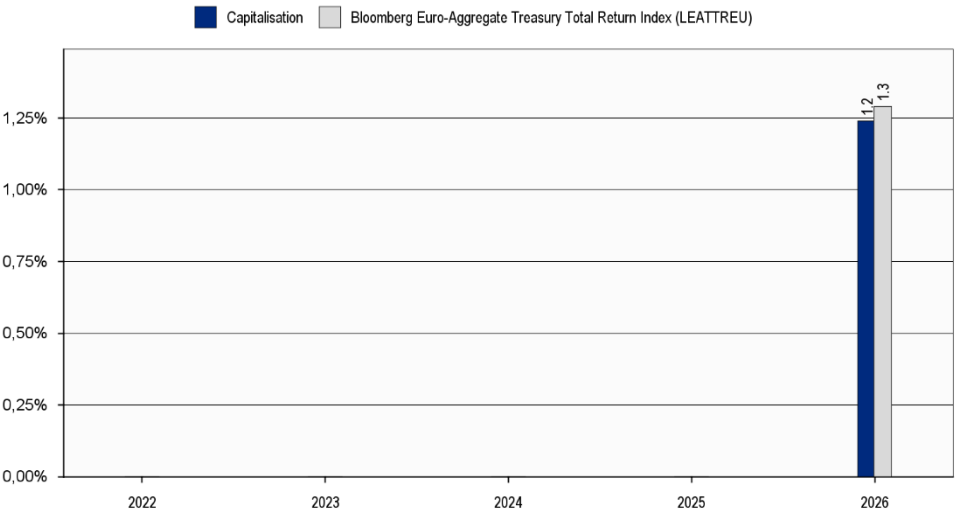
VNI(t+n) la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI(t) la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

Classe P

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	
Part	Benchmark
1,24% (en EUR)	1,29% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{1/n} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n

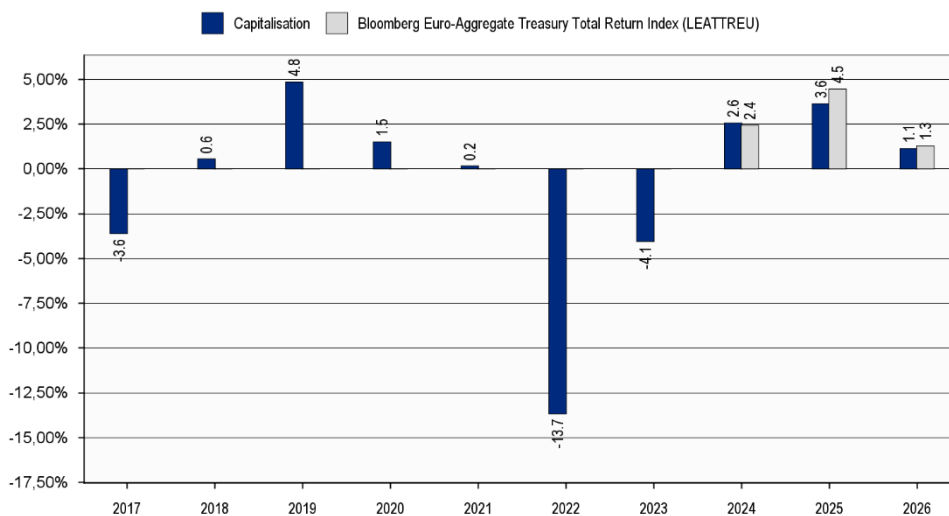
$VNI(t+n)$ la valeur nette d'inventaire par part en t+n

$VNI(t)$ la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

Classe R

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an		3 ans		5 ans	10 ans
Part	Benchmark	Part	Benchmark	Part	Part
1,14% (en EUR)	1,29% (en EUR)	2,44% (en EUR)	2,72% (en EUR)	-2,29% (en EUR)	-0,83% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

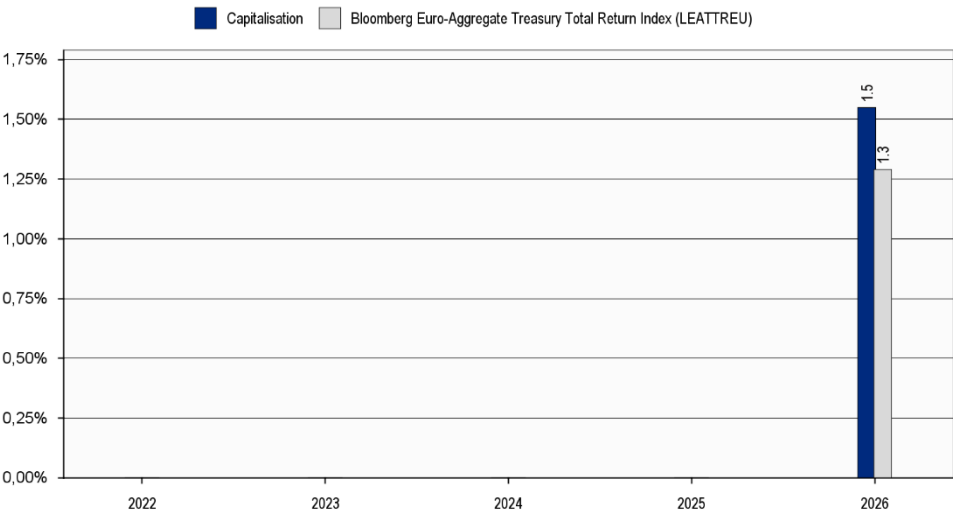
$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{1/n} - 1$$

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

Classe S-Ic

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	
Part	Benchmark
1,55% (en EUR)	1,29% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante :

$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$	
avec	
P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

5.4.6 . Frais**Frais récurrents**

Code Isin	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation* :	Coûts de transaction** :
Classe IC (Cap) - BE6285673735	0,43%	0,03%
Classe S-IC (Cap) - BE6344653777	0,33%	0,03%
Classe P (Cap) - BE6344651755	0,63%	0,03%
Classe N (Cap) - BE6285674741	0,17%	0,03%
Classe R (Cap) - BE0137845088	0,73%	0,03%
Classe R (Dis) - BE6289609321	0,70%	0,03%

* Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement ; c'est calculé au 30.06.2026. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.

** Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.

5.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations**NOTE 1 - Autres charges**

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.